

L'élaboration et la mise en place d'un observatoire territorial sur l'agriculture et l'alimentation: étude de la démarche engagée par la Communauté d'Agglomération du pays voironnais

Thomas Hermant

▶ To cite this version:

Thomas Hermant. L'élaboration et la mise en place d'un observatoire territorial sur l'agriculture et l'alimentation: étude de la démarche engagée par la Communauté d'Agglomération du pays voironnais. Géographie. 2019. dumas-02485706

HAL Id: dumas-02485706 https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02485706v1

Submitted on 20 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.







Rapport de stage de Master 2 IDT² Ingénierie du Développement Territorial et de la Transition

L'élaboration et la mise en place d'un observatoire territorial sur l'agriculture et l'alimentation.

Étude de la démarche engagée par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais



présenté par Thomas HERMANT thomas.hermant59@sfr.fr

10 septembre 2019

Stage effectué au service agriculture de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais 40 Rue Mainssieux 38516 VOIRON

> sous la direction de Camille MATZ Chargée de mission Alimentation et Forêt

Contacts Tél: 04-76-27-94-41 mail: camille.matz@paysvoironnais.com

Tuteur pédagogique : Pierre-Antoine LANDEL Maître de conférences à l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine, Université Grenoble-Alpes mail : pierre-antoine.landel@univ-grenoble-alpes.fr

NOTICE ANALYTIQUE Rapport de fin d'étude

M2 IDT² -Ingénierie du Développement Territorial et de la Transition

ANNEE UNIVERSITAIRE: 2018-2019

OBSERVATIONS DU JURY

- A: Très bon rapport de fin d'étude
- B: Bon rapport mais avec des faiblesses sur quelques aspects
- C: Rapport acceptable présentant un intérêt particulier sur certains aspects

Précisions éventuelles sur les faiblesses et les forces du mémoire :

Signatures

	NOM			PRÉNOM		
AUTEUR	Hermant			Thomas		
	L'élaboration et la mise en place d'un observatoire territorial					
TITRE	sur l'agriculture et l'alimentation.					
	Étude de la démarche engagée par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais					
UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES & Institut de	Nom et prénom du Tuteur pédagogique		Nom de l dans laquelle (et loc	Nom et prénom du responsable professionnel présent dans le jury		
Géographie Alpine	LANDEL Pierre- Antoine		Pays Voironnais		MATZ Camille	
COLLATION	Nb. de pages		Nb. de volumes	Nb. d'annexes	Nb. de. ref. biblio.	
COLLATION	81		1	5	42	
MOTS-CLÉS	Observatoire - Agriculture - Alimentation - Transition Agricole - Enquête - Diagnostic Territorial - Open Data - RGPD					
TERRAIN D'ÉTUDE OU D'APPLICATION	Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais					

L'observation du monde agricole a toujours suscité un engouement pour l'État Français et les territoires. Dès le XIXème siècle ont lieu les premières enquêtes agricoles nationales et à la fin du XXème siècle, la construction des premiers observatoires territoriaux agricoles. En 2018, le service agriculture de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a décidé de se lancer dans l'élaboration d'un observatoire sur l'agriculture et l'alimentation suite à l'accord de son exécutif de la collectivité et un avis favorable de son groupe de pilotage. La mise en place de ce projet s'inscrit dans la politique agricole historique de ce territoire de 31 communes et d'environ 93 000 habitants aux portes de la Métropole Grenobloise, mais également dans plusieurs contextes nationaux et locaux. D'une part, au niveau national, avec l'engagement de l'État français a réduire la consommation foncière des terres agricoles et sa volonté encourager les collectivités territoriales françaises à valoriser de plus en plus les produits issus de leur territoire dans le cadre de sa politique alimentaire. D'autre part, dans un territoire qui est soumis à la périurbanisation et à la transformation de son agriculture. Le présent rapport d'études présentera la mise en place et l'élaboration de cet observatoire.

RÉSUMÉ autre langue

The observation of the agricultural world has always been a passion for the French state and territories. From the nineteenth century the first national agricultural surveys took place and at the end of the twentieth century, the construction of the first territorial agricultural observatories. In 2018, the agricultural service of the Communauté d'Agglomération of Pays Voironnais decided to lauch on the elaboration of an observatory on agriculture and food following the agreement of its executive of the collectivity and an opinion faborable of its supervision group. The implementation of this project fit into of the historic agricultural policy of this territory of 31 municipalities and about 93,000 inhabitants at the doors of the Grenoble Métropole, but also in many national and local contexts. On the one hand at the national level, with the commitment of the French state to reduce land consumption of agricultural land and its desire to encourage French local authorities to increasingly value the products from their territory in frame of its alimentay policy. On the other hand, in a territory that is subject to peri-urbanization and the transformation of its agriculture. This study report will present the establishment and development of this observatory.

Remerciements

Tout d'abord, mes pensées vont à Monsieur Pierre-Antoine LANDEL, professeur à l'Université de Grenoble-Alpes, qui en tant que tuteur pédagogique a accepté de superviser mon stage, me suit depuis 2 ans et a apporté de précieux conseils dans la réalisation de ce rapport d'étude

Je voudrais aussi adresser mes remerciements à ma tutrice de stage, Madame Camille MATZ, chargée de mission Alimentation et Forêt au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais qui m'a fait confiance et dont les nombreux échanges autour de ma mission, mais aussi sur d'autres thèmes ont alimenté mes connaissances et participé à la mise en place de mon projet professionnel.

De même, j'adresse mes remerciements à Madame Béatrice CHÊNET, chargée de mission Agriculture au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, à Messieurs Fabien DAUMARK et Hugues MERLE chargés d'études à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, qui ont contribué à l'élaboration de cette étude de par leurs expertises dans leurs domaines respectifs. Également merci, à Madame Audrey GIROUD du bureau d'études New DEAL, ainsi que ses enquêtrices pour la réalisation des deux enquêtes et Monsieur Emeric MARTIRE pour son apport technique SIG.

De plus, je remercie mes autres collègues du service : Alexis, Emmanuelle, Gaëlle, Karine, Marion, Mélanie ainsi que ceux du service Tourisme et Économie qui ont participé à mon intégration grâce à leur bonne humeur.

Je tiens aussi à remercier les agriculteurs et agricultrices du Pays Voironnais, et les secrétariats des communes sans qui cette étude n'aurait jamais pu être réalisée.

Également merci à mes camarades du master qui ont apporté de la joie et de la bonne humeur durant nos deux ans d'études communes et orienté mon projet professionnel. Mention spéciale à Fifamé ACCACHA. De même, merci au corps enseignant du Master Ingénierie du Développement Territorial dont la qualité de l'enseignement a permis de me nourrir de mûres réflexions.

Enfin, j'adresse ma reconnaissance à mes parents, à ma sœur et mes amis. qui m'ont toujours soutenu dans mes études et ma vie. Mention spéciale à Gaspard ANTOINE.

Merci à toutes ces personnes qui de loin comme de près ont contribué à ce rapport de fin d'études.

Sommaire

Remerciements	4
Sommaire	6
Introduction	7
Partie 1 : Cadre de réalisation de l'étude, l'élaboration d'un observatoire sur	
l'agriculture et l'alimentation	11
1. L'environnement de l'étude : son territoire, ses enjeux, son contexte	12
1.1 Un projet qui s'inscrit dans une politique agricole historique	
1.2 Une démarche qui doit répondre à plusieurs enjeux et objectifs de la collectivité et	
service agriculture	
1.3 Une action locale qui s'affilie à un contexte national et interterritorial	
2. La gouvernance du projet : un projet porté par tous et pour tous	
2.1 Une étude partenariale entre différents acteurs	
2.2 Un outil à destination de plusieurs publics	
2.3 Un projet soumis à certaines règles de confidentialité	
3. La mission proposée par le service agriculture du Pays Voironnais	
3.1 Description de la mission	
continuités mes précédentes expériences	
Partie 2 : Des outils d'observations	
1. Le phasage et la temporalité des missions	
1.1 Le planning théorique	
2. La mise en place de l'observatoire	
2.1 Rappel de la mission 2.2 Les enjeux techniques de l'observatoire	
2.3 Les différents outils mis en place durant l'observatoire	
2.3 Les perspectives opérationnelles de l'observatoire	
2.4 Les contraintes et problèmes rencontrés	33
3. La rédaction du diagnostic	34
3.1 Rappel de la mission	34
3.2 Méthodologie de rédaction du diagnostic	
3.3 Les perspectives d'utilisation du diagnostic	
3.4 Les contraintes et problèmes rencontrés	36
Partie 3 : Comment les dispositifs d'observations agricoles et alimentaires	
peuvent-ils être des outils pour esquisser la transformation de l'agriculture ?	38
1. Les observatoires territoriaux agricoles, des outils prospectifs et d'aide à la décision cadre de politiques agricoles territoriales	
1.1 Des dispositifs de connaissances pour suivre l'évolution du monde agricole et ident ses enjeux à court et moyen terme	tifier
,	_

1.2 Des outils utiles pour les collectivités dans le cadre d'un accompagnement pour la mise en œuvre de politiques ou de dispositifs territorialisés44	
1.3 Des supports de dialogue entre collectivités et monde agricole pour élaborer de futures stratégies et politiques publiques49	
2. Les observatoires territoriaux alimentaires, des supports pour construire de futures politiques alimentaires territoriales50)
2.1 Des outils pour suivre l'évolution du rapport entre l'offre agricole des territoires et la demande alimentaire des consommateurs51	L
2.2 Des supports pour aider les collectivités dans leur rôle intermédiaire entre les acteurs de la distribution alimentaire et de la restauration collective et le monde agricole53	3
2.3 Des accessoires pour observer l'offre alimentaire d'un territoire et de visualiser sa dispersion géographique55	5
2.4 Des dispositifs communicants pour les collectivités dans leur but de sensibiliser leur population à acheter et consommer des produits locaux et issus de la production biologique57	
3. Les observatoires territoriaux agricoles et alimentaires, des outils critiqués, menacés et remis en question58	
3.1 Des outils techniques subjectifs et controversés58 3.2 Des outils qui se créent et disparaissent pour de multiples raisons59	
Partie 4 : Des apports réciproques60)
1. Une expérience professionnelle enrichissante60)
2 en complément du master pour rentrer dans le monde du travail62	?
3 et construire mon projet professionnel63	3
Conclusion	ļ
Bibliographie66	•
Liste des sigles utilisés70)
Table des annexes71	L
Annexe I : Cartes de localisation et de la composition du Pays Voironnais72	?
Annexe II : Quelques éléments du diagnostic agricole du Pays Voironnais75	;
Annexe III : Récapitulatif des textes législatifs utilisés79)
Annexe IV : Historique des recensements généraux et enquêtes agricoles nationales80)
Annexe V : Historique des dispositifs mis en place par le Pays Voironnais et l'État dans le cadre de leurs politiques agricole et alimentaire81	
Tables des illustrations82)

Introduction

En 2018, la Mutualité Sociale Agricole recensait environ 450 000 exploitations en France, soit à peu près 65 000 de moins qu'en 2008¹. Bien que le nombre d'exploitations et la superficie de terres agricoles ne cessent de diminuer au fil des années au profit du développement des zones urbaines, industrielles et commerciales, l'agriculture occupe toujours aujourd'hui une place importante dans l'équilibre et le fonctionnement de nos territoires et les façonne qu'ils soient ruraux, urbains, périurbains ou métropolitains. D'une part, elle apporte des services écosystémiques aux populations (alimentaire, médicinal, régulation de l'eau, etc.). D'autre part, elle est au croisement d'enjeux patrimoniaux, environnementaux, économiques, alimentaires, sanitaires, fonciers, urbains des territoires.

Son importance, encore aujourd'hui, malgré son faible poids économique, incite de plus en plus de collectivités locales à mener des politiques publiques agricoles, soit dans le cadre de leurs compétences obligatoires attribuées comme le Département et la Région (suite à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République)² ou soit pour une partie des communes et des intercommunalités dans leur volonté de porter des politiques agricoles pour la protection mise en valeur de leurs espaces agricoles et pour soutenir l'économie de leur filière locale. (par exemple, les agglomérations avec l'association Terres en villes créée en 2020, réseau français d'agglomérations, actrices dans les politiques publiques locales agricoles et alimentaires)³.

À ce titre, ces diverses collectivités locales participent au développement et au maintien de l'agriculture sur leur territoire par :

- des interventions au titre des équipements collectifs : irrigation, voirie rurale, ou des aménagements fonciers (par exemple remembrement, échanges amiables) ;
- b des fonds pour l'installation de jeunes agriculteurs, en complément du FEADER⁴;
- des aides aux exploitations s'orientant à la conversion ou au maintien des pratiques agricoles biologiques, en circuits courts, etc., et à la modernisation de leur matériel agricole, en complément du FEADER
- l'achat de terres agricoles pour réduire la consommation foncière urbaine sur ces espaces ;
- ➤ la mise en place de périmètre de protection des terres agricoles par des outils spécifiques (PAEN, ZAP, etc.)⁵;
- ► l'inscription d'orientations et d'enjeux sur l'agriculture dans leurs documents d'orientation ou de planification (PADD des PLU et PLUI, SCoT, SRADDET, SGEN, DGEAF, etc.)⁶;
- la valorisation de leurs produits locaux, création de marques, de magasins de producteurs, etc.

Cette place qu'occupe l'agriculture dans le façonnement et l'équilibre de nos territoires a amené très tôt l'État dès le XIXe siècle à réaliser ses premières enquêtes agricoles nationales dans le but de mesurer la « richesse agricole » et de se doter d'une base de connaissances précise sur le monde agricole. La première est organisée entre 1836 et 1840 (suite à une circulaire du 12 juillet 1836) sous la direction du bureau de la Statistique Générale de la France, en prenant en compte comme unité statistique de base,

¹ Données issues du site de la statistique de la MSA (www.statistiques.msa.fr)

² Article 94 de la Loi NOTRe : « le Département peut, par convention avec la Région et en complément de celle-ci, participer, par des subventions, au financement d'aides accordées par la région en faveur d'organisations de producteurs ... et d'entreprises exerçant une activité de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles ... Ces aides du département ont pour objet de permettre à ces organisations et à ces entreprises d'acquérir, de moderniser ou d'améliorer l'équipement nécessaire à la production, à la transformation, au stockage ou à la commercialisation de leurs produits, ou de mettre en œuvre des mesures en faveur de l'environnement. »

³ Informations issues du site Terres en ville (terresenvilles.org)

⁴ Fonds Européen Agricole pour le Développement de l'Economie Rurale

⁵ Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains / Zone Agricole Protégée

⁶ Plan d'Aménagement de Développement Durable / Plan Local d'Urbanisme intercommunal / Schéma de Cohérence Territorial / Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'égalité des territoires / Schéma Général des Espaces agricoles, forestiers et Naturels / Document de Gestion de l'Espace Agricole et Forestier

l'unité communale. Par la suite, 6 autres enquêtes agricoles utilisant la même méthodologie seront menées. (1852, 1861, 1868, 1882, 1892, 1929)⁷.

En 1954, l'article 2 du décret n° 54-8748 organise le premier recensement général moderne de l'agriculture en 1955. Ensuite, 6 autres seront organisés(1970, 1979, 1988, 1998, 2010). Celui-ci suscite beaucoup d'intérêts, du fait du contexte de la période et de sa procédure de réalisation (changement d'unité statistique, passage de l'unité communale à l'unité d'exploitation) nous amenant à expliquer ce qu'est le Recensement Général Agricole⁹. Comment est-il réalisé ? Qui l'organise ? Qui l'exécute ? Quand le prochain sera-t-il programmé ? Il y en aura-t-il un ?

Focus sur le Recensement Général Agricole

Le **R**ecensement **G**énéral **A**gricole **(RGA)** désigne une enquête statistique menée par le Ministère de l'Agriculture environ tous les dix ans. Le premier a été réalisé en 1955, le dernier en 2010. Il permet d'obtenir à un instant T, une photographie de l'agriculture. Durant celui-ci, quelque sept-cents données sont recueillies par exploitation pour permettre de mieux connaître :

- les exploitants et exploitantes ;
- les productions agricoles, les cultures, les cheptels, les surfaces cultivées ;
- les pratiques agricoles et la diversification pratiquée par les exploitations¹⁰.

Sa campagne de collecte d'informations est coordonnée depuis 2008 sous l'égide du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP, rattaché au Ministère de l'Agriculture) qui a remplacé le Service Central des Enquêtes et Études Statistique¹¹ et est réalisée avec l'appui du réseau des Services Régionaux de l'Information Statistique et Économique au sein des Directions Régionales de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)¹². Son exécution est confiée à trois-quatre mille enquêteurs et enquêtrices, qui durant plusieurs mois se rendent chez les agriculteurs et agricultrices pour récupérer les quelques sept-cents données demandées¹³. Celles-ci par la suite sont anonymisées conformément à la loi du 7 juin 1951 sur le secret statistique dans le cadre de la confidentialité des données personnelles.

Le prochain Recensement Général Agricole devrait être réalisé en octobre 2020, selon des informations issues du Bilan de Travail 2018 et du Programme de Travail 2019 du SSP¹⁴. D'ailleurs, un appel d'offres est paru le 5 juin 2019 (clôturé le 27 juillet 2019) sur les sites des marchés publics pour le recrutement de prestataires (annonce n°19-96978 sur centraledesmarches.com)¹⁵, cette collecte de données devrait être réalisée entre octobre 2020 et mars 2021. Pour autant, le SSP et les DRAAF donnent peu d'informations sur son organisation, et sa perspective de réalisation. Ces doutes peuvent être confirmés par les nombreuses études qu'a sorti le SSP sur l'agriculture française durant cette décennie dont notamment deux enquêtes sur la structure des exploitations en 2013 et 2016 suscitant la crainte de la disparition du RGA et son remplacement par des études/enquêtes qui seraient réalisées chaque année sur des thématiques spécifiques.

⁷ Informations issues de l'article « Le bureau de la statistique générale de France et institutionnalisation des statistiques agricoles : l'enquête de 1836 » de Alp Yücel Kaya, publié en 2013

⁸ Décret n° 54-874 du 2 septembre 1954 relatif au recensement général agricole

⁹ Informations issues de l'article « Le Recensement Général de l'Agriculture de 1955, une référence pour les géographes » de Florence Richard-Scott, publié en 2009

¹⁰ Informations issues de la présentation de la DRAAF de Nouvelle Aquitaine sur le RGA de 2010

¹¹ Suite à l'arrêté du 30 juin relatif à l'organisation et aux attributions des services de statistique agricole au ministère chargé de l'agriculture

¹² Instituées en 2006 par l'arrêté du 4 octobre relatif à l'organisation et aux attributions des services de statistique agricole au ministère chargé de l'agriculture

¹³ Pour le RGA 2010, entre septembre 2010 et avril 2011, selon une présentation de la DRAAF de Nouvelle Aquitaine sur le RGA de 2010

¹⁴ Information issue du Bilan d'activité 2018 et Programme de Travail 2019 du Service de la Statistique et de la Prospective

¹⁵ Informations issues des sites francemarchés.com, centraledesmarchés.com, marchésonline.com

Le Recensement Général Agricole organisé par le Service de la Statistique de la Prospective correspond à un outil détaillé, rigoriste, polyvalent, basé sur une multitude de données et d'informations sur diverses thématiques, qui depuis 2008 sont accessibles sur la plateforme en ligne AGRESTE (site internet du SSP). Il permet aux territoires de disposer de connaissances et d'informations sur leurs filières agricoles et peut servir un outil d'aide à la décision sur leur futur projet de territoire.

Cependant, sa fréquence de réalisation tous les dix ans, ne permet pas de suivre les mutations rapides que connaît le secteur agricole français depuis quelques décennies (baisse constante du nombre d'exploitations, développement des circuits courts et de la production agricole biologique, augmentation de la taille moyenne des exploitations, baisse légère de la Surface Agricole Utile, etc.). De même la baisse du nombre d'exploitants et d'exploitations constatée depuis plusieurs années, rend de plus en plus difficile l'accès aux données du Recensement Général Agricole pour de nombreuses communes, leurs données étant soumises au secret statistique. En effet, par exemple si l'on prend le nombre d'exploitations sur une commune, lors du RGA 2000, 2942 communes étaient soumises au secret statistique, lors du RGA 2010 on en dénombrait 4732¹⁶. Ce problème de plus en plus rencontré par les collectivités nous amène à expliquer le secret statistique concernant les entreprises. Qui est-il ? Qu'oblige-t-il? Quelles règles sont mises en vigueur ? Depuis quand datent-elles ?

Focus sur le secret statistique

Le secret statistique désigne un dispositif institué en 1951 suite à la loi n° 51-711 du 7 juin sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Il oblige les instituts publics qui ont pour mission de réaliser des enquêtes statistiques à certaines règles dans le cadre de leur collecte de données et de la transmission de ces dernières à d'autres services non publics. Ces règles concernent les tableaux agrégés qui fournissent des données agrégées sur les entreprises et les fichiers de données individuelles.

Dans le cadre des tableaux agrégés sur les entreprises, les règles sont les suivantes :

- Aucune case du tableau ne doit concerner moins de trois unités (décision du 13 juin 1980 du directeur général de l'Insee);
- Aucune case du tableau ne doit contenir de données pour lesquelles une entreprise représente plus de 85% du total (règle de diffusion définie le 7 juillet 1960 par le Comité de coordination des enquêtes statistiques, prédécesseur du CNIS, Conseil National de l'Information Statistique)¹⁷.

Ces dispositifs posent aujourd'hui beaucoup de problèmes dans le cadre de la mise à disposition de données agricoles communales en ligne. En effet, la baisse du nombre d'exploitants et d'exploitations rend de plus en plus de communes soumises au secret statistique.

Enfin, les données du RGA concernant le nombre d'exploitations peuvent parfois paraître décalées par rapport à la réalité du terrain, le SSP et les DRAAF recensant les unités productives qui exercent une activité de production agricole avec une SAU ≥ 1 ha ou une production spécialisée, alors que les collectivités recensent au-delà d'un autre seuil ce que nous pourrons remarquer plus tard dans ce rapport de fin d'études¹⁸.

Ces constats et les difficultés que rencontrent de plus en plus de territoires dans le cadre de l'utilisation des données des recensements généraux agricoles, ont amené au fil des années, plusieurs d'entre eux à construire leurs propres outils de recensements ou d'observations pour suivre de plus près les dynamiques en cours au sein de leurs filières agricoles locales. D'une part, pour établir des politiques publiques pour la préservation, le maintien et le développement de celles-ci. D'autre part, afin d'anticiper et répondre à certaines problématiques du futur, comme la gouvernance alimentaire.

¹⁶ Base de données RGA 2010, site AGRESTE (http://agreste.agriculture.gouv.fr)

¹⁷ Informations issues du guide du secret statistique 2018 de l'INSEE publié en 2018

¹⁸ Information issue de la présentation de la DRAAF de Nouvelle Aquitaine sur le RGA de 2010

Le bassin Grenoblois, situé dans le département de l'Isère, a été un des pionniers en matière d'observation agricole avec la constitution à la fin du XXe siècle d'un observatoire sur l'agriculture, construit par l'Association pour le Développement de l'Agriculture dans le Y Grenoblois (association créée en 1984) dans le cadre de ses missions. Son élaboration reposait sur un recensement continu du monde agricole avec plusieurs entrées : exploitants, exploitations, communes, etc. Son étendue, 115 communes, recouvrait le territoire actuel de la Métropole Grenobloise, du Pays Voironnais, une partie du Grésivaudan, ainsi que les communes de Saint-Quentin-sur-Isère, Montaud, Laffrey et Renage. Suite à sa dissolution en 2011, les intercommunalités adhérentes ont désiré de continuer son travail : Grenoble Alpes Métropole a constitué un observatoire agricole en 2015, le Grésivaudan est en cours d'élaboration d'un outil et le Pays Voironnais a engagé une démarche en 2018 sur 3 ans pour construire un observatoire sur l'agriculture et l'alimentation avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise. Ce dernier après avoir recruté un stagiaire lors de l'été 2018 pour élaborer les premières pistes et les modalités de l'observatoire, a diffusé une offre de stage fin 2018 pour sa phase 2, concernant la mise en place de cet outil où mon profil a été retenu.

Cette démarche du Pays Voironnais peut être surprenante du fait qu'elle se situe trois ans après la rédaction du SCOT de la Région Urbaine Grenoble (dont elle est membre), où durant celui-ci a déjà été réalisé un diagnostic agricole complet sur chaque territoire adhérent. Pour autant, elle n'est pas sans intérêt, du fait que les données utilisées dans le rapport de présentation du SCoT de la Région Urbaine Grenoble datent de 2010 ou antérieurement, et que de nombreuses thématiques ont été écartées comme la valorisation des produits et la production biologique, les installations/transmissions/successions ou encore le profil des agriculteurs du territoire 19.

Ayant déjà réalisé, une étude similaire l'année dernière parmi mes missions au sein du service Urbanisme de la ville de Romans-sur-lsère en menant un diagnostic agricole communale afin d'actualiser les données sur la filière dans le cadre de la révision du PLU de la commune, j'ai candidaté pour reconduire cette expérience qui fût enrichissante avec la rencontre de divers acteurs du monde agricole (exploitants, représentant de la Chambre d'Agriculture de la Drôme, techniciens de collectivités) et qui m'a démontré que la problématique agricole se situait à la croisée de plusieurs enjeux. Ce choix de postuler à l'offre du Pays Voironnais, s'inscrit aussi également dans la continuité de mes travaux universitaires qui pour la plupart se sont orientés sur les problématiques rurales avec la réalisation d'un atelier professionnel sur les paysages périurbains, des mémentos sur le développement rural et un mémoire sur les Parcs Naturels Régionaux. De même, pour mon intérêt de plus en plus prenant pour l'observation territoriale et ses multiples enjeux, qui s'est confirmé durant mon cursus universitaire.

Bien que l'observation territoriale ait aux premiers abords comme seule fonction la connaissance d'un territoire sur tous les sujets, celle-ci aujourd'hui peut servir de support pour la mise en place d'actions et de projets, pour élaborer des stratégies territoriales et pour évaluer des politiques, ou encore être un dispositif pour la communication et l'amélioration de la gestion des territoires. Ce que l'on constate de plus en plus au sein des collectivités et que confirment les résultats d'une enquête nationale réalisée en 2008 – 2009 par les chercheurs Emmanuel Roux et Grégoire Feyt sur 185 observatoires locaux²⁰.

Ce présent rapport de fin d'études essayera de montrer les multiples usages de l'observation territoriale, avec comme sujet l'observatoire agricole du Pays Voironnais. Il sera composé de plusieurs parties :

- la mission, son contexte, ses enjeux ;
- la méthodologie de l'observatoire et ses perspectives opérationnelles ;
- une question territoriale sur comment les dispositifs d'observations agricoles peuvent être des outils pour esquisser la transformation de l'agriculture;
- les apports du stage.

¹⁹ Sources issues du rapport de présentation du SCoT de la Région Urbaine Grenobloise, publié en 2012

²⁰ Sources issues du livre « les observatoires territoriaux : Sens et enjeux » de Grégoire Feyt et d'Emmanuel Roux, publié en 2011

Partie I : Cadre de réalisation de l'étude, l'élaboration d'un observatoire sur l'agriculture et l'alimentation

En 2018, le service Agriculture, Forêt et Développement Rural de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a décidé de se lancer dans la construction d'un observatoire sur l'agriculture et l'alimentation suite à l'accord de son exécutif et à un avis consultatif favorable de son Groupe de Pilotage Agriculture, Alimentation et Forêt. Ce projet, très demandé par ce dernier et les acteurs du monde agricole, se situe sept ans après la disparition de l'ADAYG et trois ans après la création d'un observatoire agricole à la métropole grenobloise.

La présente partie abordera le contexte de la réalisation de l'observatoire avec une présentation du Pays Voironnais, de sa politique agricole, etc., et des différents enjeux autour de sa construction.

1. L'environnement de l'étude : son territoire, ses enjeux, son contexte

1.1 Un projet qui s'inscrit dans une politique agricole historique

a) Le Pays Voironnais, un territoire périurbain agricole

Situé dans le département isérois à la croisée des chemins, les agglomérations chambérienne, grenobloise, lyonnaise et valentinoise, et en contreforts du massif de la Chartreuse, le Pays Voironnais est une communauté d'agglomération de 93 000 habitants (selon le dernier recensement de l'INSEE en 2016), composée de 31 communes instituée en 2000.

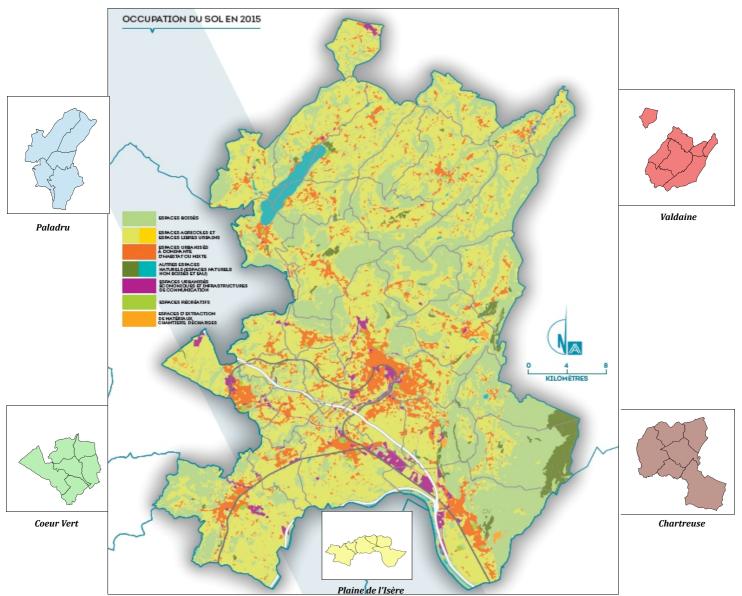
Espace intégrant de la Région Urbaine Grenobloise, il est l'unique secteur de cet ensemble (qui comprend le Pays Voironnais, la Métropole Grenobloise, le Grésivaudan, le Trièves, certaines communes de l'Oisans, de la Maltheysine, de la plaine de la Bièvre, des massifs de la Chartreuse et du Vercors), à ne pas dépendre de la Metropole du fait qu'il propose de grandes fonctions urbaines. En effet, sur son territoire, se concentre de grandes zones économiques dont CentrAlp (deuxième zone économique de Région Urbaine Grenobloise), un réseau de transport conséquent et indépendant avec 14 lignes de bus et 7 gares SNCF, de nombreux bâtiments scolaires du second degré et culturels (dont le Grand Angle), un pôle commercial sur la commune de Voiron.

Territoire périurbain du fait :

- but maillage de ses nombreuses petites villes autour de la ville centre de Voiron (≈ 20 000 habitants): Voreppe (≈ 9 300 habitants), Moirans (≈ 8 000 habitants), Tullins (≈ 7 700 habitants), Rives (≈ 6 300 habitants);
- de sa proximité géographique et de la continuité du bâti avec la Métropole Grenobloise (30% de ses actifs vont travailler dans cet espace)²¹;
- qu'elle est, également un des territoires de la périurbanisation en cours dans la métropole grenobloise avec sur ces 20 derniers années, l'arrivée de 10 000 personnes sur son territoire et l'artificialisation de plus de 1000 ha soit 3% de son territoire.

.... la CAPV est pour autant une communauté d'agglomération à dominante rurale et agricole.

²¹ Source issue du Projet de Territoire Durable de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, publié en 2015



Carte 1 : Carte de l'occupation du sol du Pays Voironnais en 2015, AURG (avec les données d'occupation du sol de Spot Thema), 2019

En effet comme le montre la carte de l'occupation du sol ci-dessus, les terres agricoles et les massifs forestiers façonnent cet espace de 373 870 m² recouvrant respectivement 49% et 31% de sa superficie (selon une étude de l'occupation du sol réalisée en 2015 par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise)^{22,} bien que représentant 2% de son économie et 3% de ses établissements économiques²³. Si le Sud du territoire (agglomération voironnaise, le cœur vert Voironnais, la plaine de l'Isère) est à dominante urbaine, abritant l'essentielle de la population, la majorité des infrastructures et l'activité économique et industrielle, le restant du territoire (les collines de la Valdaine, le lac de Paladru et les contreforts de Chartreuse) est une zone de moyenne de montagne très rurale où l'agriculture occupe une place importante dans les économies communales. D'autre part, l'agriculture participe à l'affirmation de l'identité du Pays Voironnais, avec la présence sur son territoire de l'AOC Noix de Tullins, l'IGP du Fromage Saint Marcellin, et également de la Chartreuse (liqueur emblématique de la région grenobloise) ; étant même inscrit dans les documents d'orientations de la collectivité « L'agriculture (notamment les zones d'élevage) et la forêt sont des éléments constitutifs de l'identité du Pays Voironnais, de sa dimension verte et rurale »²⁴.

²² Données de l'occupation du sol de la base de données Spot Thema

²³ Source issue de la lettre d'analyse de l'INSEE n°227 - avril 2014 « Voironnais : un territoire structuré autour de Voiron, mais sous forte influence grenobloise » rédigée en 2014

²⁴ Source issue du Projet de Territoire Durable de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, publié en 2015

b) La CAPV, une communauté d'agglomération précurseuse en politique agricole

Cette particularité géographique qu'a la CAPV avec cette prépondérance d'espaces dédiés à la filière agricole sur son territoire a conduit très tôt la collectivité à porter une attention particulière à la préservation et au développement de l'agriculture que cela soit dans ses documents d'orientations d'aménagement ou de développement ou dans ses actions, dispositifs qu'elle met en place à côté du développement de ses zones économiques, industrielles et commerciales dans un souci d'une politique de cohésion territoriale entre son nord rural et son sud urbain et industriel.. En effet, bien qu'elle sait que sa compétitivité territoriale repose sur ses activités économiques et industrielles, dès son début elle a choisi de ne pas délaisser l'agriculture qui façonne son paysage entre l'Isère, la Bièvre et la Chartreuse.

Dès les années 1970-1980, la collectivité mène des actions symboliques en se mobilisant contre la construction d'un projet de ville nouvelle autour des villages de Charnècles-Réaumont et en créant en 1976 une commission agriculture deux ans après son institution. (Auparavant, le Pays Voironnais était un syndicat mixte crée en 1974 qui s'est transformé en communauté de communes en 1994 puis en communauté d'agglomération en 2000). Par la suite, dans les années 1990-2010, sa politique agricole se déclinera autour de quatre lignes directrices, comme l'explique un article de revue de presse en 2011 de la chambre d'agriculture de l'Isère²⁵:

- ▶ l'accompagnement de l'agriculture dans un contexte européen et national difficile en misant prioritairement sur les filières de qualité et de proximité;
- son renouvellement par une politique d'aide à l'installation avec le Fonds Intercommunal pour le Développement Agricole (FIDA) créé en 1996 ;
- ➢ la prise en considération des espaces agricoles, forestiers et naturels comme éléments structurants de l'aménagement du territoire, par la mise en œuvre de projets de valorisation sur certains secteurs stratégiques ;
- la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement, en misant prioritairement sur le développement de la filière biologique (vrai sous le précédent mandat 2008-2014).

Durant ces trois décennies, plusieurs actions en faveur de l'agriculture seront réalisées :

- ▶ l'inscription dans ses documents de projet de territoire (Projet de territoire de 1999, Projet de territoire de 2003, Projet de territoire de 2009, Schéma de secteur et Projet de territoire durable 2015) de plusieurs orientations concernant l'agriculture;
- ➢ le lancement d'une étude de faisabilité en 2008 pour la mise en place d'un des tout premiers Périmètres de protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels périurbains (dispositifs mis en place suite à la loi du 23 février de 2005 relative du Développement des Territoires Ruraux) en concordance avec Grenoble Alpes Métropole sur 9 communes de la plaine de l'Isère autour de la cluse de Voreppe ;
- la restitution et le reclassement de 300 ha aux agriculteurs suite à un renoncement de l'extension de sa zone économique de Centr'Alp;
- ▶ l'acquisition de terrains agricoles sur Voreppe et Moirans suite à une préemption en convention avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) pour permettre l'implantation de nouveaux et nouvelles agriculteurs et agricultrices, et pour les protéger face aux risques des pressions urbaine, commerciale et industrielle et application de la compensation agricole (dispositif mis en place par la loi d'avenir sur l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014);

²⁵ Informations issues de l'article « Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, une agriculture diversifiée au sein d'un territoire périurbain » de la Chambre d'agriculture de l'Isère rédigé en 2011



- ➤ la création d'une des toutes premières chartes agricole et forestière en 1994 qui suite à son actualisation en 2015 (après la signature de la collectivité avec plusieurs partenaires du monde agricole, forestier et associations de protection de la nature et de la biodiversité) a intégré un volet alimentaire parmi ses objectifs qui sont :
- Assurer la pérennité de ses espaces et de son économie agricole
- Valoriser son agriculture et ses forêts auprès de sa population
- Favoriser une meilleure exploitation de ses forêts
- Structurer ses filières locales alimentaires, bois, biomasse pour qu'elles soient rentables aux producteurs et en compatibilité avec les demandes des habitants

La création d'un observatoire sur l'agriculture et l'alimentation en 2018 par la CAPV s'inscrit ainsi dans la continuité de sa politique agricole historique qu'elle porte depuis de nombreuses décennies, mais aussi dans sa stratégie alimentaire qu'elle a développée récemment. De même, dans la continuité de nombreuses études réalisées sur ces dix dernières années par le service Agriculture, Forêt et Développement Rural pour que la CAPV reste précurseuse et à la pointe de l'innovation en matière de politique agricole. Sa création, demandée depuis quelques années par les acteurs du monde agricole et le Groupe de Pilotage Agriculture, Alimentation et Forêt est attendue. En effet, sa mise en place et sa réalisation, revête de plusieurs enjeux locaux, intercommunaux et interterritoriaux pour la collectivité, mais aussi pour d'autres acteurs.

1.2 Une démarche qui doit répondre à plusieurs enjeux et objectifs de la collectivité et de son service agriculture

Le projet d'observatoire lancé en 2018 par la CAPV s'inscrit dans sa démarche :

- de disposer d'un support pour construire sa prochaine politique publique agricole et alimentaire, avec l'idée de connaître les différentes relations et le système de gouvernance entre les agriculteurs/agricultrices et les acteurs/actrices du secteur alimentaire local afin d'améliorer la part des produits locaux dans la restauration collective et améliorer le bien vivre de ses habitants;
- de caractériser son offre alimentaire présente sur son territoire et mesurer son «autonomie alimentaire»;
- d'identifier ses espaces agricoles soumis aux risques fonciers et menacés par l'extension des zones urbaines, industrielles et commerciales.

Il répond à plusieurs objectifs que la collectivité s'est fixés dans les années à venir, à court, moyen et long terme :

Tout d'abord d'essayer de limiter et de réduire l'emprise foncière, urbaine, économique et commerciale sur ses terres agricoles afin de « Préserver [ses] espaces ... suffisamment dynamiques ... pour [que ceux-ci] trouve[nt] leur place à long terme dans ce territoire placé sous le signe du changement » (Schéma de secteur 2015, version locale du SCoT de la Région Grenobloise, la collectivité ayant voté contre le transfert de la compétence PLUI en novembre 2015 suite à une minorité de contre-blocage de 12 communes sur 33)²⁶. En effet, bien que les surfaces agricoles occupent encore 49% de la superficie du Pays Voironnais, celles-ci ont vu depuis de nombreuses années leurs espaces se réduire.

²⁶ Information issue de l'article « Villes : le sujet sensible de l'urbanisme intercommunal » du Journal Le Monde publié 23 mai 2016

Effectivement, depuis les années 1990, le territoire a connu une évolution de sa morphologie avec :

- une urbanisation croissante autour du lac de Paladru et dans la plaine de l'Isère ;
- ➤ la construction de grosses infrastructures routières (création de la rocade ouest de Voiron entre 1993 et 2002, des diffuseurs de Voiron Champfeuillet ou Moirans-Mauvernay en 1993 et 1998) ;
- l'extension de sa zone d'activité économique Centr'Alp située sur les communes de Moirans et Voreppe, devenue 2ème zone d'activité économique du bassin grenoblois ;
- la création de la zone industrielle et commerciale des Blanchisseries sur la commune de Voiron en 2009.

qui ont profondément marqué le paysage du Pays Voironnais au détriment des terres agricoles. On estime qu'entre 1988 et 2000, la surface agricole utile du territoire a chuté de 7,5 % ²⁷ et qu'entre 2000 et 2010, 800 ha de terres agricoles ont été artificialisés au profit des zones urbaines, économiques, industrielles, commerciales, soit plus de 2% du territoire ²⁸.

Pour autant plusieurs projets urbain, économique, commercial, industriel sont en cours ou à venir comme la construction du nouvel hôpital de Voiron depuis 2017 ou le projet de développer la zone économique Bièvre-Dauphiné située sur la commune de Rives à la lisière avec la communauté de communes de Bièvre Est. Ainsi une des grandes missions de l'observatoire, est qu'il devra servi de support d'aide à la décision pour la collectivité dans le cadre de la gestion et préservation de ses espaces naturels en identifiant sur son territoire ceux qui seront soumis au risque foncier dans les années à venir.

Deuxièmement, d'assurer la pérennité et la viabilité de ses filières agricoles et de ses exploitations avec un renouvellement continu des exploitants. L'observatoire dans ce cas peut servir de support pour aiguiller le service agriculture du Pays Voironnais dans le cadre de la gestion des parcelles d'une succession d'un exploitant partant à la retraite et dans le cadre d'installation d'agriculteurs sur son territoire. Cet enjeu est majeur pour la CAPV, celle-ci ayant vu son nombre d'exploitations chuté de 1/3 durant cette décennie entre le RGA 2010 et l'Observatoire agricole en 2019, passage de 490 à 308 ²⁹, chiffre similaire à la décennie précédente³⁰.

Troisièmement, de développer l'agriculture biologique pour être en conformité aux objectifs du Grenelle de l'Environnement et du Plan Barnier de développement de l'agriculture biologique et circuits-court. Le Grenelle de l'Environnement visant à atteindre dans chaque territoire que 6 % de la SAU soit en bio à l'horizon 2012 et 20 % en 2020. Le Pays Voironnais a déjà atteint le premier objectif avec environ 8% ³¹ de SAU en bio mais est encore loin du deuxième objectif bien que l'on constate une augmentation rapide depuis ces dix dernières années de la production biologique que cela soit en surface (multipliée par trois) ou en nombre d'exploitations qui pratiquent ce mode de production (doublé, passant de 21 à 41 exploitations)³².

Enfin, l'observatoire devra servir également de support pour accompagner la collectivité dans le cadre de la construction de sa stratégie alimentaire qui a été initiée récemment et qui se développera lors des prochaines mandatures du fait que l'alimentation est et sera un des grands enjeux du XXIe pour le territoire. En effet, sa proximité avec l'agglomération grenobloise, grand bassin de consommation de 450 000 personnes³³, la mise en place de la loi EGALIM, qui exigera que 50% des produits dans la restauration collective publique à partir du 1er janvier 2022 soient issus des « produits durables ou sous des signes

²⁷ Information issue du document « Portrait du Pays Voironnais » réalisé par l'INSEE en 2006

²⁸ Données de l'observatoire national de l'artificialisation des sols

²⁹ Données observatoire agricole de la CAPV, tendance à prendre à la légère du fait du différentiel de recensement entre l'observatoire agricole de la CAPV et le RGA 2010

³⁰ Base de données RGA 2010 et RGA 2020

³¹ Données observatoire agricole de la CAPV

³² Données agence bio et observatoire agricole de la CAPV

³³ Source issue de l'INSEE

d'origine et de qualité » (dont des produits bio), sa volonté de lutter contre le gaspillage alimentaire qui est un de ses axes de son PLPDMA 2019-2024 (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), la demande croissante de ses habitants pour disposer de quantités suffisantes de produits locaux, bio et respectueux de l'environnement³⁴ sont des objectifs que la collectivité sera confrontée dans les années à venir et qui ont été inscrits dans ses documents intercommunales³⁵. Pour répondre à ce défi majeur de ces dix-vingt-trente prochaines années, la CAPV a déjà mis en place plusieurs actions avec :

- ➤ son engagement dans la démarche d'un Plan Alimentaire Interterritorial en 2016 avec les autres collectivités du bassin grenoblois (Grenoble Alpes Métropole, la Communauté de Communes du Grésivaudan, la Communauté de Communes du Trièves) et deux Parcs Naturels Régionaux (Chartreuse, Vercors) (nouveau dispositif mis en place par l'État par la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt);
- la création d'une légumerie en 2014 sur la zone d'activité de CentrAlp;
- son appui financier aux cinq magasins de producteurs situés sur son territoire (localisés à Chirens, Coublevie, Voiron, Voreppe);
- > son adhésion et sa participation financière au pôle agroalimentaire de l'Isère (créé en 2018);
- > son programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale, fonds et programme européen) où l'alimentation est une des principales thématiques autour de la notion du « bien vivre ensemble » que porte le programme.

1.3 Une action locale qui s'affilie à un contexte national et interterritorial

a) Une émergence des observatoires territoriaux sur l'agriculture et l'alimentation

La démarche du Pays Voironnais s'inscrit dans un contexte national où de plus en plus de collectivités se dotent d'observatoire sur plusieurs thématiques pour :

- avoir une meilleure connaissance de leur territoire sur des sujets précis ;
- évaluer leurs politiques publiques et dresser un constat de leurs actions ;
- > créer des scénarios et élaborer des stratégies à venir pour leur territoire dans ces domaines.

Le service économie de la CAPV en dispose un se nommant ACTEDEV qui permet de suivre les entreprises établies sur le territoire de la collectivité.

Elle se situe d'ailleurs dans le mouvement depuis quelques années de la construction d'observatoires territoriaux agricole et alimentaire par plusieurs collectivités dans le but de disposer de supports de connaissances, de décisions et prospective pour construire, mener, évaluer leurs politiques publiques agricole et alimentaire dans une période où celles-ci doivent mettre en œuvre de nombreux dispositifs et d'actions :

- pour lutter contre le phénomène urbain et limiter l'artificialisation des espaces agricoles ;
- > accompagner la transition de l'agriculture sans affecter les exploitations et les filières les plus vulnérables ;
- développer leur autonomie alimentaire en favorisant les produits issus de leurs territoires ;
- > améliorer la santé publique de leurs concitoyens via le biais d'une alimentation plus saine, plus locale et plus durable.

³⁴ Source issue d'une enquête menée par la CAPV auprès de ses habitants en 2014, qui outre le besoin d'avoir des produits bio juge aussi prioritaire le maintien de l'agriculture et la maîtrise du développement urbain

³⁵ Charte Agriculture, Alimentation et Forêt de 2015 ; PLDPMA de 2019 ; PCAET de 2019 ; Projet de territoire 2015-2020 ; Agenda 21 de 2012

et répondre à certains objectifs demandés par l'État sur les questions alimentaires et agricoles comme certains développés dans la sous-partie précédente.

b) Un renforcement des projets interterritoriaux autour des thématiques agricoles et alimentaires dans le bassin grenoblois

Le projet de la CAPV s'inscrit localement dans d'autres actions et démarches engagées par d'autres collectivités dans le bassin grenoblois sur les problématiques alimentaires et agricoles. En effet, sa réalisation intervient en même temps que plusieurs projets lancés par la Métropole Grenobloise, le Grésivaudan, le Trièves, les deux communautés de la Bièvre, les deux Parcs Naturels Régionaux du Vercors et de la Chartreuse, et l'Établissement Public du SCoT de la Région Urbaine.

Par exemple, la Communauté de Communes du Grésivaudan s'est engagée dans une démarche de construction de sa future politique agricole et alimentaire (qu'elle mène en étroit lien avec l'association Espace Belledonne et la Communauté de Communes Cœur de Savoie). Dans ce cadre, début 2019, elle mène une étude similaire à celle du Pays Voironnais sur le monde agricole avec l'appui d'un bureau d'études dans le but de rédiger un diagnostic agricole. D'ailleurs elle a accueilli un ou une stagiaire durant la période de mon stage³⁶.

D'autre part, cette période est marquée par de plus en plus de partenariats et coopérations entre les collectivités du bassin grenoblois dans le but de mettre en place une politique agricole et alimentaire interterritoriale afin de préserver et maintenir leurs filières agricoles et aussi favoriser leurs productions agricoles tournées vers le local. Ainsi en 2016, le Pays Voironais, le Grésivaudan, le Trièves, la Métropole Grenobloise en lien avec les deux Parcs Naturels Régionaux de la Chartreuse et du Vercors se sont engagés dans la démarche d'un Plan Alimentaire Interterritorial (nouveau dispositif mis en place par l'état en 2014 suite à loi n° 2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt), qui devrait être labellisé d'ici fin 2019 qui visent à :

- assurer la transmission et l'emploi dans le secteur agricole ;
- réduire la consommation foncière des terres agricoles ;
- favoriser les produits en circuits locaux ;
- intégrer de plus en plus de produits issus de l'agriculture biologique ou venant des circuits locaux dans la restauration collective³⁷.

De même d'autres actions de coopération entre ces collectivités à destination de l'agriculture et l'alimentation ont été mises en place durant cette décennie.

Premièrement la construction d'une légumerie en 2014 après plusieurs années d'études sur la zone économique de Centralp coportée par la Métropole Grenobloise et le Pays Voironnais dans l'objectif de fournir aux cuisines centrales de la région grenobloise des légumes frais issus de producteurs locaux, conditionner, éplucher, couper et prêts à l'emploi³⁸. Bien que celle-ci fût détruite en mars 2015 suite à un incendie, un nouveau bâtiment devrait voir le jour dans les prochaines années, avec un projet toujours coporté par les deux collectivités.

³⁶ Informations issues de l'offre du stage proposé par le Pays Voironnais (http://www.iadt.fr/uploads/internship/html/562/Offre-Stage_Politique-agricole-alimentaire_Gresivaudan.pdf)

³⁷ Informations issues de l'interview de Monsieur Jérôme Dutroncy (vice-président délégué à l'environnement, l'air, le climat et la biodiversité à la Métropole Grenobloise) lors de sa présentation sur la labellisation du Projet Alimentaire Interterritorial du bassin Grenoblois au conseil métropolitain du 5 juillet 2019 (https://www.youtube.com/watch?v=A0w21fqblMk)

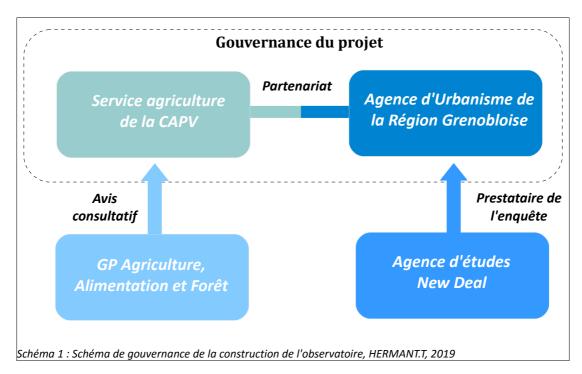
³⁸ Informations issues de l'article « La Légumerie vivra, une solution temporaire a été trouvée » publié en 2015 sur le site du Pays Voironnais

Deuxièmement, un pôle agroalimentaire isérois a émergé fin 2018 suite à l'implication de la Métropole Grenobloise, du Pays Voironnais et du Grésivaudan. Cette action menée en concordance avec la communauté de communes du Pays Rousillonnais, le département de l'Isère, la Chambre d'Agriculture de l'Isère, et les deux Chambres d'industries et Commerces de l'Isère a été réalisée dans le but de structurer les liens/relations entre les agriculteurs/agricultrices, les fournisseurs et les distributeurs/commerces alimentaires. D'ailleurs, ce sont ces mêmes structures qui inaugureront auparavant en juillet 2018 la marque territoriale Ishere, pour favoriser les produits locaux issus des territoires adhérents³⁹.

Enfin, dernier exemple d'action mise en place qui montrent une vision partagée entre les collectivités du bassin grenoblois de construire une politique agricole et alimentaire interterritoriale, en mai 2019 Grenoble Alpes Métropole et la Communauté de Communes du Trièves ont signé un contrat de réciprocité (dispositif qui a émergé lors des assises de la ruralité en 2014) pour agir ensemble au service de la transition écologique et énergétique dans le but d'obtenir un partenariat gagnant/gagnant pour faciliter l'accès aux produits locaux pour tous, tout en préservant et maintenant leurs filières agricoles ⁴⁰.

2. La gouvernance du projet : un projet porté par tous et pour tous

2.1 Une étude partenariale entre différents acteurs



La mise en place de l'observatoire agricole du Pays Voironnais résulte d'un partenariat entre :

-le service agriculture de la CAPV (porteur du projet), composé de 6 personnes qui assure parmi ses missions : la gestion et l'animation du programme européen LEADER ; l'aide à l'installation et l'accompagnement aux agriculteurs ; des études et projets/actions sur les problématiques autour de l'alimentation, de la forêt, du développement rural et de l'agriculture et l'animation d'activités de sensibilisation autour des thématiques agricole, alimentaire et forestière. Camille Matz, tutrice de stage est chargée de mission alimentation et forêt au sein de ce service.

³⁹ Informations issues de l'article de Place Grenet « Le Pôle Agroalimentaire de l'Isère crée une association pour donner « une place centrale » aux professionnels » publié le 13/12/2018

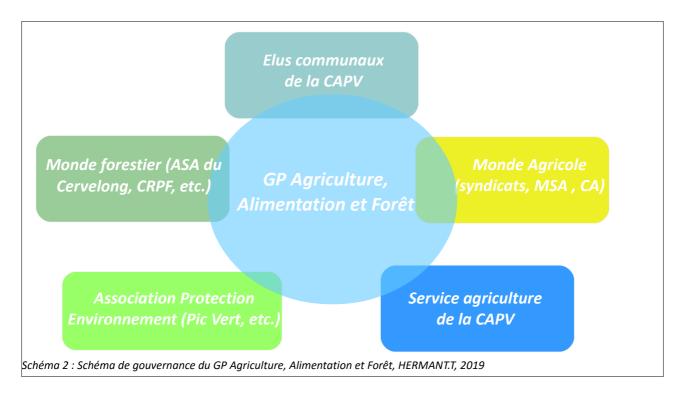
⁴⁰ Informations issues de la note « Le Trièves, la Métropole et l'Isère, main dans la main » publiée le 27 mai 2019 sur le site internet de Grenoble Alpes Métropole

-et l'Agence d'urbanisme de la Région Grenobloise, structure associative de loi de 1901 créée en 1967 (suite à la loi d'orientation foncière du 30 décembre) sous forme de système pilotage politique partenariale qui fédère différentes collectivités adhérentes et les fait bénéficier de services et connaissances mutualisés dans les domaines de l'aménagement et du développement territorial. Cette dernière dans le cadre de l'observatoire agricole du Pays Voironnais, intervient en tant qu'assistante maître d'ouvrage du service agriculture de la CAPV pour :

- accompagner celui-ci dans la mise en place de l'enquête auprès des exploitants agricoles;
- > apporter une aide méthodologique à la structuration du diagnostic ;
- réfléchir avec lui à d'autres formats de communication pour les résultats de l'observatoire.

Autour de ces deux acteurs, l'Agence d'études New Deal, société d'études, de communication, de conseil et de gestion intervient dans l'étude comme prestataire choisi pour la réalisation de l'enquête auprès des agriculteurs et agricultrices du Pays Voironnais.

Enfin, le Groupe de Pilotage Agriculture, Alimentation et Forêt, organe consultatif de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, apporte son aide dans le cadre de ce projet. Instance de lieu de débat entre acteurs socioprofessionnels et élus, il est composé d'élus communaux, des chargées de mission du service agriculture et des représentants du monde agricole et forestier (depuis 2005). Il est d'ailleurs également la structure porteuse de la charte agriculture, alimentation et forêt signée en 2015.



2.2 Un outil à destination de plusieurs publics

Le projet de construction de l'observatoire porté par le service agriculture a dès son début eu la volonté de devenir un outil polyvalent pour différents et multiples acteurs. Il se veut :

1- Être un outil de connaissance et d'aide à la décision pour les élus du Pays Voironnais pour la mise en œuvre de projets et la connaissance du monde agricole (mise en avant des terres agricoles soumises au risque d'urbanisation, foncier disponible pour l'achat de terrains, etc.) et de servir de support pour construire la politique agricole de la prochaine mandature

- **2- Être un outil d'appui pour les chargées de mission du service agriculture** dans le cadre de montage de projets pour la préservation et la valorisation de l'agriculture (par exemple pour l'organisation d'événements dans des fermes, la redéfinition des critères d'attribution du fonds FIDA, etc.)
- 3- Être un outil de connaissance et de valorisation de la filière agricole locale Pays Voironnais auprès des habitants, du grand public suite à la publication newlestter, de dossiers dans Voironnais le Mag.
- 4- Être un outil de connaissance sur l'agriculture voironnaise pour les professionnels, universitaires, agences d'urbanisme, services de d'autres structures, dans le cas de l'ouverture des données.

Cette démarche du service agriculture s'inscrit dans la mouvance actuelle où de plus en plus de collectivités ouvrent leurs données à tous en OpenData conformément à l'article 6 de loi pour une République Numérique⁴¹ où celles-ci sont obligées de mettre à disposition des « données mises à jour de façon régulière, dont la publication présente un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental » en ligne et ouvert à tous. En octobre, elles sont 343 collectivités à disposer de leurs données en ligne selon le site Observatoire-Opendata⁴².

D'autre part, elle se situe dans un contexte où de nombreuses collectivités s'échangent leurs données avec la mise en place de conventions de partage de données afin de disposer de la même information sur divers sujets interritoriaux avec l'objectif d'être plus efficace et plus efficient.

2.3 Un projet soumis à certaines règles de confidentialité

La volonté affirmée par le service agriculture que l'observatoire soit un outil polyvalent à destination de plusieurs publics (services CAPV, élu(e)s Pays Voironnais, partenaires publics/privés de la CAPV, services autres collectivités territoriales ou structures porteuses de projet de territoire, universitaires, professionnels, tout public) pose la question du degré d'accès et de disposition de ses données. En effet, la réglementation concernant l'échange, l'ouverture et la disposition de certaines données en ligne est soumise à certaines règles de confidentialité qui sont entrées en vigueur suite à la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique issue de la Directive de 1995 de l'UE sur la protection des données personnelles. Depuis le 25 mai 2018, celles-ci sont renforcées avec la mise en vigueur du RGPD (Recensement Général de Protection de Données) dans tous les pays de l'Union Européenne issu du règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. En France ce dispositif est traduit par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles (1) qui obligent aux entreprises ou structures collectant des données de protéger et sécuriser les données personnelles⁴³ de ses clients, usagers, collaborateurs, fournisseurs et partenaires.

Le projet d'observatoire agricole du Pays Voironnais rentre ainsi dans la catégorie de projets soumis au RGPD et à la protection de données. En effet, dans la cadre de sa réalisation plusieurs données personnelles concernant les agriculteurs et agricultrices seront collectées (nom, prénom, adresse, âge, sexe, téléphone, mail). De même, il sera également soumis au secret statistique⁴⁴ dans le cadre de la disposition de ses données par le service agriculture à d'autres structures. Dans ce but, le service agriculture devra soumettre au secret statistique, les informations contenant moins de trois unités statistiques dans le cas où celui-ci rendrait disponible sa base à d'autres acteurs.

44 Définition du secret statistique dans l'introduction, voir page 9

⁴¹ L'article 6 de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique est applicable aux collectivités supérieures à 3500 habitants, soit environ 4500 collectivités en France (Communes, EPCI, Département, Région)

⁴² Observatoire en ligne cofinancé par la Caisse des Dépôts et Consignes, Etalab et OpendataFrance

⁴³ Est défini comme données personnelles selon l'article 4 du RGPD toute information concernant une personne physique déjà identifiée ou identifiable directement ou indirectement en se référant à un numéro d'identification ou à un ou divers autres renseignements dont elle détient l'unique propriété, des renseignements de localisation, un identifiant sur internet, ou à un ou divers détail(s) propre(s) à son identité.

3. La mission proposée par le service agriculture du Pays Voironnais

3.1 Description de la mission

a) La fiche de poste



Schéma 3 : Déroulement de l'étude, HERMANT.T, 2019

Le stage proposé par le service agriculture du Pays Voironnais, s'inscrit dans la phase 2 du projet de la réalisation de l'observatoire agricole. Il se situe dans la continuité d'un précédent stage réalisé en 2018, lors de la phase 1 de l'étude, par Élie Pion dans le même service qui a posé les premières bases pour la réalisation d'un observatoire en écrivant une feuille de route. Dans celle-ci a été rédigée les attendus de la démarche, ses objectifs, ses questions évaluatives, les livrables associés, les perspectives de l'outil et des données et indicateurs choisis à la suite d'un travail de Benchmarking sur d'autres observatoires agricoles réalisés par d'autres collectivités territoriales (Département, Métropole, Communauté d'Agglomération, SCoT, etc.). La phrase 3, qui sera réalisée en 2020, abordera la partie alimentaire de l'étude selon des modalités qui restent à définir.

Les missions principales du stage ont concerné la réalisation d'un ou plusieurs diagnostics agricoles territorialisés et à la mise en place d'un observatoire sur la thématique pour mettre en lumière l'état actuel de l'agriculture sur le territoire du Pays Voironnais, sa diversité, ses spécificités, ses atouts, ses limites et opportunités. Mais aussi de relever les menaces et les problématiques autour de la filière agricole voironnaise en ouvrant vers d'autres thématiques : alimentaire, environnement, patrimoine, urbanisme, etc. Elle s'appuie sur une enquête élaborée par le service Pays Voironnais en lien avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise et réalisée par le bureau d'étude New Deal auprès des agriculteurs durant le mois d'avril 2019 et complétée en juillet 2019.

Les missions complémentaires du stage ont été la participation et la contribution à la préparation et l'animation de réunions avec des partenaires du monde agricole et d'autres acteurs, pour porter à la connaissance les éléments du diagnostic (par exemple lors du Groupe de Pilotage Agriculture, Alimentation et Forêt du Pays Voironnais).

b) Les différents livrables proposés

Durant le premier mois du stage, différents types de livrables ont été proposés et convenus.

➤ l'Observatoire agricole (pour le service agriculture et le SIG du Pays Voironnais)

Principal rendu de stage, il sera composé de plusieurs couches SIG et de tableaux.

 le Diagnostic territorialisé (pour les acteurs du monde agricole, le service agriculture et les élus du Pays Voironnais)

Document d'environ 15-20 pages qui se veut exhaustif, communicant et sensibilisant sur l'état actuel de l'agriculture sur le territoire du Pays Voironnais et de chacune de ses entités. Celui-ci sera présenté lors du comité de pilotage agriculture.

> une feuille de route sur les perspectives et la mise à jour de l'observatoire (pour le service agriculture du Pays Voironnais)

Document écrit qui analysera la finalité de l'observatoire et proposera ses perspectives, en désignant ses atouts/limites et opportunités et qui présentera les modalités, fonctionnalités et étapes de mise à jour de l'observatoire.

la création de la première newsletter sur l'agriculture (pour le grand public, les acteurs du monde agricole, le service agriculture et les élus du Pays Voironnais)

Document écrit communicant, sensibilisant qui présentera un questionnement d'actualité sur l'agriculture et un agenda des événements proposés par le Pays Voironnais autour de la filière agricole et alimentaire.

3.2 Des compétences, connaissances, et savoir-être à mobiliser qui s'inscrivent dans la continuités mes précédentes expériences

Comme il a été indiqué dans la fiche de poste envoyée par le Pays Voironnais, plusieurs qualités et compétences ont été requises pour la bonne réalisation de ce stage.

En termes de savoir et savoir-faire:

- Connaissance du monde agricole, de ses filières, de ses problématiques actuelles et de ses enjeux dans les années à venir
- Connaissance des règles de confidentialité et d'accès aux données
- Maîtrise d'un logiciel SIG et cartographie
- Recherche, analyse et traitement de données
- Gestion de base de données avec des sources multiples et hétérogènes
- rédaction et mise en forme d'un diagnostic

En termes de savoir-être :

- rigourosité et sens de l'organisation
- autonomie et conduite de projet
- curiosité et prise d'initiative
- réflexivité et prise de recul par rapport au projet
- aisance relationnelle et goût du contact
- adaptabilité et transversalité

Certaines d'entre-elles ont été acquises durant ma formation universitaire lors de cours, d'ateliers professionnels ou pendant mon stage de l'année dernière à la mairie de Romans-sur-Isère.

Par exemple, la compétence rédaction et la construction de diagnostics, lors de ma participation à deux ateliers professionnels (projets de groupe d'étudiants qui répondent à des commandes de professionnels), avec la réalisation de deux diagnostics : un paysager local à l'échelle de la Métropole Grenobloise dans le cadre du programme Los DAMAS et un diagnostic sportif à l'échelle nationale et de chaque région pour la Fédération Française de Hockey sur Glace. De même, durant ces deux expériences, acquisition progressive de certaines qualités professionnelles correspondantes à celles demandées pour l'offre du stage du Pays Voironnais : une certaine rigueur, réflexivité, un certains sens de l'organisation et conduite de projet, surtout dans le cadre de l'atelier professionnel proposé par la Fédération Française de Hockey sur Glace. Dans ce cadre, la mission proposée par le service agriculture du Pays Voironnais correspond à ces compétences acquises durant ces deux expériences.

Deuxièmement, l'offre de stage proposée, concorde également avec certaines notions et savoirfaire appris lors de mon passage à la mairie de Romans-sur-Isère. Par exemple, la connaissance de certains enjeux agricoles (les transmissions/successions, le remembrement, l'irrigation et le problème d'approvisionnement en eau pour les grandes cultures, etc.), de même la curiosité pour ce monde. Enfin également, la collecte de données agricole qui a été réalisée par ma propre initiative.

Finalement, la partie cartographie/SIG dans le cadre de la mise en place de l'observatoire et la rédaction du diagnostic agricole correspond à une compétence que j'ai acquise lors de toutes ces expériences. En effet, durant celles-ci j'ai réalisé plusieurs représentations cartographiques sur divers sujets et appris à utiliser les logiciels SIG (construction de bases données, traitement de celles-ci, mise en forme cartographique, etc.).

Partie 2 : Des outils d'observations

Durant le stage, j'ai effectué diverses missions. Cette partie présentera la méthodologie employée pour chacune d'entre elles, leurs perspectives et les difficultés rencontrées lors de leurs réalisations.

1. Le phasage et la temporalité des missions

1.1 Le planning théorique

La méthodologie appliquée pour la réalisation de l'observatoire et la rédaction des différents livrables s'est structurée autour de 4 temps de travail qui ont été convenus avec la structure :

- → Une phase préparatoire de la mise en place de l'observatoire avec d'une part une connaissance des enjeux, des données préexistantes et manquantes, et des modalités de l'observatoire et d'autre part d'élaboration d'un listing de recherches d'autres données informations possibles en complément de l'enquête réalisée par New Deal auprès des agriculteurs.
- → une deuxième phase concernant le traitement des données de l'enquête New Deal et des données complémentaires et leur assemblage ; et la création des différents supports de l'observatoire (base de données, couches SIG, etc.)
- → Une troisième phase de rédaction et présentation du diagnostic territorialisé, avec l'accompagnement de Fabien Daumark et d'Hugues Merle de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise sur la réflexion de sa construction et l'écriture de la Newsletter.
- → Une quatrième phase de réflexion sur les perspectives de l'observatoire (problématiques de l'Open data et des partages de données en interne et externe) et sur ses modalités de mises à jour

en articulation avec les trois temporalités du stage ... :

- → la réalisation de l'enquête de New Deal auprès des agriculteurs/agricultrices fin mars-début mai et son rendu le 7 mai sur la base de 404 personnes identifiées par le service agriculture du Pays Voironnais.
- → la phase de recherche de données complémentaires dont principalement l'identification des agriculteurs/agricultrices possiblement manquant dans la base de données de départ du Pays Voironnais avec la récupération aux mois de mai-juin-début juillet des listes électorales communales qui ont servi pour l'élection des membres de la chambre d'agriculture début 2019 auprès des secrétariats des trente et une mairies de la CAPV et la réalisation d'une enquête complémentaire auprès de ces autres exploitant(e)s identifié(e)s durant le mois de juillet
- → le temps de rédaction du diagnostic territorialisé fin juillet-aout-septembre avec sa présentation le 26 septembre au groupe de pilotage agriculture et forêt

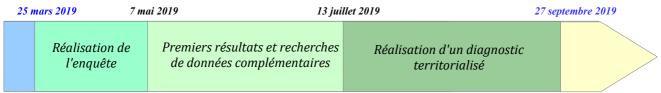


Schéma 4 : Planning d'organisation du stage, HERMANT.T, 2019

1.2 Des évolutions chemin faisant

Durant le stage, les différentes phases présentées précédemment, ont connu des évolutions de temporalité par rapport à certaines modalités. Si au départ et en théorie, elles devaient se succéder à la suite, certaines d'entre elles se sont vite interchangées ou ont commencé plus tôt que prévu. Ces modifications temporelles survenues du fait des dates de rendu des enquêtes, principale et complémentaire et de l'avancement rapide sur certains travaux, m'ont permis d'initier certaines « tâches » bien en avance par rapport au programme prévisionnel. Certaines d'entre elles ont été bénéfiques pour la poursuite de mon stage.

Ainsi durant le 1er mois, en complément de ma phase préparatoire et en attendant le rendu de l'enquête principale, j'ai commencé à établir une première version du futur diagnostic avec sa mise en forme, la constitution d'un plan idéal, et le choix d'éléments que je souhaitais voir dans mon document soit en termes de chiffre clés, soit en termes de représentations graphiques (cartes, graphiques, pyramide des âges, etc.). Cette création ex nihilo de la première version du diagnostic (a été vite discuté entre Béatrice Chenet, Fabien Daumark, Hugues Merle et Camille Matz) a été bénéfique pour la suite du stage, car elle a permis d'orienter les traitements des données suite au rendu de l'enquête principale le 7 mai.

D'autre part, la phase d'attente de récupération de l'enquête secondaire début juillet, m'a permis d'initier certains travaux qui étaient prévus en septembre ou pour d'autres qui devaient être réalisés l'année prochaine. Durant cette période, j'ai ainsi commencé à rédiger la feuille de route sur les perspectives et sur les modalités de mise à jour de l'observatoire. De même, en mode exploratoire, à initier le recensement des commerces alimentaires du Pays Voironnais (travail initialement prévu pour la phase 3 de la construction de l'observatoire).

2. La mise en place de l'observatoire

2.1 Rappel de la mission

En rappel, le premier objectif de mon stage concernait à la mise en place d'un observatoire agricole pour le service Agriculture, Forêt et Développement rural. Un premier travail avait été réalisé l'année dernière par Élie Pion, qui dans sa feuille de route avait identifié les données à récupérer, leur moyen de récupération, leur priorité de collecte, leur niveau de sensibilité face au RGPD et les avait classées pour déterminer les 4 objectifs que devait répondre l'observatoire :

- ➤ A : Affiner les relations avec les agriculteurs
- > B: Mieux connaître les exploitations et leurs productions
- > C: Disposer d'une vision d'ensemble du système alimentaire local
- D: Comprendre les dynamiques et les enjeux territoriaux aux échelles communales

Ma mission du stage proposait de mettre en œuvre les deux premiers objectifs, et d'aborder les deux derniers en récupérant le maximum de données soit :

- issu de l'enquête du service agriculture destinée aux exploitants,
- via d'autres sources de données.

Cette mission s'est déclinée en plusieurs travaux que l'on peut appeler sous-objectifs :

A. Construire une base de données complète rassemblant toutes les données sur les exploitants et exploitations

B. Géoréférencer les exploitations sous SIG

C. Repérer les bâtiments d'exploitations sous SIG

D. Recenser les commerces alimentaires du Pays Voironnais sous SIG

Schéma 5 : Sous-objectifs de la mission observatoire agricole du Pays Voironnais, HERMANT.T, 2019

2.2 Les enjeux techniques de l'observatoire

La mise en place de l'observatoire répond aussi à plusieurs objectifs et enjeux techniques pour le service agriculture et la collectivité :

1- Une volonté d'actualiser et compléter leurs données / informations sur la filière agricole locale voironnaise pour permettre à eux même de disposer d'un outil d'appui pour la mise en place d'actions/de projets et pour élaborer la future politique agricole et alimentaire de la prochaine mandature.

En effet, la disparition de l'ADAYG, la caducité des données du RGA qui date depuis une décennie et l'évolution de la filière agricole voironnaise depuis dix ans, ont été des constats pour la mise en place d'un observatoire sur l'agriculture et l'alimentation pour disposer d'un outil de connaissance fine sur la filière agricole, et ce, dès lors de la rédaction du schéma de secteur intercommunal approuvé en 2015. Dans ce document, la collectivité a inscrit effectivement des recommandations et des objectifs à disposer d'outils/de supports de connaissances comme un inventaire des « espaces agricoles à enjeux économiques, agronomiques et/ou écologiques et paysagers »⁴⁵ pour continuer à construire et orienter sa politique publique locale agricole et pour identifier les espaces agricoles à préserver ou encore davantage à les protéger.

Cette volonté d'actualiser les données s'inscrit dans une période de projets, d'actions de fin mandat ⁴⁶ qui nécessite l'utilisation d'informations/données actualisées sur l'agriculture du territoire :

- pour la rédaction ou la modification de documents d'aménagement et d'orientation intercommunaux (Plan Climat Air Énergie Territorial, Programme local de prévention des déchets, etc.) ou interterritoriaux (comme le Projet Alimentaire InterTerritorial);
- sur certains dossiers d'aménagement opérationnel (comme le projet de reconstruction de la légumerie);
- pour son avis consultatif sur certains dossiers/documents communaux (élaboration des PLU de Charavines et Bilieu, projet d'étude du PAEN de Voreppe ou de la ZAP de Charnècles, etc.) ;
- pour la rédaction d'articles, l'élaboration de supports de communication à destination de ses concitoyens (comme le mag du Pays Voironnais).

⁴⁵ Schéma de secteur de 2015 de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais

⁴⁶ Élections municipales et intercommunales en 2020

2-Une nécessité pour le service agriculture de construire un outil composé de plusieurs supports, pratique et utilisable pour toutes ses chargées de mission.

En effet, un des principaux intérêts de la réalisation de l'étude a concerné la mise en place d'un fichier de données qui serait compréhensible, utilisable, et modifiable pour tous.

Premièrement, celui-ci devrait permettre la sortie d'analyse statistique rapide d'éléments/informations concernant l'agriculture sur un territoire, sur une filière quelconque, sur des thématiques particulières à un instant T avec le calcul de différents indicateurs statistiques (Moyenne, Écart-type, Somme, Médiane, Quartiles, etc.) et l'élaboration de graphiques.

Deuxièmement, de sortir un listing d'agriculteurs via le choix de différents critères (localisation, activité, mode de production, mode de vente, tissu associatif, etc.) comme le fait le service économie de la CAPV avec son logiciel ACTEDEV (base de recensement des entreprises du Pays Voironnais)

Troisièmement, d'incorporer des mises à jour comme l'ajout ou la suppression d'un agriculteur, d'une exploitation agricole du listing ou la modification par rapport à des exploitations/agriculteurs déjà préexistants dans le fichier, en suivant une méthodologie définit durant la mise en place de l'observatoire

3-Une volonté pour le service agriculture de construire un outil basé sur ses propres sources/données.

En effet, bien que le service agriculture dispose d'une base d'informations issue de ses propres sources et de l'ADAYG, celui-ci devait utiliser les données générales du RGA 2010 concernant d'autres informations comme la SAU ou le nombre de producteurs en agriculture biologique. Ces constats ont été un des intérêts pour la mise en place d'un observatoire, dans le but de constituer une base de données suffisante issue de ses propres sources (avec la réalisation de l'enquête) pour ne plus dépendre de données externes tout en intégrant ses informations déjà préexistantes sur le monde agricole. Effectivement, les données générales ouvertes à tous ne peuvent parfois pas coller à la réalité territoriale d'un espace géographique.

2.3 Les différents outils mis en place durant l'observatoire

La présente sous-partie abordera les enjeux aux outils que j'ai mis en place pour l'observatoire, leur méthodologie de construction, les données et moyens utilisés, et les limites du travail réalisé

a) Le tableau exploitations-exploitants

Enjeu : Créer une base de données complète et regroupant toutes les données sur les exploitants et exploitations (en fonction des degrés d'informations de chaque individu)

Données utilisées : Enquête New Deal, listes communales élections agricoles 2019, connaissances du service agriculture, recensement ADAYG, base SIRENE-SIRET

Méthode:

1- Création d'un fichier type de rendu pour le bureau étude de New Deal en suivant le questionnaire de l'enquête

- 2- Clarification des données et informations du fichier rendu par New Deal à la fin de l'enquête principale (le 7 mai) et constitution d'un fichier Excel « couche agriculteurs » avec :
 - Création d'identifiants unique et différent entre exploitation et exploitant ;
 - Retranscription des réponses dans les questions fermées ou à choix multiples ;
 - Nettoyage des données dans les questions ouvertes ;
 - Rassemblement des réponses des questions à choix multiple en une seule colonne.

3-Réalisation d'une étude de comparaison au niveau communal entre les données récupérées suite à l'enquête de New Deal et les données du RGA 2010, pour mesurer l'écart entre les exploitations recensées à l'échelle de chaque commune et celles en 2010 et identifier les différentes stratégies pour rechercher les exploitations/exploitants non présent-es dans le fichier Excel de départ du service agriculture.

Com	Communes Exploitations		xploitations		SAU		
Code INSEE Nom Expl		Exploitations enquêtées (New Deal)	Exploitations recensées (Service agri)	RGA 2010	Enquête	PAC	RGA 2010
38043	Bilieu	6	6	7	328,5	264	285
38061	La Buisse	6	14	18	481,5	353	654
38080	Charancieu	3	5	10	288	334	414
38082	Charavines	3	6	8	114,6	214	223
38084	Charnècles	6	10	15	281,4	251	433

Tableau 1 : Extrait du tableau de comparaison entre les données recueillies lors de la première enquête et d'autres sources de données, HERMANT.T, 2019

4-Identification des stratégies à adopter pour la recherche des exploitations et exploitants complémentaires. Parmi les stratégies :

- Récupération des listes électorales communales qui ont servi pour l'élection des membres de la Chambre d'Agriculture début 2019 auprès des secrétariats des trente et une mairies de la CAPV
- Réalisation de réunions dans certaines communes avec quelques agriculteurs où est constaté un grand écart entre le nombre d'exploitations recensées en 2010 et celles présentes dans le fichier de base du service agriculture afin d'identifier des exploitations non recensées
- Contact par mail/téléphones de personnes ressources dans le monde agricole dans toutes les communes

Suite à divers échanges, entre les chargés d'études de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise et les chargées de mission de la CAPV : il a été décidé d'adopter la première stratégie pour récupérer le nom et l'adresse des exploitants possiblement manquants, puis d'user de la seconde stratégie si peu de communes répondent à notre demande, afin de compléter l'étude.

5- Envoi et renvoi d'une demande par mail à toutes les communes durant les mois de juin et juillet pour récupérer les listes agricoles communales des élections de la Chambre d'Agriculture de janvier 2019.

Suite à un nombre conséquent de réponses positives des mairies et à la récupération de listes (vingt-cinq sur trente et une communes) avant le 15 juillet (date limite définie), il a été décidé d'arrêter la recherche d'exploitants susceptible de manquer, d'une part, car la totalité des communes ayant le plus grand nombre d'agriculteurs sur leur territoire avait répondu à notre demande et d'autre part, à cause de l'avancement du calendrier pour rédiger le diagnostic

6-Analyse des listes agricoles communales des élections de la Chambre d'Agriculture et ajout d'exploitants dans un fichier excel « agriculteurs recensés listes communes » si ceux-ci :

- n'apparaissent pas dans le fichier de données rendu par New Deal;
- n'ont pas été radiés, cessés leur activité en consultant la base SIRENE-SIRET (base qui recensee les entreprises et établissements exerçant des activités économiques) ;
- après vérification par la chargée de mission d'agriculture de la CAPV des personnes de la liste.

A la suite de cette étape, le service agriculture a décidé de prescrire une enquête complémentaire au bureau d'étude de New Deal en se basant sur le fichier des agriculteurs recensés suite à la phase de données complémentaires.

7-Intégration des données/informations de l'enquête complémentaire au fichier Excel « couche agriculteurs »

Limites du travail:

- -création d'une base non exhaustive des exploitations avec des informations variables selon le nombre d'exploitations qui ont répondu aux enquêtes principale et complémentaire
- -phase de données complémentaires basée sur des listes communales agricoles issues de la Chambre Agriculture qui n'a pas les mêmes critères que le Pays Voironnais pour définir un exploitant

b) La couche SIG exploitations

Enjeu : Géoréférencer les exploitations pour avoir une meilleure représentation de leur répartition et de leur disparité géographique sur le territoire du Pays Voironnais

Données et moyens utilisés : fichier Excel « couche agriculteurs », recensement ADAYG, Google Map, Google Street Viewing

Méthode:

Dans le fichier de base du service agriculture avant l'enquête, certaines exploitations avaient déjà un code exploitation issu de l'ADAYG. D'ailleurs l'ADAYG, avait crée une couche SIG de localisation de ces exploitations.

- 1. Intégration des identifiants de l'ADAYG dans le fichier excel « couche agriculteurs » pour les exploitations déjà recensées à cette époque suite au rendu de New Deal
- 2. Jointure du fichier excel « couche agriculteurs » à la couche SIG « Point ADAYG » avec les identifiants ADAYG des deux côtés pour récupérer la géolocalisation des exploitations déjà préexistantes du temps de l'ADAYG
- 3. Création d'une couche SIG « exploitation » suite à la récupération de la géolocalisation des exploitations qui avaient un identifiant ADAYG et géoréférencement des autres exploitations avec l'aide de Openstreetmap sur le SIG et Google Map
- 4. Création du champ de jointure « id_exploitation » permettant de faire le lien entre la couche SIG « exploitation » et le fichier Excel « couche agriculteur »

Limites du travail:

-Non-vérification par un travail de terrain de la localisation des exploitations du fait de leur nombre

c) La couche SIG bâtiments

Enjeu : Avoir une meilleure représentation de la taille de chacune des exploitations avec le recensement des bâtiments agricoles des exploitations

Données et moyens utilisés: BD TOPO (Inspire), BD Parcellaire bâtiment, fichier Excel « couche agriculteurs », Google Map, Google Street Viewing

Méthode:

- 1-Téléchargement de la BD TOPO, qui est une modélisation 3D des éléments d'un territoire et de ses infrastructures avec distinction déjà des bâtiments agricoles
- 2-Téléchargement de la BD Parcellaire bâtiment, qui est une modélisation du cadastre et des bâtiments, puis traitement de données pour distinguer les bâtiments dur (qui selon la DGFIP, désigne une construction attachée au sol, fermée sur les 4 côtés ou bâti industriel) et les constructions légères (qui selon la DGFIP, désigne une construction non attachée au sol, ouverte sur au moins un des côtés)
 - 3-A chaque exploitation géoréférencée, localisation des bâtiments agricoles avec l'utilisation :
 - de la donnée des deux couches ;
 - de la photographie aérienne qui visualise l'ensemble géographique de l'exploitation et de la structure des bâtiments (avec vision des toitures);
 - de Google Street Viewing qui permet d'avoir une vision réelle du terrain.

Limites du travail:

- -Perception subjective ou personnelle de ce qu'est un bâtiment agricole
- -Non-vérification par un travail de terrain de l'identification les bâtiments agricoles du fait du nombre d'exploitations présentes sur le territoire du Pays Voironnais

d) La couche SIG offre alimentaire (en mode exploratoire)

Enjeu: Caractériser l'offre alimentaire du Pays Voironnais pour identifier les inégalités d'accès de la population à une alimentation saine et locale. Mettre en avant, la transition alimentaire du Pays Voironnais, via le recensement/géoréférencement des magasins producteurs, marchés, épiceries de produits régionaux.

Données et moyens utilisés : Base SIRENE-SIRET, Google Map, Openstreetmap

Méthode:

- 1- Recherche par commune sur la base SIRENE-SIRET des commerces alimentaires à partir des codes NAF (Nomenclature d'Activités Française)
- 2- Géoréférencement des commerces alimentaires sur SIG à l'aide de Openstreetmap et Google Map pour leur localisation et leur classification en fonction de la typologie suivante :

Boulangerie / Boulangerie industrielle / Boucherie / Épicerie Bio / Épicerie Locale / Épicerie de Nuit / Épicerie Solidaire et association / Fromagerie / Supérette / Supermarché et Hypermarché

Limites du travail:

- -Non-réalisation d'un travail de terrain du fait que cette partie de l'observatoire devrait être abordée fin 2019 début 2020
- -Non-détermination de la typologie de commerces alimentaires à recenser

2.3 Les perspectives opérationnelles de l'observatoire

A la suite de la présentation des différents outils mis en place lors de la réalisation, cette sous-partie présentera un bilan de la construction de l'observatoire suite à la deuxième phase de l'étude.

a) Le bilan de l'avancement de l'observatoire suite à la deuxième phase de l'étude

Lors de la première phase, en 2018, Elie Pion, avait déterminé 117 données qui devaient être récupérées dans le cadre de l'observatoire, permettant de construire un observatoire optimal et riche et les avaient réparties en trois catégories qui définissaient les trois entrées de l'observatoire :

- des données liées aux exploitants (20);
- des données liées aux exploitations (63);
- des données communales sur le thème de l'agriculture et de l'alimentation (34).

Six mois après le lancement de la deuxième phase :

- > 59 données ont été récupérées complètement ;
- > 5 ont été récupérées partiellement ;
- > 54 n'ont pas été récupérées.

Parmi les données récupérées :

- elles concernent principalement les données liées aux exploitants (13 sur 20) et aux exploitations (38 sur 63);
- elles sont celles qu'Elie Pion avait jugé de haute priorité (32 sur 35) et de moyenne priorité (27 sur 56) dans son analyse ;
- pour certaines d'entre elles, notamment communales, elles ont été récupérées par d'autres sources que l'enquête.

A l'inverse les informations non récupérées :

- > concernent principalement les données au niveau communal;
- étaient jugées de priorité lointaine (21 sur 24) ;
- pour les exploitants et exploitations ont été écartées du questionnaire de l'enquête (décision conjointe du service agriculture et de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise). Certaines d'entre elles ayant été jugées sensibles (par exemple, le montant des aides reçues par la PAC, la situation familiale et maritale, le niveau de formation agricole ou générale, etc.);
- > concernent des données sur l'alimentation (restauration scolaire, entreprises industrielles agroalimentaires, restauration privée) qui seront abordées lors de la phase 3.

A la suite de la seconde phase de construction de l'observatoire, plusieurs informations prioritaires concernant les exploitants et exploitations ont été récupérées. Ceux ou celles-ci ont été identifié(es, géolocalisé(e)s, avec des informations diverses et variables selon si les agriculteurs et agricultrices ont répondu aux enquêtes principale et secondaire, organisées en avril et juillet 2019.

b) Les perspectives de l'observatoire pour la phase 3

La troisième phase de l'étude, mise en place par le service agriculture se concentrera sur la partie alimentation de l'observatoire. Celle-ci devra, comme l'avait indiqué Élie Pion dans sa feuille de route, de permettre au service et à la CAPV de « Disposer d'une vision d'ensemble du système alimentaire local » de la collectivité.

Elle aura pour enjeux :

- d'observer les liens entre la restauration collective publique et les agriculteurs du territoire;
- de déterminer les besoins et attentes des habitants du Pays Voironnais en matière d'alimentation et de leurs avis sur la politique alimentaire de la CAPV;
- d'identifier les commerces alimentaires sur le Pays Voironnais ;
- → de connaître, quantifier et qualifier les relations entre les agriculteurs et les commerces alimentaires situés sur le territoire;
- d'analyser les disparités d'accessibilité spatio-temporelle de la population aux commerces alimentaires.

Celle-ci a été amorcée durant la partie 2 de l'observatoire avec le recensement et la classification en mode exploratoire des commerces alimentaires du Pays Voironnais. En 2020, il s'agira de compléter ces informations et de récupérer celles pour les enjeux identifiés. Parmi les différentes pistes d'actions, il peut être proposé selon les modalités et la temporalité de réaliser :

- une enquête de terrain ou téléphonique auprès de la restauration collective publique (scolaire/médicale-paramédicale/sportif-culturel-associatif) sur leurs modes d'approvisionnement, le nombre de repas bio ou locaux servis, la part et la quantité de produits issus de ces filières;
- > une enquête en ligne et sur le terrain auprès des habitants du Pays Voironnais pour identifier leurs besoins et leurs attentes par rapport à la politique alimentaire de la CAPV ;
- une enquête de terrain auprès des commerces alimentaires sur leur approvisionnement en produits transformés ou non transformés, en demandant également la part et la quantité des produits issus de la production locale et leurs perspectives sur leurs modalités d'approvisionnement;
- > une étude sur l'autonomie alimentaire de la CAPV en tout cas sur la filière viande, sur la base du cheptel présent et en se basant sur la consommation estimée en moyenne par personne en France (multiplié par la suite par le nombre d'habitants du Pays Voironnais);
- Une étude sur l'inégalité d'accès aux commerces alimentaires (pour certaines catégories de la population) qui prendrait en compte la localisation des commerces alimentaires, le réseau de transports en commun actuel et la temporalité d'accès entre les lieux d'habitations et les lieux d'achats de denrées alimentaires.

2.4 Les contraintes et problèmes rencontrés

La difficulté principale pour la création des outils de l'observatoire, résidait au départ de créer le futur fichier de rendu pour New Deal avec les informations déjà préexistantes pour les exploitations qui existaient déjà au temps de l'ADAYG issues de deux bases de données différentes que le service

agriculture avait. D'un côté, celle qui l'a constituée en 2019 pour l'enquête. De l'autre côté, celle issue du SIG/géoréférencement des exploitations préexistant au temps de l'ADAYG qui contenait d'autres informations. Ces deux bases étaient complémentaires, mais incomplètes et certaines informations se chevauchaient et étaient parfois différentes, par exemple concernant le type de productions. De même pour l'identification des exploitations et exploitants dans les deux bases (entre nom/prénom incomplet, ou nom d'exploitations versus nom des exploitants).

L'autre contrainte rencontrée lors de la création des outils de l'observatoire, a concerné le géoréférencement des exploitations puis le repérage des bâtiments agricoles. En effet, parfois il a été difficile de trouver certaines adresses même avec plusieurs sites de cartographies en ligne pour la recherche de lieux, m'amenant au début du géoréférencement à certaines imprécisions concernant l'emplacement des exploitations, dont j'ai pu corriger par la suite le repérage des bâtiments agricoles. D'ailleurs durant le repérage des bâtiments agricoles, j'ai pu rencontrer certains soucis pour les identifier du fait de ma perception subjective ou personnelle de ce qu'est un bâtiment agricole, entraînant certaines imprécisions même avec l'appui de la photographie aérienne, des services de navigation virtuelle en ligne et les couches SIG des BD TOPO (Inspire) et BD Parcellaire bâtiment. Par ailleurs, certaines installations recensées dans ces couches SIG étaient parfois d'anciens bâtiments agricoles devenus des habitations, ou des édifices à vocation industrielle ou autres (par exemple la centrale hydroélectrique de St Bueil).

3. La rédaction du diagnostic

3.1 Rappel de la mission

Deuxième livrable principal demandé durant mon stage, celui-ci concernait plusieurs objectifs:

- Premièrement, il s'agissait de dresser une photographie actuelle de l'agriculture voironnaise avec comme entrée les exploitants et exploitantes, les exploitations, les types de productions, la SAU, etc.
- Deuxièmement, de décrire et d'identifier des tendances que traversent la filière actuellement sur des diverses thématiques : les modes de productions, les modes de ventes, la diversification de l'agriculture voironnaise, les installations/transmissions/successions et la consommation foncière.
- Troisièmement, servir d'outil de débat pour la prochaine mandature pour la mise en place de sa future politique agricole intercommunale en déterminant les enjeux à venir pour l'agriculture voironaise.

Cette mission, s'est déclinée en plusieurs travaux que l'on peut appeler sous objectifs :



Schéma 6 : Sous-objectifs de la mission diagnostic agricole du Pays Voironnais, HERMANT.T, 2019

3.2 Méthodologie de rédaction du diagnostic

Cette sous-partie présentera les sept phases qui ont permis à la rédaction du diagnostic, elle n'abordera pas les résultats du diagnostic qui ont été incorporés dans la partie 3 de ce rapport de fin d'études.

1- Prise de connaissance du travail de Benchmarking d'Elie Pion sur les diagnostics

La première phase de travail a concerné dès la première semaine à prendre connaissance du travail d'Elie Pion sur différents diagnostics (communaux, intercommunaux, départementaux, régionaux) et à prendre des remarques sur les comptes rendus qu'il a émis sur les différents documents qu'il a lus, et d'émettre des premiers avis sur la construction du futur diagnostic agricole du Pays Voironnais et des futures idées de représentations à incorporer au document.

2- Création ex nihilo d'une première version du diagnostic

Par la suite durant le mois d'avril, construction d'une première version du diagnostic du Pays Voironnais avec détermination de son format (nombre de pages, sens du format), la création d'un plan et identification des graphes, cartes, chiffres clés à incorporer au futur document. La construction du plan s'est basé sur le travail de Benchmarking réalisé durant la première phase, en prenant en compte les différentes idées de la charte Agriculture, Forêt et Alimentation du Pays Voironnais signée en 2015. Ce plan, bien que complet et détaillé, était idéal et théorique, ne prenant pas en compte les données qui ont été récupérées par la suite et la réalité sur le terrain.

3- Analyse et traitement des données issues l'enquête principale

Durant le mois de mai, analyse et traitement des données de l'enquête principale suite au rendu de New Deal le 7 mai. Dressage d'une première photographie actuelle du Pays Voironnais avec l'identification de premiers chiffres clés, des premières grandes tendances et la création des premières représentations. Ces éléments ont permis fin mai à la modification légère de mon plan établi lors de la phase 2. Par la suite, présentation de ces premiers éléments début juin lors d'une réunion réunissant Béatrice Chenet, Fabien Daumark, Emeric Martire, Camille Matz et Hugues Merle.

4- Proposition d'une version définitive

Quatrièmement, construction d'un plan final du diagnostic sur la période début juin-mi juillet en s'alimentant de plusieurs rendez-vous et d'échanges de mails, pour converger les différentes idées de Béatrice Chenet, Fabien Daumark, Camille Matz et Hugues Merle dans le même document. Un des événements majeurs de cette temporalité a concerné un rendez-vous fin juin avec Hugues Merle au siège de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise qui a posé les premières bases du plan final du diagnostic. D'ailleurs, par la suite, réalisation d'une feuille de route sous sa demande, avec pour chaque sous parties, rédaction des messages clés(des tendances), identification définitive des chiffres clés et les différentes représentations pour chacune d'entre-elles.

5- Recherches de données complémentaires issues de sources extérieures autres que l'enquête

Temps complémentaire à la phase précédente, celui-ci a été destiné à récupérer des données du Recensement Général Agricole de 2010, de l'association ADABIO (Association pour le Développement de l'Agriculture Biologique en Savoie, Haute-Savoie, Isère et dans l'Ain), des données PAC ou de l'occupation du Sol. De même, à recueillir des informations sur l'agriculture par rapport à d'autres territoires et d'autres échelles : Région, Département, SCoT de la Région Urbaine Grenobloise, intercommunalités adhérentes au SCoT de la Région Urbaine Grenobloise (Communauté de Communes de Bièvre Est, Communauté de

Communes de Bièvre-Isère, Communauté de Communes du Grésivaudan, Communauté de Communes du Trièves, Grenoble Alpes Métropole, Saint Marcelin Vercors Isère Communauté) pour permettre de comparer les chiffres clés de l'agriculture voironnaise à d'autres territoires.

6- Analyse et traitement de toutes les données

Avant dernière phase commencée fin juillet qui s'est déroulée pendant la phase de réalisation du diagnostic (qui est encore en cours de rédaction) après la récupération des données de l'enquête complémentaire le 26 juillet (enquête commencée début juillet) et la récolte de données venant d'autres sources que l'enquête celle-ci a été destinée à la version des différentes représentations associées à chaque sous-partie du diagnostic et l'actualisation de tous les chiffres clés, passage de 301 personnes enquêtées à 327 et de 212 exploitations à 235 suite à l'enquête complémentaire.

7- Rédaction du diagnostic

Dernière phase consistant à l'élaboration du diagnostic, commencé après la récupération des données complémentaires fin juillet. Elle se finira le 26 septembre, lors de la présentation orale du diagnostic devant les membres du Groupe de Pilotage Agriculture, Alimentation et forêt. Auparavant, une première version définitive du diagnostic sera représentée début septembre lors d'une réunion avec Béatrice Chenet, Fabien Daumark, Camille Matz et Hugues Merle; puis lors d'une réunion du service agriculture. D'ailleurs, c'est durant ce dernier temps que pourra être rédigé d'autres formes de rendu à partir des éléments du diagnostic.

3.3 Les perspectives d'utilisation du diagnostic

Le travail réalisé pour écrire le diagnostic agricole territorialisé du Pays Voironnais (photographie actuelle de l'agriculture + identification des enjeux à venir pour la filière agricole voironnaise) vise à être réutilisé sous forme de d'autres rendus. Par exemple, sous la forme d'une Newsletter de 3-4 pages qui serait une note de synthèse sur l'agriculture voironnaise d'aujourd'hui et ses enjeux de demain. Celle-ci pourrait être publiée tous les 3-4 ou 6 mois. D'autre part, les autres formes de rendu, à la suite du diagnostic, pourraient être la création d'une page sur un état des lieux de l'agriculture sur le site internet du Pays Voironnais (http://www.paysvoironnais.com) alimenté continuellement.

3.4 Les contraintes et problèmes rencontrés

Durant la rédaction du diagnostic, j'ai été soumis à plusieurs contraintes et difficultés. Tout d'abord, que mon travail devait être en conformité avec le RGPD et le secret statistiqu⁴⁷. Or, cela m'a beaucoup posé de problèmes durant l'élaboration du diagnostic. En effet, car à chacune de mes cartes, à chacun de mes graphiques et chiffres clés, je devais faire attention que les données que j'utilisais dans le diagnostic ne devaient pas être en dessous de trois unités pour chaque information que je mettais en avant. Cependant, avec ce seuil de 3 unités minimum par information, plusieurs communes étaient soumises au secret statistique, même pour le nombre d'exploitations par communes. Ainsi si au début, je disposais de données communales, j'ai décidé par la suite de travailler au niveau des cinq secteurs du Pays Voironnais qui rassemble chacun entre cinq et huit communes, pour éviter au maximum d'être soumis au secret statistique. J'ai effectué le même procédé pour les différentes filières agricoles, en rassemblant certaines d'entre elles.

⁴⁷ Explication du terme secret statistique expliqué dans l'introduction et du RGPD voir introduction page 9

Deuxième difficulté rencontrée lors de la rédaction, a été de jumeler avec les différentes sources des données que j'ai récupérées progressivement hors des deux enquêtes de New Deal. En effet, durant la réalisation du diagnostic, j'ai utilisé des données du RGA 2010, de l'Association pour le Développement de l'Agriculture Biologique en Savoie, Haute-Savoie, Isère et dans l'Ain, de la PAC 2016-RPG (Registre Parcellaire Graphique)2017, de la base de données d'occupation du sol Spot Théma, de la Chambre d'Agriculture de l'Isère, de l'Observatoire National de l'Artificialisation des Sols. Ainsi parfois, je me suis retrouvé avec différentes sources d'informations pour une même donnée, par exemple comme pour l'occupation du sol, le nombre d'exploitations et d'exploitants, la Surface Agricole Utile, etc. J'ai dû pour certaines parties du diagnostic bien distinguer les différentes sources d'informations en expliquant à chaque fois de quelle référence elle faisait illusion.

Enfin, dernière difficulté auquel j'ai été confronté lors de la rédaction du diagnostic a concerné a variabilité d'informations que je disposais par rapport aux agriculteurs et agricultrices, entre ceux/celles enquêté(e)s, mais qui n'ont pas répondu à toutes les questions, recensé(e)s seulement, recensé(e)s avec des informations. En effet, en rappel, 404 exploitants et exploitantes ont été recensé(e)s, parmi ceux-ci 327 ont répondu à l'enquête dont certains n'ont pas répondu à toutes les questions. D'autre part, pour 43 exploitants qui n'ont pas répondu, nous avions leur âge et d'autres informations. Même constat avec les exploitations, 308 ont été recensées et 235 ont été enquêtées.

Partie 3 : Comment les dispositifs d'observations agricoles et alimentaires peuvent-ils être des outils pour esquisser la transformation de l'agriculture ?

Les observatoires territoriaux occupent aujourd'hui une place majeure au cœur des dispositifs de l'action publique des collectivités. Nés pour les premiers dans les années 1950-1960, en héritant des outils de l'observation de l'État sur les territoires, ceux-ci ont vu leur nombre croître au tournant des années 2000, avec l'arrivée des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, le besoin pour de plus en plus d'élus de connaître leur territoire et d'évaluer leurs politiques publiques ainsi que d'améliorer leur efficacité.

Bien que la majorité des observatoires territoriaux soit aujourd'hui sur des champs classiques de l'aménagement territorial comme l'aménagement, le social, l'habitat, on observe depuis quelques années une émergence de construction d'observatoires sur les thématiques agricoles et alimentaires 48. En effet, sur ces deux dernières décennies, de nombreux observatoires sur l'agriculture et l'alimentation ont émergé soit à la suite de dispositifs réglementaires (Observatoire de l'alimentation 49, Observatoire des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers 50, etc.) soit à la suite d'initiative entre plusieurs partenaires (les Observatoires Nationaux et Régionaux de l'Agriculture Biologique 51, Observatoire prospectif de l'agriculture 52, Observatoire national de la restauration collective et bio 53, etc.) sur des sujets divers et variés pour répondre à de multiples enjeux. Par exemple, pour visualiser la consommation foncière des terres agricoles, regarder la tendance de la production biologique, surveiller l'évolution de certaines filières ou encore observer les plats servis dans la restauration collective.

Leurs utilités semblent aujourd'hui indispensables pour de nombreuses collectivités ou de structures pour mener ou construire leurs politiques publiques agricole et alimentaire dans une période où celles-ci doivent mettre en œuvre de plus en plus de dispositifs et d'actions :

- > pour lutter contre le phénomène urbain et limiter l'artificialisation des espaces agricoles ;
- ➤ accompagner la transition de l'agriculture sans affecter les exploitations et les filières les plus vulnérables;
- développer leur autonomie alimentaire en favorisant les produits issus de leurs territoires ;
- > améliorer la santé publique de leurs concitoyens via le biais d'une alimentation plus saine, plus locale et plus durable ;
- > lutter contre le réchauffement climatique.

Ces enjeux futurs que connaîtront les territoires dans les années à venir nous amènent à cinq grands questionnements sur les observatoires agricoles et alimentaires :

- Quels rôles peuvent-ils jouer dans la gestion foncière des terres agricoles ? Dans la préservation de ces espaces ?
- Comment peuvent-ils permettre le développement des produits en circuit-court ou bio ?
- En quoi, peuvent-ils être des outils d'aides à la décision et de prospective pour la mise en place d'actions, de fonds, dispositifs et de projets à destination des agriculteurs et des filières agricoles ?
- Comment peuvent-ils servir de supports pour construire de futures politiques alimentaires ?
- Leurs utilités peuvent-elles servir dans la mise en place de système de gouvernance alimentaire ?

⁴⁸ Informations issues du livre de Emmanuel Roux et Grégoire Feyt « Les observatoires territoriaux : Sens et enjeux. » publié en 2011

⁴⁹ Institué suite à la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche

⁵⁰ Crée suite au Décret n° 2015-779 du 29 juin 2015 relatif à l'observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers

⁵¹ Issus de partenariat entre les DRAAF, l'Agence Bio, de collectivités territoriales et d'autres acteurs

⁵² Initiative de la DRAAF de Bourgogne Franche-Comté

⁵³ Né en 2016 de la fusion de l'Observatoire Un plus Bio et de l'Observatoire Lascaux sur les politiques publiques de restauration collective bio et durable

Cette série de questionnements à amener à la problématique suivante :

Comment les dispositifs d'observations agricoles et alimentaires peuvent-ils être des outils pour esquisser la transformation de l'agriculture ?

Pour répondre à ce questionnement, nous nous baserons principalement sur la démarche de construction de l'observatoire agricole et alimentaire du Pays Voironnais sujet de mon stage de fin d'études de master 2 et aussi sur des exemples de d'autres observatoires.

1. Les observatoires territoriaux agricoles, des outils prospectifs et d'aide à la décision dans le cadre de politiques agricoles territoriales

Avant de décrire comment les observatoires territoriaux agricoles peuvent-ils servir d'outils prospectifs et d'aide à la décision aux collectivités dans le cadre de politiques agricoles territoriales, il est nécessaire de rappeler quelques éléments (liste non exhaustive) que les collectivités peuvent mettre en œuvre pour accompagner la transition de l'agriculture vers une agriculture plus durable⁵⁴:

- Protéger les espaces agricoles dans les documents d'urbanisme tels que les Schémas de Cohérence Territoriale et les Plans Locaux d'Urbanisme ;
- ➤ Mettre en place des zones de protection tels que les Zones Agricoles Protégées et les Périmètres de protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels périurbains pour lutter contre la pression foncière ;
- ➤ Favoriser la filière agricole biologique avec l'objectif d'atteindre 20% de Surface Agricole Utile en bio d'ici 2020 (lois Grenelle) avec une incitation fiscale pour les exploitations en conversion et les projets installations ;
- Accompagner les exploitations et filières agricoles les plus vulnérables via divers moyens (aides financières, aides techniques) ;
- Valoriser et labelliser les produits issus de leur territoire ;
- Développer le mode de vente en circuit court ;
- Accompagner financièrement les exploitations voulant réaliser des études agroenvironnementales trop coûteuses de type **D**iagnostic **A**utonomie **A**limentaire, Énergie Renouvelable ;

À la suite de cette liste, nous allons décrire comment les observatoires peuvent accompagner les collectivités dans la mise en place d'actions et de projets pour une agriculture plus durable en prenant exemple sur le Pays Voironnais.

1.1 Des dispositifs de connaissances pour suivre l'évolution du monde agricole et identifier ses enjeux à court et moyen terme

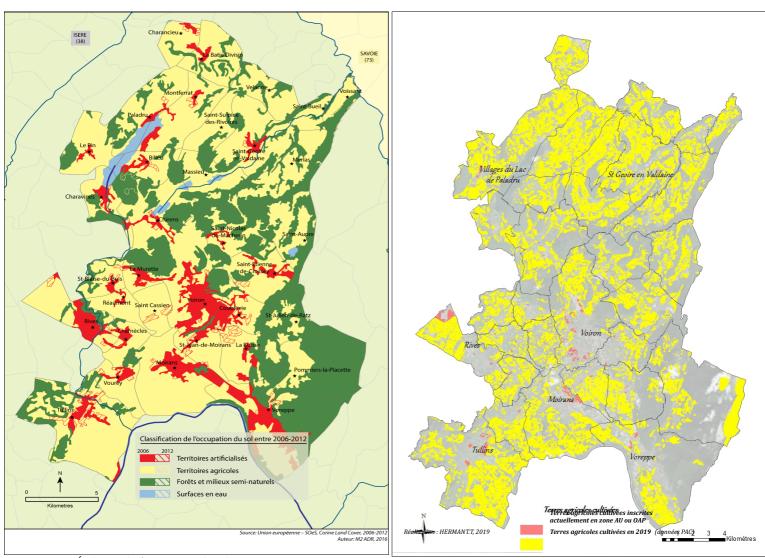
Comme le soulignent, Emmanuel Roux et Grégoire Feyt dans leur livre «Les observatoires territoriaux : Sens et enjeux », le premier usage des observatoires pour de nombreuses structures qui les créent, reste avant tout l'information et la connaissance territoriale. En effet, on crée d'abord un observatoire pour observer un phénomène, une thématique, un sujet, pour ensuite évaluer une politique publique et élaborer des stratégies. Dans le domaine agricole comme l'indiquent en majeure partie Marco Barzman et all dans leur rapport final « Observatoire Agricultures et territoires. Étude pour la définition

⁵⁴ Agriculture durable : une agriculture durable désigne une agriculture qui permet de nourrir la population d'un territoire et développer l'économie de la filière tout en limitant son impact sur l'environnement afin d'être pérenne (site agriculture-durable.org). Une partie de ces différents principes sont expliqués dans la partie 3, page 36

d'une méthode de mise en place d'observatoires », on observe souvent les : surfaces agricoles, exploitants, exploitations, types de productions, modes de production, modes de ventes, et la labellisation des productions, etc. pour après identifier des enjeux, impacts et des constats par exemple sur la préservation des espaces agricoles et la consommation foncière, l'évolution de la production biologique, les modes de ventes en circuit court, la diversification de l'agriculture et sa valeur à Haute Valeur Ajoutée ou encore les transmissions-succession-exploitation. Par la suite, nous allons montrer quelques-un de ses éléments pour appliquer nos propos en s'appuyant sur l'observatoire agricole du Pays Voironnais.

→ L'évolution des surfaces agricoles et la consommation foncière

L'artificialisation des sols reste un des problèmes majeurs que connaissent les territoires, le Pays Voironnais n'y échappe pas. Celle-ci affecte davantage les terres agricoles que les espaces forestiers. Entre 2009 et 2017, ce sont 247 ha⁵⁵ qui ont été artificialisés soit environ 0,65% du territoire.



Carte 2 : Évolution de l'occupation du sol entre 2006-2012, M2 ADR, 2016

Carte 3 : Artificialisation possible future des espaces agricoles selon les zones AU et OAP des PLU communaux en vigueur en 2019, HERMANTT, 2019

Bien que ce phénomène fût remarqué sur tout le territoire comme le montre la 1ère carte, celui-ci s'est principalement déroulé dans le secteur de la plaine de l'Isère et autour de l'agglomération voironnaise qui concentre à elles seules la moitié des terres artificialisées. D'ailleurs, selon les données de l'ONAS

⁵⁵ Source issue de l'Observatoire National de l'Artificialisation des Sols, crée en 2019 par l'État pour évaluer la consommation foncière à l'échelle communale depuis 2009

(Observatoire National de l'Artificialisation des sols), ce sont deux communes de ces secteurs qui ont obtenu le plus haut taux d'artificialisation au sein de la CAPV sur cette période (plus de 2% entre 2009 et 2017).

Dans les années futures, l'artificialisation pourrait hypothétiquement affecter encore l'agriculture de ces zones (particulièrement les communes de Moirans, Tullins, Voreppe), mais aussi la commune de Rives si l'on s'appuie sur les zones AU ou OAP inscrites dans les PLU en vigueur en 2019. Selon le croisement de ces données, ce seraient près de 500 ha qui pourrait être artificialisés.

Certains de ses secteurs (Plaine de l'Isère) ont été identifiés dans le schéma de secteur de 2015 de la CAPV, comme étant des zones d'espaces agricoles majeures soumises à une forte pression urbaine et où la collectivité envisagerait de lancer des procédures ZAP / PAEN. L'agglomération voironnaise, reste quant à elle un cas particulier du fait que son emprise urbaine s'étend sur son territoire communal, mais également sur sa proche périphérie (Coublevie, La Buisse, Saint Cassien, Saint Étienne de Crossey, Saint Jean de Moirans). À noter également, le cas de Rives, qui dans sa vaste plaine rurale qui couvre la partie Ouest de la commune, a vu l'extension sur son territoire de la zone économique Bièvre Dauphine, située dans les communes voisines d'Apprieu et de Colombes (Communauté de Communes de Bièvre Est), celle-ci pourrait encore s'agrandir dans les prochaines années, amenant à une réflexion de mettre en place éventuellement un PAEN sur la commune.

→ Les transmissions-successions-installations

Sur le territoire du Pays Voironnais, on compte 35% des agriculteurs qui ont 50 ans ou plus (dont près 1/4 ont 55 ans et plus) la transmission des exploitations agricoles constitue un enjeu crucial pour le territoire dans les 10-15 prochaines années. En effet, celui-ci risquerait de perdre dans les années à venir 1/10e de ses exploitations, à moyen terme 1/5e de celles-ci. Effectivement, à l'heure actuelle, parmi les agriculteurs de 50 ou plus, seulement un sur trois nourrit un projet de transmission ou de succession. Parmi, les 55 ans ou plus, 2 sur 5⁵⁶.

Cette problématique de renouvellement est un enjeu majeur pour la collectivité, car il concernera dans les 5-10 ans à venir la réattribution et la répartition de 6% de terres cultivées et exploitées aujourd'hui (864 ha) et dans 10-15 ans 13% (plus de 1900ha) qui actuellement n'ont pas de repreneur. Des enjeux de réattribution de terres qui deviendront d'autant plus importants dans certaines communes du territoire ou dans certaines filières⁵⁷.

Dans 5/10 ans, la problématique de succession concerna :

- les exploitations individuelles faisant du bovin viande sur quelques terres de la Valdaine
- la filière bovine lait autour du lac de Paladru

Auxquels s'ajouteront dans 10 ans des enjeux autour de :

- -la filière bovine viande autour du lac de Paladru sur les communes de Bilieu et Montferrat
- -la filière céréalière sur le secteur du lac de Paladru coté Charavines et Villages du lac de Paladru
- -la production nucicole autour de Tullins-Vourey
- -la filière ovine sur la commune de Voiron
- ... et des exploitations à doubles activités (bovine-céréalière sur Moirans-Voreppe)

Ces problématiques de succession pour certaines filières en particulier la filière ovine restent néanmoins à nuancer du fait qu'elles jouissent d'une forte attractivité pour les exploitants qui désirent

⁵⁶ Toutes les sources du paragraphe sont issues de l'observatoire agricole du Pays Voironnais

⁵⁷ Toutes les sources du paragraphe sont issues de l'observatoire agricole du Pays Voironnais

s'installer. En effet, selon les données des enquêtes structures 2013 et 2016 publiées par le Service de la Statistique et de la Prospective, certaines filières attirent plus que d'autres et leur attractivité s'est agrandi au fil des années. Par exemple, pour les filières ovine et caprine en 2014, 921 nouveaux agriculteurs se sont installés hors contexte transmission époux-épouses, soit près de 20% de plus qu'en 2012. Un constat presque similaire, pour les filières avicoles et cunicoles, où on recensait en 2014 près de 600 personnes installées hors cadre familiale, soit 25% de plus qu'en 2012. L'essor de ces filières s'inscrit dans un contexte de diversification de l'élevage et de l'essor du polyélevage bien que la filière bovine attire environ chaque année 3000 nouveaux agriculteurs. À l'inverse, la filière porcine quant à elle attire de moins en moins parmi les néo-exploitants, plus de 175, en 2012, moins de 170 en 2014. Du côté des productions végétales, cellesci attiraient de plus en plus de personnes que cela soit en arboriculture, fruits, maraîchage, horticulture, grandes cultures, etc., mais à des degrés divers. Chaque année, selon les enquêtes structures 2013 et 2016, la filière céréalière accueille environ plus de 2000 nouveaux agriculteurs et son nombre augmente tout comme pour la filière maraîchère qui attire 700 personnes par an en plus. Pour les petits fruits et l'arboriculture, les secteurs deviennent très attractifs avec le passage de 250 à 300 personnes nouvellement installées entre 2012 et 2014⁵⁸.

Les problématiques de succession pour la majorité des filières du Pays Voironnais devraient ainsi devenir moindres, si l'on prend en compte ces résultats. Pour autant, certains secteurs agricoles sont actuellement en crise et de plus en plus concurrencées comme les filières porcines, bovines lait et le bovin viande.

→ Les modes de ventes et circuits courts

On recense aujourd'hui près de 40% des exploitations qui pratiquent le circuit court sur le Pays Voironnais, soit à peu près le même nombre que lors du dernier Recensement Général Agricole. Parmi les filières qui font du circuit court, principalement les filières : bovine viande, nucicole, maraîchère, fruitière et céréalière bien qu'à noter que les exploitations en bovins viande, noix et grandes cultures faisant du circuit court représentent moins d'un tiers des exploitations de leurs filières respectives. De leur côté, presque la quasi-totalité des exploitations fruitières et maraîchères font du circuit-court. Parmi les autres cultures et élevages (apiculture, autres élevages spécifiques, autres cultures spécialisées, pépinières, ovins, caprins, volaillers, porcins), plus de la moitié de leurs exploitations pratiquent le circuit court. À noter que très peu de productions bovines lait font du circuit-court du fait de leurs activités. Un des principaux enjeux pour la collectivité sera d'accompagner cette filière qui commercialise encore beaucoup en circuit-long, tout comme les exploitations bovines viandes. Selon moi, elle devra s'interroger également à l'avenir sur les filières grandes cultures et nucicoles.

→ La production biologique ⁵⁹

Orientation phare de la collectivité sous la mandature 2008 – 2014 comme expliquée dans la partie 1⁶⁰, l'agriculture biologique s'est développée progressivement sur le territoire du Pays Voironnais durant la dernière décennie, avec aujourd'hui 8% de la SAU en bio. En effet, sur dix ans, le nombre d'exploitations en bio a été multiplié par 2 et le nombre de parcelles certifié bio a été multiplié par 3. Aujourd'hui, ce sont 58 actifs qui pratiquent ce mode de production sur 27 communes du territoire au sein des 41 exploitations et sur plus de 1200 ha.

45 1400,00 41 40 sau 1200.00 exploitations 35 1000.00 30 800,00 25 20 600,00 15 400.00 10 200.00 5

Evolution du nombre d'exploitations et de la Surface Agricole Utile en agriculture biologique

Schéma 7 : Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU en agriculture biologique sur le territoire du Pays Voironnais, HERMANT.T, 2019

2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019

⁵⁸ Toutes les sources de ce paragraphe sont issues des enquêtes structures 2013 et 2016 publiées par le SSP, Catégorie Graphagri

⁵⁹ Toutes les sources concernant l'agriculture biologique sont issues de l'observatoire agricole du Pays Voironnais

⁶⁰ Voir Partie 1 page 13

Cette évolution sur 10 ans, a principalement concerné les surfaces fourragères qui ont vu leur espace presque quadrupler depuis 2010 (passant de 187ha à 690ha), les espaces fruitiers plus que tripler (passant de 58ha à 190 ha) et les terres céréalières augmenter (passant de 164 ha à 248 ha). Spatialement, cette évolution a été remarquée sur le Pays Voironais, mais plus spécifiquement autour du lac de Paladru, sur les contreforts de Chartreuse, sur Tullins-Moirans et le Coeur Vert Voironnais.

En 2019, les exploitations en bio concernent principalement les filières nucicole, maraîchère, fruitière et céréalières. Dans les productions noix, fruits et maraîchage, elles représentent même respectivement 1/4, 55 % et 1/3 des exploitations de ces types de production. D'autre part, on constate parmi les autres filières, que près de la moitié des exploitations apicoles ou faisant des cultures spécifiques sont certifiées bio, types de production qui se développe sur les territoires. À l'inverse, on constate que peu d'exploitations bovines sont certifiées, seulement 7 parmi les 103 recensées sur le Pays Voironnais soit moins de 7 % dont 2 qui sont aujourd'hui en conversion. **Un des principaux enjeux dans les années à venir pour la collectivité sera d'accompagner cette filière qui reste encore très conventionnelle.**

1.2 Des outils utiles pour les collectivités dans le cadre d'un accompagnement pour la mise en œuvre de politiques ou de dispositifs territorialisés.

Identifiée comme une des principales fonctionnalités par de nombreuses structures qui portent un observatoire (selon l'étude menée par Emmanuel Roux et Grégoire Feyt entre 2008 et 2010 auprès de 185 observatoires), les observatoires tendent à devenir aujourd'hui des outils de l'action publique et du suivi. En effet comme l'indique Vincent Piveteau dans son article « Observatoire des territoires et gouvernance locale : un lien structurel à réinterroger », ces « outils [sont] désormais incontournables de l'action publique » et s'imposent comme il l'explique par la suite dans toutes les sphères de celles-ci. Par exemple, certains d'entre eux sont à l'origine de la mise en place d'une politique publique comme l'explique Anne Piponnier dans son article « Observer pour gouverner ; information, prescription et médiation dans les observatoires numériques territoriaux », un constat relayé par Monsieur Jean Paul Bret, Président de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise et Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais qui dans une interview en 2017⁶¹ déclare que « l'observation c'est pour moi un élément, un élément pour la mise en œuvre d'une politique publique ». Ainsi comme on le remarque, l'observation se situe au cœur de l'action et de la gouvernance publique des collectivités, elle les aide dans leur projet de territoire et dans les actions qu'elle porte. Comme l'indique Marie-Hélène De Sède-Marceau, Alexandre Moine et Souleymane Thiam dans leur article « Le développement d'observatoires territoriaux, entre complexité et pragmatisme » « l'observation territoriale vise, à travers la mutualisation des connaissances, à fournir des clés d'interprétation pour agir, décider, ou encore évaluer. »

Les différentes collectivités locales mettent en place ces outils d'observation territoriale dans le cadre d'accompagnement pour leurs actions, projets et objectifs comme décrits dans l'introduction de cette partie⁶². Ayant conscience que nous ne pouvons pas développer toutes les actions que les collectivités mettent en œuvre pour une agriculture plus durable, nous allons nous attarder sur deux thématiques où comment les observatoires peuvent être des outils d'actions :

- la préservation et la protection des espaces agricoles soumis à la consommation foncière
- les actions et dispositifs pour esquisser la transformation de l'agriculture

⁶¹ Source issue de l'interview de Jean Paul Bret « Observer pour comprendre nos systèmes territoriaux » publiée en 2017 par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise

⁶² Voir introduction partie III page 36

a) Dans le but de protéger et préserver leurs espaces agricoles soumis à la consommation foncière

Comme énuméré précédemment, l'artificialisation reste un des problèmes majeurs du développement territorial que connaissent aujourd'hui les territoires. Ce sont selon l'État, depuis 2010 environ 0,08% du territoire métropolitain qui est consommé par an par les espaces urbains et économiques, soit tous les 10 ans un département comme la Haute Savoie (4388km²)⁶³. Sur le territoire du Pays Voironnais, elle concerne environ 250 ha de terres agricoles perdues entre 2009 et 2017 soit 0,67 de la superficie totale de la collectivité. Bien que l'artificialisation soit en diminution par rapport à la période précédente, elle reste aujourd'hui un enjeu majeur pour les collectivités territoriales qui voient avec la disparition d'espaces agricoles, naturels et forestiers, une perte d'une partie de leur identité même pour les territoires métropolitains. Prenons pour exemple, Grenoble-Alpes-Métropole, qui dans le PADD de son PLUI estime que les paysages et productions agricoles constituent une partie de son identité et souhaite dans un de ses objectifs« Poursuivre l'effort de la réduction de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers »64. Ce constat a amené l'État Français à décréter dans son plan national de Biodiversité dévoilé en juillet 2018 une action phare à presque zéro artificialisation nette dans les documents d'urbanisme d'ici 2030⁶⁵. Pour autant bien que cet objectif soit difficile à atteindre à court et moyen terme en France, cela amène les collectivités à repenser leurs politiques territoriales en termes de développement urbain et économique. Pour arriver à réduire cette consommation foncière et protéger les espaces agricoles, différents leviers existent pour les territoires avec :

- des préconisations dans leurs documents d'urbanisme et de planification (PLU,PLUI/SCOT) ;
- la mise en place de dispositifs spécifiques de préservation des terres agricoles (ZAP/PAEN);
- l'acquisition foncière de terres agricoles ;
- le principe de reconversion de friches ;
- la reconstruction sur sites déjà artificialisés.

C'est ici que les observatoires territoriaux peuvent aider dans le cadre de la mise en œuvre de ces actions. Nous allons décrire par la suite deux premiers dispositifs et expliquer où les observatoires territoriaux agricoles peuvent ils apporter leurs aides.

→ Les Schémas de Cohérence Territoriaux

Documents d'urbanisme mis en place lors de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000, il détermine à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence plusieurs politiques sectorielles. Ceux-ci depuis la loi Grenelle II de 2010 doivent respecter les principes du développement durable :

- principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ;
- principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ;
- principe de respect de l'environnement.

Dans ce cadre, les intercommunalités qui s'engagent dans un SCoT doivent selon l'article L141-3 du code de l'urbanisme présenter une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêté du projet de Schéma de Cohérence Territorial et indiquer des objectifs chiffrés de limitation de la consommation foncière dans le futur Document d'Orientations et d'Objectifs.

⁶⁵ Source issue du Plan National de Biodiversité, publié en 2018 par l'État et du rapport de France Stratégie sur « Objectif « zéro artificialisation nette » quels leviers pour protéger les sols ? »



⁶³ Source issue d'un contenu du Gouvernement Valls III daté de 2016 sur l'artificialisation du sol en France

⁶⁴ Source issue du PADD du PLU de Grenoble-Alpes-Métropole, arrêté en février 2019

Dans ce processus, les observatoires territoriaux agricoles peuvent intervenir à toutes les phases de l'élaboration du SCoT, lors :

- de la phase du rapport de présentation en devenant un élément d'observation qui explique les choix retenus en matière d'agriculture et d'aménagement de l'espace;
- ➢ de la rédaction du PADD, en servant comme support pour fixer les objectifs du document dans les
 10-15 années en matière de protection et mise en valeur des espaces agricoles ;
- → de l'écriture du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) en étant un outil qui propose les différentes zones agricoles à protéger où en effet le DOO selon l'article L141-10 doit déterminer :
 - Les espaces et sites naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger dont il peut définir la localisation ou la délimitation
 - Les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques.

→ Les Plans Locaux d'Urbanisme (Intercommunaux)

Instaurés par la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain de 2000, ce sont les principaux documents de planification de l'urbanisme au niveau communal ou intercommunal. Ils traduisent les principales orientations des collectivités dans les dix-quinze années à venir après leur élaboration. Depuis la loi Grenelle II de 2010, ils sont un des nouveaux outils qui visent à garantir une gestion économe des sols et des espaces et doivent être en compatibilité avec les SCoT qui comme précédemment déterminent les espaces et sites agricoles à protéger.

Ceux-ci depuis, l'ordonnance de 2015 relative à la partie législative du livre ler du code de l'urbanisme sont constitués :

- d'un diagnostic territorial : la situation de la commune et de ses enjeux dans divers domaines (économie, écologie, habitat, patrimoine, agriculture, etc.) ;
- d'un état initial de l'environnement : milieux naturels à protéger, composante faune / flore, qualité de l'air / eau / sol, équilibre et continuités écologiques à préserver ;
- d'orientations générales du PADD : secteur et grand choix réglementaires ;
- des incidences prévisibles sur l'environnement : conséquences des décisions de la commune sur l'environnement par rapport à l'urbanisation et à la préservation ;
- de la compatibilité au regard des lois et règlements.

Et divisent le territoire de la commune et de l'EPCI en plusieurs zones U, AU, N et A. Les zones A permettent de protéger les espaces agricoles comme précise l'article R.151-2230 du code de l'urbanisme qui indique que ce sont des « secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles ». Dans ces zones A, seules les constructions ou installations nécessaires aux services publics et à l'exploitation agricole y sont autorisées.

Dans ce processus, les observatoires territoriaux agricoles peuvent intervenir aux différentes phases en étant :

- > un élément qui propose des observations et connaissances sur les espaces et la filière agricole lors de la rédaction du diagnostic du territoire et l'état initial de l'environnement ;
- un support pour élaborer les différentes orientations concernant l'agriculture et les espaces agricoles lors de l'écriture du PADD;
- > un outil de prospectif et d'évaluation sur le devenir de l'agriculture lors de la partie « incidences prévisibles sur l'environnement ».

→ Les Zones Agricoles Protégées

Instaurées par la Loi d'Orientation Agricole de 1999, ce sont des zones de servitudes d'utilité publique annexées aux documents d'urbanismes. Elles sont instituées par arrêté préfectoral à la demande des communes. Elles permettent de protéger les zones agricoles selon l'article L112-2 du Code rural dont la préservation présente un intérêt général, soit en raison de la qualité de leur production, soit de leur localisation géographique.

La mise en place de cet outil de protection permet de limiter la périurbanisation et assure la pérennité foncière de l'agriculture en permettant l'installation de jeunes agriculteurs sur les parcelles concernées par la Zone Agricole Protégée lors de la reconquête de friches. En effet, lors de sa mise en place, tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui pourrait altérer durablement l'agriculture doit être soumis à l'avis de la Chambre d'agriculture et de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture. Sa procédure consiste à la rédaction d'un dossier de présentation suite à une initiative proposée par une commune, un EPCI, ou un établissement public d'un SCoT qui par la suite doit être soumis :

- pour accords aux conseils municipaux concernés;
- > pour avis à la chambre d'agriculture et à la commission départementale d'orientation agriculture ;
- à enquête publique.

Dans ce processus, les observatoires territoriaux peuvent intervenir lorsque leur collectivité propose à certaines communes la mise en place d'une ZAP en montrant des constats concernant la périurbanisation et l'enclavement des exploitations, la diversité et la qualité des productions agricoles sur ces zones, etc. ou lors de la rédaction du dossier de proposition de la ZAP qui contient :

- un rapport de présentation, contenant une analyse détaillée de la zone concernée (caractéristiques agricoles, situation dans son environnement) et précisant les raisons de sa protection et de sa mise en valeur;
- un plan de situation ;
- un plan délimitant la zone, au niveau parcellaire.
- Les Périmètres de protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels périurbains

Ce sont des dispositifs de protection renforcée mis en place suite à la loi du 23 février 2005 relative du Développement des Territoires Ruraux. Ils sont instaurés par le Département avec l'accord de la ou les communes concernées et sur avis de la chambre d'agriculture. Leurs périmètres selon l'article L143-1 doivent être compatibles avec les documents d'urbanisme et de planification (SCoT/PLU/PLUi) et ne peuvent inclure des zones urbaines. Sur ce périmètre, le Département élabore, selon l'article L143-3 en accord avec la ou les communes ou intercommunalité(s) compétentes, un programme d'actions qui précise les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages.

Dans ce cas, les observatoires territoriaux agricoles peuvent intervenir lors de l'appel à projets où est réalisé un diagnostic du territoire sur les enjeux agricoles, forestiers et naturels sur la zone d'étude et un plan d'action qui associe le conseil départemental en concertation avec les collectivités locales concernées.

Ainsi, comme on le remarque divers outils, actions peuvent être mis en place par les collectivités pour préserver leurs espaces agricoles pour lesquels les observatoires territoriaux agricoles représentent une ressource majeure en termes de données. Sur le territoire du Pays Voironnais, certains et certaines existent ou d'autres sont en cours d'élaboration, l'observatoire agricole pourra servir de support pour la

mise en œuvre de ces derniers. Cela nous amène à faire un focus sur les dispositifs de préservation agricole actuels ou en cours d'élaboration de la CAPV.

Focus sur les dispositifs de préservation agricoles de la CAPV en 2019

La CAPV comme expliquée dans la première partie de ce rapport a été une des pionnières dans la politique de préservation de ses terres agricoles avec l'achat de terrains agricoles, l'application de la politique de compensation agricole et le lancement d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un des tout premiers Périmètres de protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels périurbains⁶⁶. En 2019, celle-ci dispose toujours de certaines prérogatives en matière de maîtrise foncière bien que le territoire ne suit pas la tendance actuelle des intercommunalités à se doter de PLUI.

En effet, la CAPV ne dispose pas de PLUi, ses élus ayant voté contre le transfert de la compétence PLUI en novembre 2015 suite à une minorité de contre-blocage de 12 communes sur 33 qui comprenaient plus de 50% de la population. Parmi les communes qui se sont opposées, on comptait les principaux pôles urbains (Voiron, Voreppe, Moirans, Rives, Coublevie, Saint Jean de Moirans, La Murette) mis à part Tullins. Bien que cela peut sembler devenir un handicap pour la préservation des espaces agricoles, la CAPV dispose d'autres documents en matière d'orientation d'aménagement et de planification comme le Schéma de secteur, déclinaison locale du SCoT de la Région Urbaine de Grenoble où dans celui-ci est repris plus précisément(à la parcelle) les contours des espaces agricoles, naturels et forestiers identifiés dans le Schéma de Cohérence Territorial à préserver et à protéger.

Il existe d'autre part, d'autres dispositifs de préservation d'espaces agricoles qui sont en cours d'élaboration sur le territoire où la CAPV agit en tant que partenaire. Depuis 2018, elle soutient la commune de Charnècles dans sa démarche de mise en place d'une ZAP sur son territoire coportée avec la commune de Renage (Communauté de Commune de Bièvre Est) pour pérenniser leurs fonciers agricole où sont implantées des cultures à Haute Valeur Ajoutée (arboriculture, fruit, noix, maraîchage). De même, elle suit le nouveau projet de faisabilité de PAEN sur la cluse de Voreppe (le précédent comprenant 9 communes ayant été abandonné en 2013) initié par la commune de Voreppe en 2018. Celle-ci avec l'avis du Département, s'est relancée dans la mise en place de ce dispositif pour protéger ses espaces agricoles qui sont une des dernières coupures d'urbanisation entre les pôles métropolitains du bassin grenoblois.

b) Dans leur objectif de mettre en place des actions et dispositifs pour esquisser la transformation de l'agriculture

La transformation du système agricole reste aujourd'hui une des préoccupations majeures pour les collectivités qui via diverses actions, fonds, projets accompagnent ce changement de paradigme pour l'agriculture. En effet, celle-ci devient plus raisonnée, plus écoresponsable, plus proche de la demande des citoyens. Sur le territoire de la CAPV, ils existent plusieurs dispositifs pour esquisser la transformation de l'agriculture et accompagner les agriculteurs au changement de leurs pratiques, dont le Fonds Intercommunal de Développement Agricole crée en 1996, dispositif qui a permis de financer une centaine de projets venant des agriculteurs et de même l'installation de nombreux d'entre eux, dont certains en production biologique. La création de l'observatoire agricole et alimentaire par la CAPV en 2018 permet de constater quels agriculteurs ont été financés et de proposer des pistes et des solutions pour l'évolution des critères d'attribution, nous amenant à expliquer le FIDA ? Quels sont ses critères d'attributions ? A qui-est-il destiné ?

Focus sur le Fonds Intercommunal de Développement Agricole

Crée en 1996, il permet de financer de nombreux projets d'installation, de changement de mode de production, de transformation, de ventes, etc. Il est divisé en deux fonds. D'un côté le FIDA installation où sont éligibles les agriculteurs et agricultrices de moins de 40 ans, installés depuis moins de 18 mois. Ce dernier dispose d'une enveloppe 2000 à 6000 € par projet. De l'autre côté, le FIDA projet qui soutient les projets à la conversion de mode de production, de diversification de productions agricoles et d'activités, de nouveaux modes de transformation et commercialisation. Celui-ci dispose d'une enveloppe allant de 2000 à 12000 €. Les deux fonds FIDA fonctionnent de la même manière avec au départ un budget de 2000 € auquel s'ajoutent des bonus financiers sur plusieurs critères (nouvelle activité, nouveau mode de production, nouveau mode de ventes, diversification de l'activité, nouvelle transformation, agritourisme, société collective, etc.). Les projets sont analysés par le groupe de pilotage FIDA qui donne un avis consultatif favorable par le groupe de pilotage Agriculture, Alimentation et Forêt.

En 2019, suite à l'enquête de New Deal on recensait 47 personnes qui ont reçu le FIDA dont 26 en projets et 38 installations, parmi eux 32 personnes en agriculture biologique, montrant l'importance de ce dispositif pour la collectivité dans son aide à l'accompagnement au changement de pratiques agricoles de ses exploitants. Le fonds FIDA est perçu par une trentaine d'exploitations dans les secteurs prédominants (bovins viande et lait, maraîchage, fruit, et noix) et les filières spécifiques et marginales (apiculture, porcins, volailles, caprins). Parmi les principales productions, on constate cependant des différences par rapport à l'aide FIDA. En effet, d'un côté 40 et 50 % des exploitations maraîchères et fruitières bénéficient du fonds FIDA, que d'autre part elles sont 25% chez les productions bovins viandes, bovins laits, nucicole, et 16% pour les productions céréalières. Ce constat nous amène réfléchir sur ce dispositif⁶⁷.

Comme indiqué précédemment, un des enjeux du FIDA est d'aider les agriculteurs au changement de pratiques agricoles (agro écologie, agriculture biologique, circuit court, etc.). Cependant, on constate que les filières céréalières et bovines sont celles où peu d'exploitants bénéficient du FIDA. D'ailleurs, ce sont également les filières qui ont le moins d'exploitations en production biologique avec respectivement moins d'1/7e et moins d'1/10e et qui pratiquent le circuit court environ respectivement 1/3 et 1/4 68. Une des idées, pour modifier les critères d'attributions du FIDA pour accompagner toujours plus d'agriculteurs à modifier leur changement pratique serait d'ajouter un bonus financier supplémentaire pour ces productions qui sont souvent des productions en circuit long et des secteurs qui peuvent parfois être en crise, lorsque ceux-ci proposent un projet d'installation ou de conversion malgré une période où ces productions sont de plus en plus critiquées.

1.3 Des supports de dialogue entre collectivités et monde agricole pour élaborer de futures stratégies et politiques publiques

Aujourd'hui, de nombreux observatoires agricoles ont vocation à de devenir des supports de dialogues et de discussions pour élaborer de futures stratégies publiques agricoles communes. Ce que constatent et soulignent Emmanuel Roux et Gregoire Feyt dans leur ouvrage « Les observatoires territoriaux : Sens et enjeux ». Ils deviennent ainsi des supports « d'échange ... de discussion, de médiation » (Roux et Feyt, 2011). Un bilan que rejoint Anne Piponnier dans son article « Observer pour gouverner ; information, prescription et médiation dans les observatoires numériques territoriaux », celle-ci décrivant que les observatoires sont des nouvelles « formes de médiation ... auprès des professionnels [et] des usagers ».

⁶⁷ Données observatoire agricole CAPV 2019

⁶⁸ Données observatoire agricole CAPV 2019

Ce constat est aujourd'hui de plus en plus partagé par des élus, des professionnels du monde agricole, des chargé(e)s mission agriculture, et des représentants de chambre d'agriculture qui se sont lancés dans la construction d'un observatoire sur leur territoire. Par exemple, par Monsieur André Sergent, Président de la Chambre d'agriculture du Finistère qui lors de la démarche de construction de son observatoire agricole en 2015, souhaitait que son projet vise à « favoriser le dialogue entre acteurs »(Observatoire Agriculture du département du Finistère). Cela s'est concrétisé plus tard avec l'appui financier du département du Finistère au projet.⁶⁹

Un bilan qui est partagé par Monsieur André Chouan, élu référent du Pays de Rennes en charge de la commission du Programme Local de l'Agriculture (PLA) du Pays Rennais et Monsieur Olivier Aufray, agriculteur laitier membre de la Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine et coprésident du PLA, où ceux-ci décrivent que « L'objectif de cet observatoire (crée en partenariat entre le Pays de Rennes et la Chambre d'Agriculture) est de servir de socle à un dialogue entre collectivités et monde agricole en fournissant des indicateurs et des données de l'évolution de l'agriculture, du territoire et de l'urbanisation du Pays de Rennes » (Observatoire Agriculture périurbain du Pays de Rennes).⁷⁰

Ces constats sont également remarqués dans l'introduction du diagnostic agricole du Chalonnais publié en 2013, où dans celle-ci les différents acteurs (le Syndicat Mixte du Chalonnais, la Chambre d'Agriculture Saône-et-Loire, la SAFER de Bourgogne-Franche-Comté) qui ont participé à l'observatoire énoncent que « Cette démarche basée sur l'écoute et la concertation, a permis de rapprocher agriculteurs et élus, de considérer l'agriculture comme une économie locale du territoire et d'aboutir à des préconisations sur la question du rapport entre espaces urbains et ruraux » (Observatoire Agriculture du Chalonnais).⁷¹

Ainsi comme on le constate, la construction partagée d'un observatoire sur ces territoires a été une bonne expérience permettant d'aboutir en commun à des préconisations pour une agriculture plus durable. Sur le territoire du Pays Voironnais, bien que le service agriculture de la collectivité soit le porteur de projet avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, celui-ci a consulté et consulte toujours l'avis de son Groupe de Pilotage Agriculture, Alimentation et Forêt dans le cadre de l'élaboration de l'outil. D'ailleurs, ce dernier a participé à l'émergence du projet en concordance avec le service agriculture.

⁶⁹ Source issue du document « Observatoire de l'agriculture du Finistère – Indicateurs de Développement Durable » publié en 2015 par la Chambre d'Agriculture du Finistère »

⁷⁰ Source issue du document « L'agriculture dans le Pays de Rennes - Programme Local de l'agriculture », publié en 2015 par le syndicat mixte du Pays de Rennes et la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine

⁷¹ Source issue du document « Observatoire de l'agriculture du Chalonnais - Préconisations pour le devenir de l'agriculture du territoire » publié en 2013 par le syndicat mixte du Chalonnais, la Chambre d'Agriculture Saône et Loire, la SAFER de Bourgogne Franche Comté

2. Les observatoires territoriaux alimentaires, des supports pour construire de futures politiques alimentaires territoriales

Avant de décrire comment les observatoires territoriaux alimentaires peuvent-ils servir de supports pour construire de futures politiques alimentaires territoriales, il est nécessaire de rappeler quelques éléments sur la politique publique de l'alimentation. Qu'elle est-elle ? Quand a t-elle était créée ? D'où est-elle issue ? Quels objectifs et axes ont étés définis ?

Focus sur la politique publique de l'alimentation

La politique publique de l'alimentation, a été mise en place en 2010 en même temps que le Programme National pour l'alimentation suite à la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche. Elle est définie de la manière suivante selon le 1er article :

« La politique publique de l'alimentation vise à assurer à la population l'accès, dans des conditions économiquement acceptables par tous, à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, produite dans des conditions durables. Elle vise à offrir à chacun les conditions du choix de son alimentation en fonction de ses souhaits, de ses contraintes et de ses besoins nutritionnels, pour son bien-être et sa santé. » (Article L230-1 du code rural et de la Pêche Maritime)

Elle est issue du long processus initié et mené par l'État depuis 2001 avec la mise en place du **P**rogramme **N**ationale **N**utrition **S**anté (PNNS) dans son objectif de disposer à ses concitoyens, une alimentation saine, riche et équilibrée. Par la suite, elle sera complétée par d'autres lois et décrets dont la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous qui instaureront divers outils dont le Plan Alimentaire Territorial destiné aux collectivités et divers objectifs dont à partir du 1er janvier 2022, que 50% des produits dans la restauration collective publique devront être issus de « produits durables ou sous des signes d'origine et de qualité » (dont 20% de produits bio).

Sa traduction d'actions et d'objectifs est définie depuis 2014 sous 4 axes à l'issue de la mise en place du nouveau programme national de l'alimentation. Ceux-ci sont :

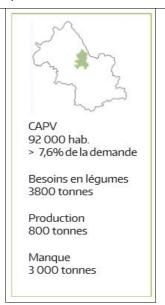
- La justice sociale avec l'objectif de mettre la solidarité comme enjeu incontournable de la politique publique de l'alimentation. En effet, l'alimentation précaire reste encore bien présente en France. La FAO, dans son rapport annuel de 2019 estime que 500 000 personnes en France entre 2016 et 2018 ont connu une situation d'insécurité alimentaire grave. ⁷² Une des actions majeures de cet axe est, l'aide alimentaire et les actions d'accompagnement éducatives et sociales.
- L'éducation alimentaire de la Jeunesse avec les objectifs de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge à de bonnes habitudes alimentaires que cela soit chez eux ou à la cantine et améliorer les repas de la restauration collective.
- La lutte contre le gaspillage alimentaire avec les objectifs d'une réduction de moitié du gaspillage alimentaire d'ici à 2025 et sensibiliser les gens au gaspillage alimentaire.
- L'ancrage territorial et la mise en valeur du patrimoine avec l'objectif de renforcer le rôle des collectivités locales et l'ensemble des acteurs du secteur agroalimentaire dans les liens entre les consommateurs et leur alimentation. Une des actions majeures de cet axe reste la fixation par le Président de la République française d'un objectif de 40% de produits de proximité dans la restauration collective à l'horizon 2030.

2.1 Des outils pour suivre l'évolution du rapport entre l'offre agricole des territoires et la demande alimentaire des consommateurs

Mettre en place une politique alimentaire pour les territoires, c'est au départ actionner des moyens sur ce qui est produit en amont pour répondre à la demande des besoins des consommateurs en aval. Les collectivités ne pouvant pas agir sur la demande qui est propre à l'individu, ont pendant longtemps abordé les enjeux alimentaires jusqu'à très récemment sur l'offre via des actions publiques de manière indirecte sur les fonciers agricoles urbain et périurbain (Loudiyi, Lardon, Maury, 2011).

Les observatoires territoriaux agricoles et alimentaires comme nous avons vu précédemment peuvent agir dans ce domaine en devenant des outils de suivi et prospectif, sur la consommation foncière et sur la pérennité des exploitations et filières agricoles. Pour autant, dans le cadre de politique alimentaire en amont, ils peuvent également devenir des indicateurs de suivi de l'offre et de la demande et des supports d'aide à la décision pour la collectivité dans le cadre de la diversification de leur agriculture afin de répondre aux besoins alimentaires souhaités de leurs concitoyens. En effet, les observatoires territoriaux agricoles et alimentaires peuvent être des outils permettant à identifier la demande des habitants en termes de produits alimentaires, avec la réalisation tous les 2-3 ans d'enquêtes destinées à la population. D'autre part, ils peuvent servir de supports pour la collectivité pour l'identification de parcelles susceptibles de muter vers un autre type de productions dans le cadre des installations – transmissions – successions si celles-ci appartiennent au domaine public. Prenons le cas avec le Pays Voironnais.

Comme expliqué précédemment dans ce rapport de fin d'études, la CAPV se situe à côté d'un grand bassin de 450 000 consommateurs (la Métropole Grenobloise) dans un ensemble de près de 700 000 habitants (bassin grenoblois). Sa localisation demande une production conséquente pour s'assurer une autonomie alimentaire. De même, une diversification de la production pour répondre aux besoins et à la demande de ses nombreux habitants. Cependant, en 2014, selon une étude menée avec des données extrapolées d'une étude issue du Conseil Départemental de l'Isère sur les produits locaux réalisée en 2011, sa production agricole répondait à seulement 7,6% de la demande de besoins en légumes des habitants et son manque de productions était estimé 3000 tonnes. Or, ce déficit de productions en termes de légumes est aujourd'hui un enjeu majeur pour la CAPV et son service agriculture, car aujourd'hui beaucoup de ses concitoyens demandent à avoir accès à une alimentation plus saine, plus locale et plus durable. En 2011, selon une étude de consommation du Conseil Général Départemental de l'Isère afin de connaître les pratiques d'achats alimentaires en produits locaux, des habitants de son territoire, 26% des ménages isérois Carte 4 : Offre et demande souhaitaient augmenter leur consommation de produits locaux (20% en achetaient déjà en 2012 contre 6% qui n'en achetaient pas à l'époque) à côté des 50% qui achetaient déjà régulièrement des produits locaux⁷³.



estimées en termes de productions de légumes en 2014 sur le territoire du Pays Voironnais, Service Agriculture CAPV, 2014

L'observatoire agricole et alimentaire, peut dans ce cadre servir de support de connaissances et d'aide à la décision aux élus de la CAPV, pour que la collectivité :

- accompagne la mutation des parcelles agricoles dont elle est propriétaire vers des productions maraîchères avec par exemple l'installation de nouveaux agriculteurs ou ses contrats de locationfermage;
- incite et encourage les agriculteurs propriétaires ou locataires de terrains privés à muter leur(s) production(s) agricole(s) ou à développer une culture maraîchère à côté de leur(s) activité(s) agricole(s) principal(e)s

⁷³ Étude Conseil Général de l'Isère, 2011

Pour autant, la capacité des collectivités à influer sur les choix des agriculteurs installés sur des terrains privés à ses limites, prenons le cas avec le Pays Voironnais. En 2016 selon les données PAC-RGP, environ 1300 ha étaient destinés au maraîchage, verger, cultures spécialisées, soit 1/10e. Pour autant, parmi ses ensembles, la production nucicole, représentait la moitié de cette superficie. D'autre part, la production céréalière occupe 2700 ha. À noter, que quelques 100 ha sont en jachère. De même, l'action des collectivités dans le cadre de leur envie de muter vers d'autres types de productions agricoles sur les parcelles qu'elles sont propriétaires peuvent rencontrer certaines durant le démarche. Par exemple, une partie des terres agricoles que la CAPV a acquise à Voreppe au début des années 2010 suite à une préemption de la SAFER dans le but d'installer des agriculteurs maraîchers est aujourd'hui au cœur d'un litige contentieux l'opposant à un exploitant, ce qui retarde sa démarche. En effet, sur cette décennie, peu d'hectares de cette acquisition de plus 100 ha sont devenus des terres maraîchères. Bien que ce constat, sur le territoire du Pays Voironnais montre qu'il est difficile pour les collectivités de muter des parcelles agricoles dont elles sont propriétaires vers d'autres types de productions, certaines d'entre elles ont abouti à leurs démarches. Prenons comme exemple la ferme Marais des Mûres située à Bourgoin-Jallieu dans la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère (Département de l'Isère).

Au début des années 2010, la commune de Bourgoin-Jallieu nourrissait un projet de création d'un pôle de maraîchage d'une vingtaine d'hectares pour approvisionner en légumes biologiques sa cuisine centrale et une future cuisine intercommunale. À cette même période, en 2012, une ferme dénommée « le Marais des Mûres », composée de 3,4 ha était mise en vente. La ville dans le cadre de son projet fait alors appel à la SAFER pour éviter que ce bien à haute valeur agronomique ne sorte du domaine agricole et acquière suite à une préemption de la SAFER les 3,4 ha agricole et les dépendances agricoles 6 mois après. Dans le même temps, un projet « Marais des Mûres » émerge d'une exploitante avec l'objectif de devenir un pôle maraîchage biologique pour la collectivité. La commune et l'association Terres de liens accompagnent et aident financièrement l'agricultrice pour son installation sur les lieux. 7 ans après, selon un article du Dauphiné Libéré en mars 2019, l'exploitation maraichère le Marais des mûres s'est développée avec l'installation d'un deuxième exploitant. Cette démarche initiée suite à une observation du suivi du foncier, de la demande des habitants et des productions présentes amènent à nous dire que l'observatoire de la CAPV peut intervenir dans le cadre de la politique alimentaire en devenant un outil d'observation sur ces différentes thématiques.⁷⁴

2.2 Des supports pour aider les collectivités dans leur rôle intermédiaire entre les acteurs de la distribution alimentaire et de la restauration collective et le monde agricole

Les observatoires territoriaux agricoles peuvent servir aussi comme outils d'accompagnements aux intercommunalités dans leurs rôles qu'elles jouent entre les acteurs de la distribution alimentaire, les producteurs, les transformateurs, les cuisines centrales, et les grossistes/centrales d'achats. En effet, depuis quelques années avec la mise en place de la politique publique de l'alimentation, les EPCI occupent une place prépondérante dans le schéma du système de la gouvernance alimentaire, en devenant un des principaux interlocuteurs de la transition alimentaire auprès des autres acteurs dans le cadre de ses missions. Par exemple, dans le cadre de la restauration collective où depuis une dizaine d'années, ils interviennent en mettant en relation les agriculteurs et les cuisines centrales, du fait de la mise en place de dispositifs réglementaires conditionnant les repas servis. En rappel, la loi EGALIM de 2018, exige qu'à partir de 2022, que 50% des produits dans la restauration collective publique soient issus des « produits durables ou sous des signes d'origine et de qualité » avec 20% de produits bio. D'ailleurs comme l'indiquent Lardon et Loudiyi (2013), les projets liés à l'approvisionnement local de la restauration collective constituent un moyen d'affirmation de la légitimité des collectivités locales, et renforcent leur rôle d'interlocuteur pertinent auprès des acteurs de la profession agricole et de la restauration collective.

⁷⁴ Sources issues de l'article du Dauphiné Libéré « Bourgoin-Jallieu : l'âge de raison pour l'exploitation maraîchère le Marais des mûres » publié le 28/03/2019 et de la fiche expérience 05 de l'association Terres de liens « Création d'un pôle maraîchage à Bourgoin-Jallieu(38) » publié en 2012

Les observatoires territoriaux agricoles et alimentaires bien qu'ils ne peuvent influer sur les relations entre les collectivités et les autres acteurs, qui restent le propre de l'humain, peuvent servir de supports techniques pour les collectivités dans leur rôle d'intermédiaire entre les professionnels de la distribution alimentaire et de la restauration collective d'une part et les agriculteurs d'autre part comme en rappelle le schéma de la gouvernance alimentaire pour les produits non transformés.

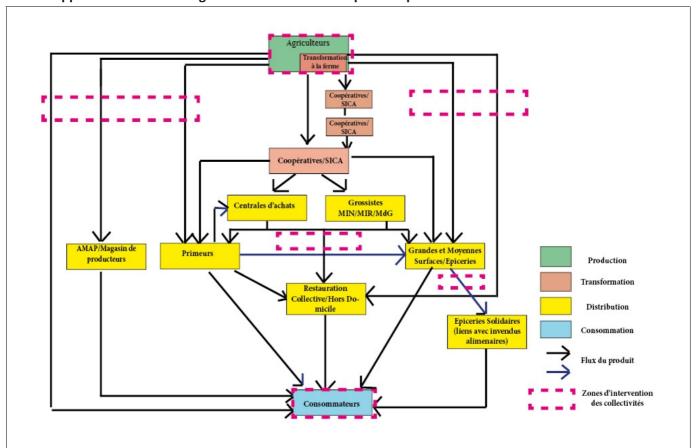


Schéma 8 : Zones d'intervention des collectivités dans le schéma de la gouvernance alimentaire, HERMANT.T, source issue de départ d'un schéma réalisé par D.Guennoc et M.Marie(Programme Étude Frugal), 2019

En effet, comme le montre le schéma de la gouvernance alimentaire, les collectivités territoriales peuvent intervenir dans la relation entre ces différents acteurs s'ils le souhaitent ou en font la demande pour structurer la filière agroalimentaire. Au sein de ces nouveaux rôles portés par les collectivités, les observatoires territoriaux agricoles et alimentaires peuvent aider les différent(e)s chargé(e)s de mission de celles-ci, en étant des supports qui fournit de la donnée sur les agriculteurs et leur(s) type(s) de productions, dans le cadre de leurs actions et missions de mise en relation des différents acteurs de la gouvernance alimentaire. Notamment, pour répondre à des demandes urgentes qui nécessitent une mise en lien rapide entre le monde agricole et le monde alimentaire, lorsque ceux-ci demandent une intervention de la collectivité et de ses chargés de mission. Par exemple :

- lorsque les épiceries, supérettes, magasins de la restauration collective cherchent une production spécifique où l'observatoire peut servir de support de recherches à ce même instant T, pour identifier un agriculteur qui pourrait répondre à cette demande de consommation bien qu'il ne soit pas associé à aucun d'entre eux.
- ➤ Et peut-être dans le cas inverse, mais à minima, lorsqu'un agriculteur hors réseaux Grandes et Moyennes Surfaces et coopératives cherchent à vendre ses surplus de productions. Dans ce cadre l'observatoire peut devenir un outil de recherches\$ à ce même instant T, pour identifier des épiceries, supérettes, magasins de producteurs, restauration collective qui ont besoin de cette production bien que l'agriculteur ne soit associé à aucun d'entre eux.

de même lors d'invendus alimentaires dans les super et hypermarchés, l'observatoire peut être un outil pour trouver d'autres commerces qui accepteraient de récupérer ses invendus alimentaires (épicerie solidaire/association humanitaire, etc.).

Ainsi, les observatoires territoriaux peuvent aider les collectivités locales dans le cadre de leur nouveau rôle d'intermédiaire dans le système de la gouvernance alimentaire, en étant des supports techniques de connaissances sur l'agriculture qui peuvent servir pour leurs différent(e)s chargé(e)s de mission à l'occasion de leurs actions de mise en relation et en lien des différents acteurs du monde agricole, alimentaire, scolaire, etc.

2.3 Des accessoires pour observer l'offre alimentaire d'un territoire et de visualiser sa dispersion géographique

Un des autres volets où les observatoires peuvent servir aujourd'hui en tant qu'outil d'aide à la décision dans le cadre d'une politique alimentaire, reste une action indirecte sur les commerces de proximité. Même si la thématique semble basique dans nos pays industrialisés et développés au XXIe siècle, la question de l'accessibilité pour la population aux commerces de proximité reste un enjeu primaire pour les collectivités et les territoires. En effet, la précarité alimentaire existe encore en France. Celle-ci pour une partie est due à l'éloignement des commerces de proximité, amenant les collectivités à prendre des mesures pour maintenir et assurer la pérennité de ses services dans leurs documents d'urbanisme pour lutter contre la déprise rurale et la précarité alimentaire qui pourrait toucher les plus démunis (par exemple une personne âgée, sans voiture, habitant dans un coin très reculé). D'ailleurs, la CAPV a inscrit dans son projet de territoire durable de 2015 le souhait de « continuer à développer une politique spécifique pour le commerce de proximité » dans le cadre de sa politique intercommunale en matière de commerces dont elle est compétente depuis 2015, suite à la loi NOTRe qui a transféré les compétences « politique locale du commerce » et « soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » intercommunalités⁷⁵. À cette occasion, celles-ci se voient transférer l'intégralité des zones d'activités économiques. Même si la loi NOTRe ne définit pas les contours de ces nouvelles compétences, elle pousse les collectivités de mener les actions suivantes:

- Observation des dynamiques commerciales et élaboration de chartes et schémas ;
- Débats et avis sur les zones d'implantations commerciales ;
- Restructuration de zones commerciales ;
- La revitalisation des centralités.

Les observatoires agricoles et alimentaires d'EPCI, dans le cadre de coopération et d'écoute entre des services « agriculture, alimentation, etc. » et des services « économies » peuvent intervenir en complément d'autres outils dans ces domaines en servant comme dispositifs d'observation :

- caractérisant l'offre alimentaire d'un territoire ;
- montrant la dispersion des points de vente alimentaires ;
- > mettant en évidence les disparités d'accessibilité de la population à des commerces alimentaires.

et d'outils d'aide à la décision et à la prospective avec :

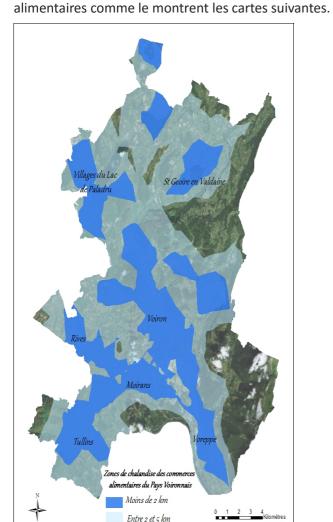
- l'identification des zones de « précarité alimentaire » sur un territoire ;
- ➤ la proposition d'endroits pour l'installation de commerces de proximité à de nouveaux commerçants qui désirent s'installer sur le territoire, dans le but de réduire les zones de « précarité alimentaire » ;
- le suivi continu de l'offre alimentaire et de la dispersion de ses points de vente, avec par la suite l'identification ou pas de nouvelles zones de « précarité alimentaire ».

⁷⁵ A noter que les communes gardent la compétence de la sauvegarde du « dernier commerce » conformément à l'article L2251 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi les observatoires peuvent jouer un rôle auprès des collectivités, en devenant des outils d'observation, de suivi, de prospection sur la question des commerces de proximité qui apparaît aujourd'hui comme un enjeu à la croisée des problématiques économiques, territoriales, sociales, sanitaires, alimentaires, de mobilité, de solidarité et foncières. Pour démontrer ces fonctionnalités, prenons l'exemple d'une démonstration rapide avec l'observatoire agricole et alimentaire du Pays Voironnais.

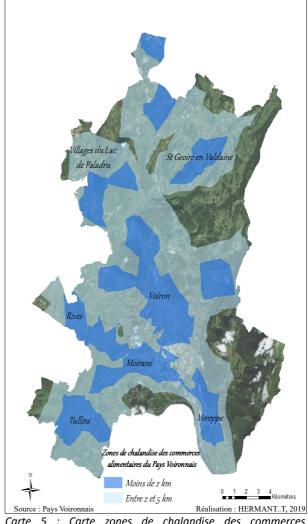
L'offre alimentation dans le Pays Voironnais.⁷⁶

En 2019, suite au recensement exploratoire, on dénombrait 136 commerces alimentaires⁷⁷, soit environ 14,5 commerces pour 10 000 habitants. Un nombre légèrement inférieur à la moyenne française nationale qui compte 18,5 commerces, pour 10 000 habitants. Parmi ceux-ci, une vingtaine de grandes surfaces, un nombre identique de supérettes/épiceries, une dizaine de magasins alimentaires bio, 5 magasins de producteurs, quelques primeurs et fromagers, environ 40 boulangeries, et plus de 20 boucheries. Leurs dispersions principalement dans les 5 pôles urbains (Moirans, Rives, Tullins, Voiron, Voreppe concentrent à elles seules plus de 75% de l'offre alimentaire) contrastent avec le reste du territoire où 11 communes ne disposent pas de commerces alimentaires, un nombre qui s'accentue à 13/14 communes (si on exclut les commerces de détail spécialisés de type : boulangerie, boucherie, fromagerie). L'observatoire peut ainsi mettre en évidence ce type d'observation, mais aussi les inégalités d'accès à la population aux commerces



Carte 6 : Carte zones de chalandise des commerces alimentaires du Pays Voironnais, HERMANT.T, 2019

Réalisation: HERMANT..T, 2019



Carte 5 : Carte zones de chalandise des commerces alimentaires du Pays Voironnais avec exclusion des commerces de détail spécialisés, HERMANT.T, 2019

⁷⁶ Toutes les données concernant les commerces alimentaires du Pays Voironnnais sont issues de l'observatoire alimentaire du Pays Voironnais 77 Ce chiffre ne prend pas en compte, les ventes à la ferme.

En effet sur ses cartes qu'on appelle communément « zones de chalandise », on peut identifier les zones hypothétiques d'influence des commerces selon des rayons 2 ou 5 km. À noter qu'en France, selon une étude statistique réalisée en 2018⁷⁸, les Français parcouraient 4,6km en moyenne pour aller dans une boulangerie, et un peu plus pour se rendre dans un magasin d'alimentation générale. Sur le territoire du Pays Voironnais, on peut constater certaines zones de précarité alimentaire particulièrement dans les communes de la Valdaine et les contreforts de Chartreuse. D'ailleurs, on dénombre dans ces secteurs respectivement 1 commerce pour 1850 habitants et 1 commerce pour 1865 habitants. Un chiffre peut-être à relativiser pour les communes de contreforts de Chartreuse, se situant proches des villes de Voreppe et Voiron, mais inquiétant pour les communes de la Valdaine où dans les communes environnantes des autres intercommunalités, seulement une ou deux disposent de commerces. Ce constat peut être aggravé dans les courtes distances si on exclut les commerces de détail présents. Ainsi les observatoires territoriaux alimentaires peuvent permettre d'identifier des zones précaires sur un territoire et montrer des endroits d'installations. Dans le cas du Pays Voironnais, il pourrait être judicieux d'orienter les porteurs de projets de commerces alimentaires de s'installer dans les communes de la Valdaine et contreforts de Chartreuse, secteurs où il y a seulement aussi 2 marchés.

2.4 Des dispositifs communicants pour les collectivités dans leur but de sensibiliser leur population à acheter et consommer des produits locaux et issus de la production biologique

Identifié comme étant un des quatre principaux axes du Programme National de l'alimentation, la sensibilisation est aujourd'hui un des principaux piliers des politiques alimentaires territoriales. En effet, on ne peut plus parler de politique alimentaire, sans parler de sensibilisation des consommateurs à une alimentation de qualité, locale et issue de la production biologique. Parmi les acteurs de la prévention alimentaire, au premier rang, les collectivités qui depuis quelques années réalisent beaucoup de campagnes de sensibilisation à destination de leurs concitoyens, avec parfois des effets escomptés.

C'est ici notamment que les observatoires territoriaux et agricoles peuvent jouer un rôle important auprès des collectivités avec la construction d'application en ligne ou de pages web, issues de leurs bases de données pour permettre aux habitants de mieux connaître les agriculteurs de leur territoire. Ainsi, depuis quelques années, plusieurs collectivités ou structures ont mis en place sur leur site web ou sur une application, une carte en ligne recensant des producteurs locaux, dans le cadre de leur politique de sensibilisation. Ces initiatives passent par soit une liste des agriculteurs sur le site de la collectivité sans point de localisation (par exemple, Métropole du Grand Lyon, Montpellier Méditerranée Métropole, Rouen Métropole Normandie), soit une carte sur une page de leur site web (par exemple, Métropole Européenne de Lille, Rennes Métropole) ou la mise en place d'une application en ligne ou sur portable (par exemple, Nantes Métropole, Metz Métropole, Eurométropole de Strasbourg).

La mise en place de ces outils comporte plusieurs atouts :

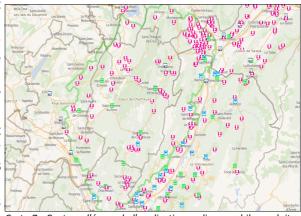
- ils recensent AMAP, magasins de producteurs, marchés et agriculteurs volontaires sur un même site;
- ils sont communicants et permettent rapidement aux consommateurs de connaître l'offre riche et diversifiée sur un territoire ;
- ils permettent également aussi aux consommateurs de disposer d'informations sur chaque exploitation (productions, adresse d'ouverture, mail, téléphone, site internet/réseaux sociaux, etc.).

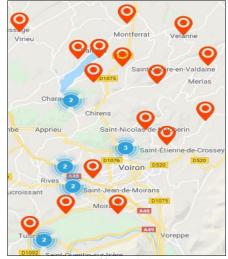
pour autant, cette liste n'est pas exhaustive, car ces démarches se réalisent sur la base d'un volontariat des agriculteurs.

⁷⁸ Étude Statistica 2018

Dans le bassin grenoblois, certaines collectivités et structures sont engagées dans ces démarches. Par exemple, le Parc Naturel Régional de la Chartreuse a élaboré une application en ligne qui recouvre son territoire ainsi que certaines communes du Pays Voironnais adhérentes au Parc. Depuis, l'application en ligne du Parc de la Chartreuse pour faire connaître ses producteurs locaux couvre aussi la totalité des communautés de communes du Grésivaudan et Cœur de Savoie dans le cadre d'un partenariat. D'ailleurs sur cette même application, sont également localisés les magasins de producteurs, les marchés et les AMAP. De son côté, la Métropole Grenobloise dispose d'un guide des producteurs locaux, téléchargeable sur le site de la Carte 7 : Capture d'écran de l'application en ligne mobile produits collectivité, où dans celui-ci les producteurs associés à la locaux, construit par le PNR de la Chartreuse, PNR Chartreuse, 2019 démarche de la collectivité sont localisés sur une carte, même constat pour le Trièves, où le guide est téléchargeable quant à lui sur le site de son office de tourisme⁷⁹.

Enfin, du côté du Pays Voironnais, celui-ci tente d'impulser une dynamique pédagogique autour de la sensibilisation alimentaire, auprès de ses habitants et des ses visiteurs, conformément à un de ses défis de sa charte Agriculture, Alimentation et Forêt. Parmi les initiatives réalisées, on peut citer le guide Saveurs d'Ici, publié chaque année, et réalisé conjointement par les services tourisme et agriculture de la CAPV, qui recense les producteurs locaux qui ont accepté d'être associés à la collectivité dans cette démarche de valorisation et sensibilisation des produits locaux, bio et respectueux de l'environnement. D'ailleurs, une carte interactive de leur localisation est disponible sur le site de l'Office de Tourisme du Pays Voironnais.





Carte 8 : Capture d'écran de la carte en ligne des producteurs locaux du Pays Voironnais, Pays Voironnais, 2019

3. Les observatoires territoriaux agricoles et alimentaires, des outils critiqués, menacés et remis en question

Bien que nous avons vu que les observatoires territoriaux agricoles et alimentaires peuvent devenir des outils de connaissances, des éléments d'aide à la décision et d'action, des dispositifs prospectifs et des supports de dialogue et de communications dans les domaines agricoles et alimentaires sur différentes thématiques, ils n'en restent pas moins qu'ils peuvent être des outils subjectifs, controversés et même parfois restreint. En effet, ceux-ci peuvent subir les mêmes réflexions qu'ont les autres observatoires. Cette sous-partie présentera quelques-uns de ces éléments.

⁷⁹ Sources issues du guide des producteurs locaux, de la Métropole Grenobloise, publié en 2018 et du guide des produits locaux, du Trièves publié en 2019

3.1 Des outils techniques subjectifs et controversés

Les observatoires territoriaux agricoles et alimentaires, restent des outils critiques et subjectifs, malgré la reconnaissance de leur utilité par les structures qui les portent. En effet, même si ceux-ci pour une partie d'entre eux intègrent des données locales récupérées sur le terrain avec différentes manières (enquête, entretiens, terrains, etc.), ce sont pour autant des représentations subjectives de la réalité d'un territoire, même pour les données agricoles. Ce que constatent Emmanuel Roux et Gregoire Feyt dans leur ouvrage « Les observatoires territoriaux : Sens et enjeux » « l'observation traduit aussi bien qu'elle produit une ou des représentations du territoire » ou encore Philippe Signoret dans sa thèse « Territoire, observation et gouvernance, Outils, méthodes et réalités » « L'enjeu des observatoires, de l'observation et de l'intelligence territoriale est de mobiliser des données objectives pour la construction de représentations subjectives ». Dans le cadre de l'observatoire agricole du Pays Voironnais, la non-récupération des données sur les non enquêtés pourrait entraîner une certaine déformation de la connaissance sur le monde agricole sur plusieurs thématiques (par exemple production biologique, installations/successions/transmission circuits courts) et conduire à certaines erreurs sur les futures actions à mener de la part de la collectivité en direction du monde agricole. Par exemple, les critères d'attributions et l'utilisation du fonds FIDA.

D'autre part, les observatoires servent qu'on le veuille ou non l'institution qui le porte (Pivoteau, 2009). Ils restent des outils de communication, de diffusion et de publicité de l'action de celle-ci dans différentes thématiques auprès du grand public et d'autres auteurs. C'est à dire parfois qu'ils peuvent être considérés par certaines personnes comme des outils de « greenwashing » (bien que le mot soit fort et non approprié pour la thématique) des collectivités, lors de la communication de données issues de leur base, du fait des choix des élus et techniciens de celles-ci de biaiser certaines informations et favoriser certaines au profit d'autres, même pour l'agriculture. Par exemple, la croissance des exploitations en production biologique peut cacher les difficultés des fermes qui sont en mode conventionnel (bien que cela soit deux informations différentes). Même constat avec les modes de ventes entre le développement des exploitations qui pratiquent le circuit court et les difficultés que rencontrent les filières longues. Dans ce cadre, bien que ce ne soient pas eux qui mettent en avant quelques informations, les observatoires peuvent participer à une certaine forme de subjectivité de la donnée objective, au moment des choix réalisés par élus et techniciens pour biaiser et écarter certaines informations qui dérangent ou encore lors des options prises et décidées en termes de communication de celles-ci. Par exemple, lors de la publication et la rédaction de rapports, d'études par la collectivité, de la présentation orale d'élus, de techniciens. Constat remarqué également par Vincent Piveteau dans son article « Observatoire des territoires et gouvernance locale : un lien structure à réinterroger ».

3.2 Des outils qui se créent et disparaissent pour de multiples raisons

Bien qu'on parle souvent depuis une vingtaine d'années de l'émergence des observatoires territoriaux dont agricoles et alimentaires et que leurs nombres s'amplifient au fil du temps, on oublie souvent que plusieurs d'entre eux ont disparu. Comme indiquent Emmanuel Roux et Gregoire Feyt dans leur ouvrage « Les observatoires territoriaux : Sens et enjeux », s'il existe une courbe ascendante de la création des observatoires, il existe aussi une même courbe qui montre la mort des observatoires. Ce que constatent également Marie-Hélène De Sède-Marceau, Alexandre Moine et Souleymane Thiam dans leur conclusion de leur article « Le développement d'observatoires territoriaux, entre complexité et pragmatisme » où les auteurs estiment que le « développement et la pérennisation des observatoires territoriaux sont difficiles ». D'autres, ne voient même pas le jour avant leur réalisation où les projets « restent confinés à quelques organismes ne pouvant ainsi expérimenter à leur juste mesure leurs capacités » (De Sède-Marceau, Moine, Thiam, 2011). La disparition de nombreux observatoires est conséquente à de multiples raisons, conscient qu'il est difficile d'en d'étayer plusieurs, nous allons nous attarder sur deux.

Premièrement, leurs utilités et les usagers qui les utilisent. En effet, plusieurs observatoires restent comme l'indique Emmanuel Roux et Gregoire Feyt, dans leur ouvrage « les observatoires : Sens et enjeux » des outils de connaissance et n'ont que cette fonctionnalité. Même pour certains observatoires agricoles et alimentaires. Or, dans un contexte actuel de plus en plus de libéralisation de la donnée statistique de la part de l'État et d'autres structures avec par exemple l'ouverture et la mise en place de la plateforme data.gouv et d'autre part les données mises en ligne par certains individus et de sites dédiés, ces différentes tendances peuvent conduire à la remise en question de certains observatoires, même pour ceux qui traitent de l'agriculture. En effet, aujourd'hui, avec les données mises en ligne par le Service de la Statistique et de la Prospective, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, l'Agence Bio, les services numériques des Régions et des Départements, etc., nous pouvons obtenir plusieurs informations sur l'agriculture d'un territoire : les surfaces agricoles cultivées, les espaces artificialisés l'évolution et le nombre d'exploitations en production biologique, les cheptels et les surfaces cultivées de chaque type de production en bio, etc.

D'autre part, une autre difficulté que rencontrent les observatoires territoriaux comme l'expliquent Marie-Hélène De Sade Marceau et Alexandre Moine dans leur article « Les observatoires territoriaux. Une représentation collective du territoire » concerne la diversité des usagers qui utilisent les observatoires et les utilisateurs ciblés. Comme le rappellent les deux auteurs, les premiers usagers qui utilisent les observatoires restent d'abord les différents chargés d'études et de missions des collectivités et les experts des bureaux études qui travaillent sur ces thématiques pointues, ensuite viennent les utilisateurs du « grand public », qui sont « soucieux d'accéder à des informations simples, permettant de remettre en contexte certaines dynamiques territoriales ». (De Sade Marceau et Moine, 2012). Ce constat nous amène à une question sur la démocratisation des observatoires territoriaux, leur ouverture et tous, ceux-ci étant menacés par les cartographies participatives dont le site OpenStreetMap reste un des meilleurs représentants. C'est ici que les observatoires territoriaux doivent se réinventer, en ne devenant pas que de simples outils de gestion de connaissances pour les collectivités, mais des outils d'actions et de partage avec tous où tout le monde pourrait participer à l'élaboration de celui-ci pour coconstruire le territoire entre habitants et élus. Plusieurs collectivités se sont déjà engagées dans ces démarches sur différents sujets, demandant la collaboration de leurs concitoyens (par exemple la Métropole de Nantes avec sa plateforme cartoquartiers https://www.cartoquartiers.fr).

Deuxièmement, la réalisation de ceux-ci nécessite des moyens humains, financiers, techniques conséquents lors son élaboration, mais aussi pour son suivi. Pourtant parfois certaines structures peuvent les sous-estimer, surtout en période de crise budgétaire. Comme le rappelle Monsieur Jean Paul Bret, Président de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, dans une interview, « l'observation sur un territoire est valable si elle est reconduite dans le temps et non réalisée seulement avec des données brutes à un instant T »80. En effet, certains coordinateurs d'observatoires expriment leurs inquiétudes quand les structures porteuses de ces outils restreignent leur budget. C'est ce qu'explique Monsieur Gabriel Hirlemann, sigiste et coordinateur de l'Observatoire du territoire du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord lors d'un entretien, qu'il a accordé à Philippe Signoret pendant la rédaction de sa thèse « Territoire, observation et gouvernance : outils, méthodes et réalités »81, bien qu'il reconnaît que « les observatoires souffrent d'un manque de visibilité », il exprime par la suite qu'en temps de crise, l'utilité des observatoires est remise en question du fait que « les investissements en termes d'acquisition de données, d'outils informatiques, de financement de postes de techniciens etc. semblent être remis à la remorque des priorités ». C'est ici que l'on trouve un des principaux facteurs contribuant à la mort des observatoires.

⁸⁰ Source issue de l'interview de Jean Paul Bret « Observer pour comprendre nos systèmes territoriaux » publiée en 2017 par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise

⁸¹ Source issue de la thèse de Philippe Signoret, publiée en 2011, page 187

Partie 4 : Des apports réciproques

1. Une expérience professionnelle enrichissante ...

De mon point de vue ...

Bien qu'il me reste encore un mois au Pays Voironnais, ce stage, de par son étude et ses enjeux, sa thématique abordée, sa méthode de réalisation, a été riche en apprentissages. Il m'a permis de concilier une thématique qui m'intéressait, l'agriculture, à une problématique actuelle et intéressante sur les données, leurs moyens de valorisation, leur ouverture à tous (l'Open data), leur protection (avec le RGPD). Durant celui-ci, j'ai pu acquérir de multiples connaissances, conforter ou découvrir des compétences et assimiler des savoir-être. En avril-mai, lors de la rédaction de ma feuille de route, j'avais défini certaines attentes, des apports du stage par rapport à des objectifs de professionnalisation, des compétences et connaissances à acquérir et des étapes ou défis à surmonter durant ce stage.

5-6 mois après, premièrement, il m'a appris des savoir-être. Un de premiers constats, il m'a permis de m'autonomiser, de me responsabiliser et de prendre des initiatives, ce qui me sera utile plus tard dans le cadre de réalisation de missions, d'études, de projets professionnels et bien sûr dans le cadre de mon futur travail. En effet, la réalisation du diagnostic et la mise en place des différents outils pour constituer l'observatoire (couche SIG, base de données) ont reposé en majeure partie sur mon propre travail.

Le deuxième apport de cette expérience a concerné l'adaptation aux diverses temporalités de la mission, par rapport aux différentes phases et « taches » de celle-ci. Si au départ et en théorie, elles devaient se succéder, certaines d'entre elles se sont vite interchangées ou ont commencé plus tôt que prévu. Cette modification de temporalité durant le stage, du fait des dates de rendus des enquêtes principale et complémentaire ou encore par rapport aux réunions avec Camille, Hugues, Fabien, Béatrice a contribué à renforcer mon adaptabilité face aux différentes phases d'un projet. Adaptabilité, également, puisque j'ai travaillé avec quatre personnes qui pouvaient avoir parfois des avis différents sur mon travail, sur mes analyses statistiques et mes différentes présentations.

Troisièmement, ce stage fut enrichissant sur la partie base de données. En effet, durant celui-ci j'ai été pour la première fois confronté au Règlement Général Protection des Données et au secret statistique pour l'utilisation des données pour le diagnostic. Ces mesures interviennent dans un contexte paradoxal de l'ouverture de plus en plus de données publiques de la part des collectivités suite à la loi pour une République Numérique de 2016. Cette dualité entre la protection de la donnée ou son ouverture, a été un des fils conducteurs durant mon stage, lors de mes rendez-vous (avec la rencontre de deux/trois gérants d'observatoires territoriaux, Thierry Loeb et l'observatoire agriculture de Grenoble Alpes Métropole et Katia Valette/Vincent Hugot et l'observatoire économie du Pays Voironnais), à chaque réunion (lors de la présentation de l'outil web cartographique de Urbiseko, ⁸² outil-modèle pour construire des scénarios d'aménagement durable de territoires afin de les aider pour planifier leurs transitions écologiques et énergétiques en se basant sur plusieurs critères). D'autre part, durant ce stage, j'ai également pu renforcé mes compétences en base de données et dans la sélection des informations pour l'écriture du diagnostic (différentes sources et divers degrés d'échantillons).

Enfin, parmi les connaissances, grâce à ce stage, j'ai pu en apprendre plus sur le monde agricole, son système, ses acteurs, sa gouvernance, ses différents enjeux à venir, ses liens essentiels et réciproques avec les acteurs alimentaires (enjeu majeur du XXIe pour tous : états, collectivités, associations, agriculteurs, acteurs de la distribution alimentaire, individus) ; finalement, sur ce qu'est aujourd'hui un agriculteur ou les nouvelles formes d'agriculture (élevages d'autres animaux, autres cultures spécialisées,

autres activités, etc.). De même, d'en savoir plus sur les outils juridiques pour la protection des terres agricoles (PAEN/ZAP), sur les aides et fonds agricoles (européen/intercommunal) avec la compréhension à minima de leur fonctionnement, de leurs modalités d'attributions et de leurs normes administratives, législatives et juridiques.

Pour finir, bien que j'ai peu progressé sur l'aisance orale (qui restera, je pense, une de mes principales faiblesses durant ma carrière professionnelle), je pense que cette expérience a permis de développer mon côté relationnel et prendre plus confiance devant de nouvelles personnes, un de mes principaux objectifs pour les années à venir.

.... et pour la structure.

De mon côté, je pense avoir apporté au service agriculture un soutien logistique en ce qui concerne la construction de l'observatoire avec la mise en place de plusieurs outils, un travail de géolocalisation sur le SIG de plusieurs données (exploitations, bâtiments d'exploitation, magasins alimentaires) en ayant un énorme point de vigilance sur les différentes sources d'informations. De même, d'avoir été peut-être un des éléments pour lancer une faisabilité de la construction d'un observatoire transversal interne au Pays Voironnais entre les services agriculture, économie et tourisme, projet déjà initié par Katia Valette, ou encore d'un observatoire interterritorial agricole et alimentaire entre les différents partenaires de la Région Urbaine Grenobloise qui pourrait être piloté par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise comme auparavant au temps de l'ADAYG. Ce projet pourrait peut-être voir le jour prochainement du fait du partenariat entre les collectivités du bassin grenoblois sur les questions alimentaires et agricoles dans le cadre de projets et d'actions, et pourrait être le successeur digne de l'observatoire que l'association a mené pendant plus de vingt ans entre 1984 et 2011.

Deuxièmement, peut-être avoir apporté une aide à la structure pour la construction de sa stratégie dans les années à venir dans ce domaine et pour l'établissement de la future politique agricole de la prochaine mandature avec la présentation d'un état des lieux actualisé de l'agriculture et l'identification des enjeux des différentes filières locales lors de phase de rédaction du diagnostic. De même, pour le service agriculture des différents projets/actions/outils à mettre en place pour répondre à ses enjeux avec une vision externe et néophyte du territoire.

Enfin d'avoir procuré de nouvelles formes de représentations de données en ce qui concerne la rédaction de diagnostic et globalement dans la forme du diagnostic avec un parti pris de le rédiger sous un format communicant, et accessible à tous, afin de faire ressortir les idées fortes sur l'agriculture voironnaise.

2. ... en complément du master pour rentrer dans le monde du travail ...

Ce stage, comme le précédent et les différents travaux que j'ai réalisés durant le master lors de travail de groupe et des deux ateliers professionnels (travaux de groupe de 10 à 15 étudiants répondants à une commande professionnelle) m'ont apporté plusieurs acquis qui seront utiles dans le monde professionnel.

Concernant les savoirs :

- > Des connaissances dans différents domaines liés à l'aménagement et au développement territorial : Agriculture, Alimentation, Environnement, Foncier, Mobilité, Paysage, Patrimoine, Ruralité, Sport, Urbain, Ville/Montagne. Pour ma part, plus précisément les thématiques agricoles, environnementales, foncières, patrimoniales, paysagères et rurales.
- La compréhension, le fonctionnement et l'analyse de politiques publiques locales, nationales et européennes dont le programme LEADER.
- La découverte des différents métiers de l'ingénierie du développement territorial : chargé(e) d'études, chargé(e) de mission, chargé(e) de projets, instructeur urbanisme, sigiste, etc. et des acteurs et structures associés dans différents domaines. Pour ma part, dans les secteurs de l'habitat (avec la rencontre de bailleurs sociaux), de l'agriculture (avec la rencontre de syndicats agricoles, Chambres d'Agriculture, fédération des CUMA), du secteur de la forêt (avec la rencontre de syndicats forestiers, le CRPF), et de la gestion foncière (SAFER, EPORA).
- Le fonctionnement des différentes collectivités et structures territoriales françaises : Région, Département, Intercommunalité, Commune, Parc Naturel Régional, Pôle d'Équilibre Territorial et Rural, Pays territoriaux (des lois Pasqua et Voynet), Schéma de Cohérence Territoriale et les relations entre elles.

Concernant les savoir-faire :

- la conduite de projet d'étude ou de mission. Compétence indispensable de notre formation acquise durant les deux ateliers professionnels et les deux stages.
- la réalisation de diagnostics territoriaux avec l'identification d'enjeux sur un territoire particulier et une thématique spécifique. Compétence du champ de l'observation territoriale.
- les Systèmes d'Informations Géographiques. Compétence aujourd'hui de plus en plus recherchée parmi les collectivités, bureaux d'études, autres structures.
- la compréhension de budgets de collectivités dont les Documentations d'Orientation Budgétaire.

Concernant les savoir-être :

- > le professionnalisme, le souci du détail avec un sens de l'organisation et un esprit méthodologique.
- ➤ I 'aisance relationnelle avec une prise de recul sur les échanges et discussions. En d'autres termes, avoir toujours une période de réflexivité et une adaptabilité avec toutes personnes (élus, acteurs socio-économiques, techniciens, associations, habitants).
- le respect de la hiérarchie, des règles. Autrement dit, ne jamais avancer sur des terrains qui ne sont pas les nôtres. Appris à travers de mes deux stages.
- ▶ l'éthique professionnelle. C'est-à-dire de confronter nos idéaux et nos valeurs de géographe, aménageur et urbaniste par rapport à la réalité et aux objectifs définis par les collectivités/structures et de s'adapter aux idées des élus/supérieurs hiérarchiques bien que celles-ci puissent être différentes et contradictoires avec nos opinions personnelles.
- ➤ **l'esprit d'équipe interne et externe,** permise avec les deux ateliers professionnels et les deux stages.
- La prise d'initiative, l'autonomie. En clair, être toujours source de propositions et de créativité.
- Polyvalence et transversalité. En d'autres termes, utiliser nos différentes casquettes de géographe, aménageur, urbaniste, sigiste, etc.

3. ... et construire mon projet professionnel

Le bilan de cette expérience à la CAPV, bien qu'elle ne soit pas encore finie, m'a permis de définir un peu plus mon projet professionnel. Tout d'abord, ce stage m'a permis de réfléchir sur mon avenir avec la cartographie et des logiciels des Systèmes d'Informations Géographiques, une de mes principales compétences que j'ai développée tout au long du master sur QGIS/ARCGIS. Bien qu'étant un de mes points forts avec la maîtrise des outils et des méthodes statistiques, je pense pour l'instant de ne pas en faire mon métier ou sinon dans le cadre plutôt de la cartographe participative dans le but de recenser diverses choses sur différentes thématiques que cela soit sur les SIG, les sites Openstreemap ou Humanitarian Organisation Task OSM. Pour autant, je ne ferme pas à la porte à ce domaine, qui peut être une voie de secours pour moi pour trouver un travail, celle-ci étant de plus en plus recherchée au sein des collectivités. Pour l'instant, je pense utiliser la cartographie dans mes futurs travaux professionnels en appui, mais pas en faire mon métier.

En effet, ces deux expériences professionnelles (celles à la CAPV et à la mairie de Romans-sur-Isère) m'amènent également à prendre des risques, de profiter de l'autre casquette acquise lors de mes deux années d'études qui tourne autour de l'observation, l'analyse et la mise en place de projets de développement territorial. Et au regard de l'expérience vécue cette année et l'année dernière, je pense que le poste de chargé d'études pourrait être proche du métier auquel je pourrais me destiner bien qu'il implique une aisance orale à minima qui reste selon moi mon principal défaut pour postuler à ces emplois, même si je constate une évolution au fil de ces deux années universitaires. Cette envie d'aller vers ce type de métiers s'est accompagnée tout au long du master d'une volonté de poursuivre dans le domaine de l'observation et la connaissance territoriale suite à la réalisation successive de diagnostics. Ce domaine selon ma vision, est majeur parmi les champs de l'aménagement et constitue étape indispensable à réaliser pour élaborer des stratégies et des politiques publiques, pour mener à bien des projets et des actions, pour anticiper et comprendre l'évolution des territoires.

Ce précédent constat, de ma volonté d'allier dans mon futur métier cartographie et observation du territoire m'amène à réfléchir à mon devenir dans les collectivités territoriales. Bien que j'ai adoré durant ces deux années à travailler dans une commune de 30 000 habitants puis dans une communauté d'agglomération, et que je pense que les collectivités locales soient les premiers artisans de l'aménagement et du développement local et durable en France, étant celles qui mènent et conduisent les actions et les projets de leur territoire, mon profil s'apparente plus vers un poste au sein d'un bureau d'études ou encore des agences d'urbanisme, structures qui accompagnent les collectivités dans leurs projets, études et réalisent des études territoriales. La rencontre et le travail avec Fabien Daumark et Hugues Merle, chargés d'études de l'Agence d'Urbanisme de la Métropole Grenobloise dans le cadre de ma mission fût enrichissante grâce à leurs expertises fines et polyvalentes sur différents sujets, leurs méthodes de travail et pourrait m'amener à candidater à des postes dans ces structures bien que ceux-ci nécessitent à minima une connaissance experte sur différentes thématiques. Pour autant, je pense que le Master IDT² nous a préparé également à ces métiers, tout comme sa Junior Entreprise associée, en réalisant des études pour divers prestataires (association, bureau d'étude, collectivité, programme de recherche, structure publique, etc.). D'ailleurs durant mon stage, j'ai pu effectuer quelques travaux pour la Junior Entreprise dans laquelle j'ai été précédemment chargé de mission. Une autre expérience qui m'a appris beaucoup sur la gestion d'une association bien que n'occupant pas un des principaux rôles.

Pour finir, je pense que ce stage a confirmé ma volonté de travailler dans les territoires ruraux ou à maxima périurbains ceux-ci étant au cœur d'enjeux environnementaux, agricoles, alimentaires, patrimoniaux, fonciers, de mobilité. Bien qu'habitant à Grenoble depuis deux ans et ayant vécu trois ans auparavant à Lille, j'ai toujours été plus intéressé par les problématiques rurales et par les milieux autour de ces deux pôles urbains qui me rappellent d'où je viens l'Avesnois, espace rural et pays bocager du Nord de la France, situé à la lisière de la Belgique et à la croisée des chemins des agglomérations lilloise, saint -quentinoise, carolomacérienne et montoise.

Conclusion

Pour conclure, cinq mois se sont écoulés depuis mon arrivée au Pays Voironnais. Ainsi, s'achève bientôt ce stage au service agriculture, développement rural et forêt qui de par sa thématique et de son objectif fut très enrichissant pour mon expérience professionnelle et personnelle. Durant celui-ci, j'ai eu l'opportunité et la chance de participer à la construction d'un observatoire sur le monde agricole et l'alimentation, et de me confronter au RGPD, au secret statistique et à l'ouverture des données. Mais également de me rendre compte au quotidien, au travers de réunions de service, de discussions informelles avec des collègues et d'autres partenaires, des problématiques actuelles rencontrées par les collectivités autour des questions agricoles et alimentaires qui sont et seront dans les années à venir des défis majeurs auxquels celles-ci devront répondre. Ainsi, durant cette période j'ai pu également découvrir de nombreux projets, actions que porte le service agriculture de la CAPV dans ces domaines, notamment autour :

- de la préservation de ses terres agricoles avec la faisabilité de mise en place d'une ZAP sur la commune de Charnècles en lien avec la commune de Renage et d'un PAEN sur Voreppe cinq ans après l'annulation du précédent projet;
- du développement de ses produits locaux et bio, avec l'installation de nouveaux agriculteurs et la marque Ishere;
- > de la gouvernance alimentaire (avec le PAiT en cours d'élaboration sur le bassin grenoblois);
- > de la structuration des filières agricoles (avec le Pôle Agro-alimentaire de l'Isère);
- ➢ de l'aide au changement de mode de production et de pratiques pour les exploitants avec une faisabilité de construction d'un méthaniseur sur les secteurs de la Valdaine et de Paladru ;
- de la sensibilisation alimentaire auprès de la population autour des produits locaux (Fermes et Forêt du 15 juin 2019)

... et qui s'inscrivent dans la politique agricole historique de la collectivité et de sa stratégie émergente alimentaire.

Pour autant, durant ces cinq mois, je n'ai pu rester indifférent au regard de l'actualité nationale et internationale qui a suscité de vifs échanges entre l'État et le monde agricole dont la finalité fût de nombreuses dégradations de permanences de députés, suite à l'approbation d'accords par l'État Français qui menace notre agriculture. En effet, en 2019, l'État Français a approuvé le 23 juillet le traité de libre-échange mis en œuvre entre l'Union Eropéenne et le Canada (CETA). Il approuve également un processus de négociation en cours entre l'Union Européenne et les pays d'Amérique du Sud du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay), malgré des divergences d'opinions. Ces deux traités risquent de fragiliser davantage notre agriculture qui est déjà menacée depuis plusieurs décennies. En rappel, sur ses 30 dernières années, ce sont plus de la moitié des exploitations qui ont disparu dans notre pays qui en comptait plus d'un million en 1988 et presque 10% des surfaces agricoles qui ont été artificialisées soit environ 27 000 km² ou encore 5% du territoire métropolitain au profit des espaces urbains, des zones économiques et industrielles.

Cette menace qui pèse sur l'agriculture de nos territoires avec l'ouverture à la concurrence aux grands propriétaires fonciers agricoles sud-américains, risque de diminuer la qualité de notre alimentation avec l'importation de produits hormonés et ne respectant pas les normes de l'UE. Cela risque d'influer sur nos santés, alors que de plus en plus de Français désirent manger des produits bio, locaux et respectueux de l'environnement et soupirent à une alimentation plus saine et une meilleure hygiène de vie.

Cette politique libérale menée par l'État entre en contradiction avec sa tendance impulsée au niveau national d'encourager les collectivités à valoriser de plus en plus les produits issus de leur territoire, suite à la loi loi EGALM qui exige que 50% des produits dans la restauration collective publique à partir du

1er janvier 2022 proviennent des « produits durables ou sous des signes d'origine et de qualité » (dont des produits bio). Une mesure qui s'inscrit dans l'objectif de l'État Français dans les années à venir, d'offrir une alimentation saine à ses concitoyens par la mise en place de son Programme Nationale Nutrition Santé en 2001 et de son Programme National de l'alimentation en 2010. La santé par l'alimentation est comme le rappelle Joël ROBUCHON, un des enjeux à venir pour les territoires. En effet, celle-ci se situe au cœur de plusieurs enjeux dont sanitaires.

Ces divers contextes ont amené aujourd'hui les collectivités à trouver d'autres stratégies, d'autres solutions, à repenser leurs politiques alimentaire et agricole dans le but :

- > de lutter contre le phénomène urbain et limiter l'artificialisation des espaces agricoles ;
- d'accompagner la transition de l'agriculture sans affecter les exploitations et les filières les plus vulnérables ;
- > de développer leur autonomie alimentaire en favorisant les produits issus de leurs territoires ;
- d'améliorer la santé publique de leurs concitoyens via le biais d'une alimentation plus saine, plus locale et plus durable.

En 2018, trois ans après la construction de l'observatoire de la Métropole Grenobloise, le service Agriculture du Pays Voironnais a décidé de se lancer dans la construction d'un observatoire sur l'agriculture et alimentation en accord avec l'exécutif de la collectivité et suite un avis consultatif favorable du Groupe de Pilotage Agriculture, Alimentation et Forêt, pour aiguiller sa future politique agricole et alimentaire. Territoire soumis au phénomène de périurbanisation grenobloise, la mise en place de cet outil permettra d'avoir une connaissance fine du monde agricole voironnais. Il pourra aussi, être un support d'aide à la décision et à la prospective pour les élus et les chargées de mission du service agriculture.

La démarche engagée par le Pays Voironnnais nous amène à répondre à un questionnement qui a été le fil conducteur de mon stage et de mes mûres réflexions « Est ce que les dispositifs d'observations permettent-ils de répondre aux enjeux actuels des territoires concernant l'agriculture et l'alimentation ? » Bien qu'ils peuvent être des appuis pour la mise en œuvre de politique publique et des supports de concertation autour de projets avec différents acteurs(monde agricole, citoyens), ils restent davantage des outils de connaissance et de prospective. Pour autant, ils sont aujourd'hui indispensables aux collectivités, dans l'élaboration d'actions pour la préservation de terres agricoles, la gouvernance alimentaire, le soutien aux agriculteurs dans une période où ceux-ci décroissent. En 20 ans, ils ont prouvé leur robustesse et leur utilité, et sont passés de leur phase d'outils de connaissances à celle d'outils d'actions pour devenir des outils au service de la préservation des terres agricoles, de la transition alimentaire, de la santé des citoyens, pour le développement des territoires, et pour la protection de la nature et de la Terre.

⁸³ Citation issue de l'interview du 10 décembre 2014 de Joël Robuchon par l'Express style

Bibliographie

Littérature Scientifique

Barzman B., Caron P., Passouant J-P., Tonneau ., 2005. Observatoire Agricultures et territoires. Étude pour la définition d'une méthode de mise en place d'observatoires, 64p.

De Sède-Marceau M-H., Moine A., Thiam S., 2011. Le développement d'observatoires territoriaux, entre complexité et pragmatisme, revue L'Espace Géographique, n°2011/2, pp.117-126

De Sède-Marceau M-H., Moine A., 2012. Les observatoires territoriaux; Une représentation collective du territoire, revue communication et langages, N°171, pp.55-65

Kaya A Y., 2013. Le bureau de la statistique générale de France et l'institutionnalisation des statistiques agricoles : l'Enquête agricole de 1836, revue Economica, n°3-3 2014 « Varia », pp.421-477

Lardon S., Loudiyi S., 2013. Agriculture urbaine et alimentation : entre politiques publiques et initiatives locales, revue Géocarrefour 2013, 4p.

Loudiyi S., Lardon S., Maury C., 2011. Agriculture(s) et projet urbain durable : issues incertaines, destinées imprévisibles, revue Vertigo, Volume 11 n°2 2011

Piponnier A., 2010. Observer pour gouverner: information, prescription et médiation dans les observatoires numériques territoriaux, revue Études de communications, n° 34/2010 « Normes et écriture de l'organisation, pp.109-126

Piveteau V., 2011. Observatoire des territoires et gouvernance locale : un lien structurel à réinterroger, revue Pour, n° 209-210 « Réforme des collectivités et gouvernance territoriale », pp. 165-168

Richard-Schott F., 2009. Le Recensement Général de l'Agriculture de 1955, une référence pour les géographes ?, revue Géocarrefour, n° 84/4 2009 « Géohistoire/géo-histoire : quelles méthodes pour quel récit ? », pp.271-279

Roux E., Feyt G., 2011. Les observatoires territoriaux : Sens et enjeux, La Documentation Française, Paris, 110p.

Signoret P., 2011. Territoire, observation et gouvernance, Outils, méthodes et réalités, Thèse de doctorat, Université de Franche-Comté, Beasançon, 386p.

Littérature Grise

Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, 2019. Nos données en image. L'occupation du sol dans le Voironnais, 2p.

Association Terres de liens, 2012. Création d'un pole maraîchage à Bourgoin-Jallieu(38), Fiches Expériences 05, 2p.

Chambre d'agriculture du Finistère, 2015. Observatoire de l'agriculture du Finistère – Indicateurs de Développement Durable, 52p.

Chambre d'agriculture de l'Isère, 2011. Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, une agriculture diversifiée au sein d'un territoire périurbain

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Nouvelle-Aquitaine, 2018. Présentation Recensement Général Agricole 2010, 21p.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2014. Présentation le nouveau Programme National pour l'Alimentation , 10p.

France Stratégie, 2019. Objectif « Zéro artificialisation nette » quels leviers pour protéger les sols ?, 54p.

Food and Agriculture Organization of the United States, 2019. L'Etat de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde en 2019, 253p.

Gouvernement Français, 2016. Indicateur Artificialisation des sols, Gouvernement Valls III INSEE, 2006. Portrait du Pays Voironnais, 8p.

INSEE, 2014. Voironnais : un territoire structuré autour de Voiron, mais sous forte influence grenobloise, La Lettre Analyses N° 227 - avril 2014, 8p.

INSEE, 2018. Guide du secret statistique, 9p.

Service de la Statistique et de la Prospective, 2018. Bilan d'activité 2018 et Programme de travail 2019, 20p.

Syndicat mixte du Chalonnais, Chambre d'Agriculture Saône et Loire, SAFER de Bourgogne Franche-Comté, 2013. Observatoire de l'agriculture du Chalonnais - Préconisations pour le devenir de l'agriculture du territoire, 25p.

Syndicat mixte du Pays de Rennes, Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine, 2015. L'agriculture dans le Pays de Rennes - Programme Local de l'agriculture, 68p.

Documents publics des instances de l'État et des collectivités territoriales

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, 2012. Agenda 21, 31p.

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, 2015. Charte Agriculture, Alimentation et Forêt, 2p.

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, 2015. Projet de Territoire Durable du Pays Voironnais, 177p.

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, 2015. Schéma de secteur du Pays Voironnais. Document d'Orientations et d'Objectifs, 177p.

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, 2019. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, 89p.

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, 2019. Plan Climat Air Energie Territoriale, 4p.

Grenoble Alpes Métropole, 2015. Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Grenoble Alpes Métropole, 25p.

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, 2018. Plan Biodiversité, 28p.

Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Urbaine Grenobloise, 2012. Rapport de présentation du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Urbaine Grenobloise, 988p.

Articles de Presse

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, La Légumerie vivra, une solution temporaire a été trouvé, Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, publié en 2015

Grenoble Alpes Métropole, Le Trièves, la Métropole et le Département main dans la main, Grenoble Alpes Métropole, publié le 27/05/2019

Le Dauphiné Libéré, Bourgoin-Jallieu : l'âge de raison pour l'exploitation maraichère le Marais des mûres, Célia Loubet, publié le 28/03/2019

Le Monde, Villes : le sujet sensible de l'urbanisme intercommunal, Isabelle Rey-Lefebvre, publié le 23/05/2016

Place Gre'net, Le Pôle Agroalimentaire de l'Isère crée une association pour donner une place centrale aux professionnels, FM, publié le 13/12/2018

Vidéographie

Agence d'Urbanisme de la Région en Grenobloise, 2017. Observer pour comprendre nos systèmes territoriaux, 1 minute et 40 secondes. (https://www.youtube.com/watch?v=QCddOg_bYXM)

Metropole en Transition, 2019. « Jérôme Dutroncy présente la Labellisation du Projet Alimentaire inter-Territorial », 4 minutes et 44 secondes. (https://www.youtube.com/watch?v=A0w21fqblMk)

Webographie

Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (https://www.aurg.org)

Agreste (http://agreste.agriculture.gouv.fr)

Caisse des dépôts des territoires (www.caissedesdepotsdesterritoires.fr)

Chambre d'Agriculture de l'Isère (https://extranet-isere.chambres-agriculture.fr)

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (http://www.paysvoironnais.com)

Collectivité-locales(https://www.collectivites-locales.gouv.fr)

Data.gouv (https://www.data.gouv.fr)

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Nouvelle Aquitaine

I(http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/)

Grenoble Alpes Métropole (https://www.lametro.fr)

Légifrance (https://www.legifrance.gouv.fr)

Mutuelle Sociale Agricole-Statistique (https://statistiques.msa.fr)

Observatore Nationale de l'Occupation des Sols (https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr)

Observatoire de l'Open Data des territoires (https://www.observatoire-opendata.fr)

Observatoire Produits Locaux Parc Naturel Régional de la Chartreuse (https://geo.parc-

chartreuse.net/circuits_courts_mobile/index.html)

Office du Tourisme du Pays Voironnais (https://www.paysvoironnais.info)

SCoT de la Région Urbaine Grenobloise (https://scot-region-grenoble.org)

Terres en villes (https://terresenvilles.org)

Vie-publique (http://www.vie-publique.fr)

Liste des sigles utilisés

ADABio Association pour le Développement de l'Agriculture Biologique en Savoie, Haute-Savoie, Isère et dans l'Ain

ADAYG Association pour le Développement de l'Agriculture dans le Y Grenoblois

AURG Agence Urbanisme de la Région Grenobloise

CAPV Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

CRPF Centre Régional de la Propriété Forestière

DGFIP Direction Générale des FInances Publiques

DRAAF Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

EGalim États Généraux de l'Alimentation

EPCI Établissements Publics de Coopération Intercommunale

FAO Food and **A**griculture **O**rganization of the United States

FEADER Fonds Européen Agricole pour le DEveloppement Rural

FIDA Fonds Intercommunal pour le Développement Agricole

INSEE Institut National de la Statistique et des Études Économiques

LAAF Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt

LEADER Liaison Entre Actions de **D**éveloppement de l'Économie Rurale

MSA Mutualité Sociale Agricole

NOTRe Nouvelle Organisation Territoriale de la Republique

PAC Politique Agricole Commune

PADD Plan d'Aménagement et de Développement Durable

PAEN Périmètre de protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels périurbains

PAIT Projet Alimentaire InterTerritorial

PCAET Plan Climat Air Energie Territorial

PLPDMA Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLUI Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PNA Programme National pour l'Alimentation

PNNS Programme National Nutrition Santé

PNR Parc Naturel Régional

RGA Recensement Général Agricole

RGPD Recensement Général sur la Protection des Données

RPG Recensement Parcellaire Graphique

SAU Surface Agricole Utile

SCoT Schéma de Cohérence Territoriale

SGEN Schéma Général des Espaces Naturels

SIRENE Système national d'Identification et du Répertoire des ENtreprises et de leurs Etablissements

SIRET Système d'Identification du Répertoire des Etablissements

SRU Solidarité et au Renouvellement Urbains

SSP Service de la Statistique et de la Prospective

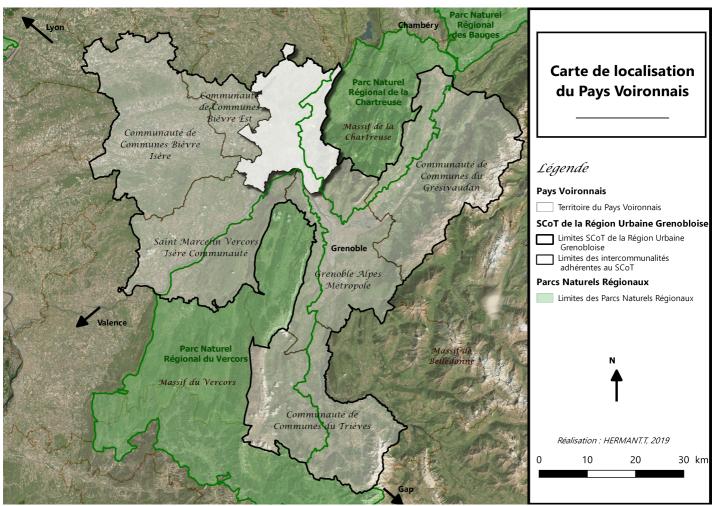
ZAP Zone Agricole Protégée

Table des annexes

Annexe I : Cartes de localisation et de la composition du Pays Voironnais	.70
Annexe II : Quelques éléments du diagnostic agricole du Pays Voironnais	.73
Annexe III : Récapitulatif des textes législatifs utilisés	.77
Annexe IV : Historique des recensements généraux et enquêtes agricoles nationales	.78
Annexe V : Historique des dispositifs mis en place par le Pays Voironnais et l'État dans le cad de leurs politiques agricole et alimentaire	

Annexe I : Cartes de localisation et de la composition du Pays Voironnais

Carte de localisation du Pays Voironnais



Carte 9: Carte de localisation du Pays Voironnais, HERMANT.T, 2019

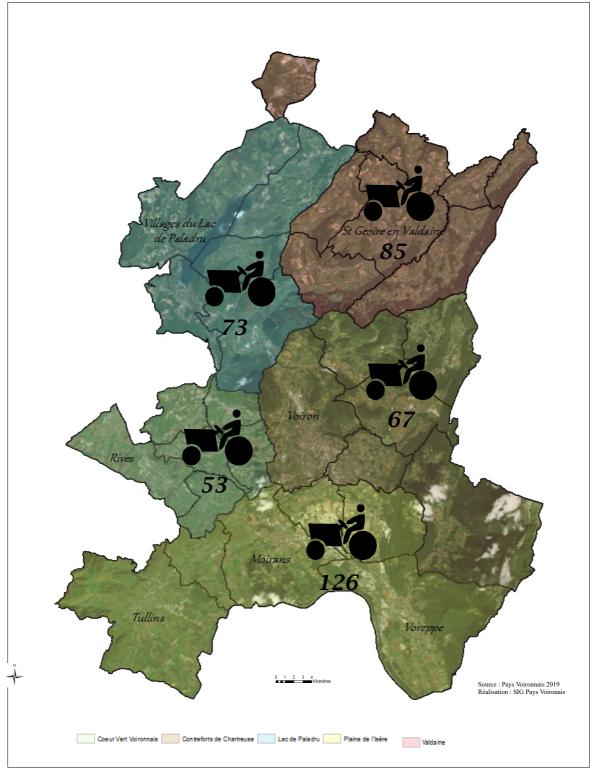
Annexe I : Cartes de localisation et de la composition du Pays Voironnais

Carte des communes du Pays Voironnais



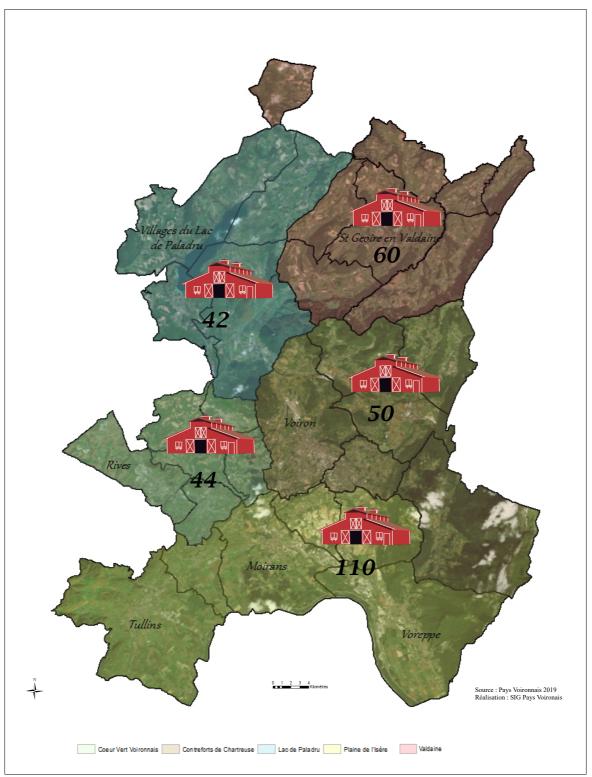
Carte 10 : Carte des communes du Pays Voironnais, HERMANT.T, 2019

Carte de la répartition des agriculteurs et agricultrices du Pays Voironnais par secteur



Carte 11 : Carte de la répartition des agriculteurs et agricultrices du Pays Voironnais par secteur, HERMANT.T, 2019

Carte de la répartition des exploitations du Pays Voironnais par secteur



Carte 12 : Carte de la répartition des exploitations du Pays Voironnais par secteur, HERMANT.T, 2019

Graphique de la répartition des exploitations en fonction de leur production

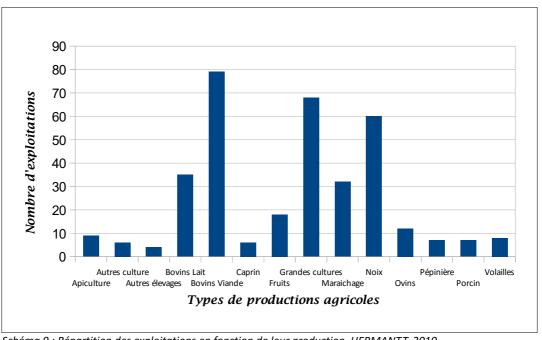


Schéma 9 : Répartition des exploitations en fonction de leur production, HERMANT.T, 2019

Cheptel du Pays Voironnais

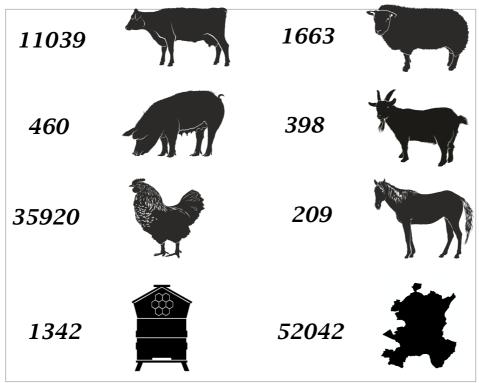
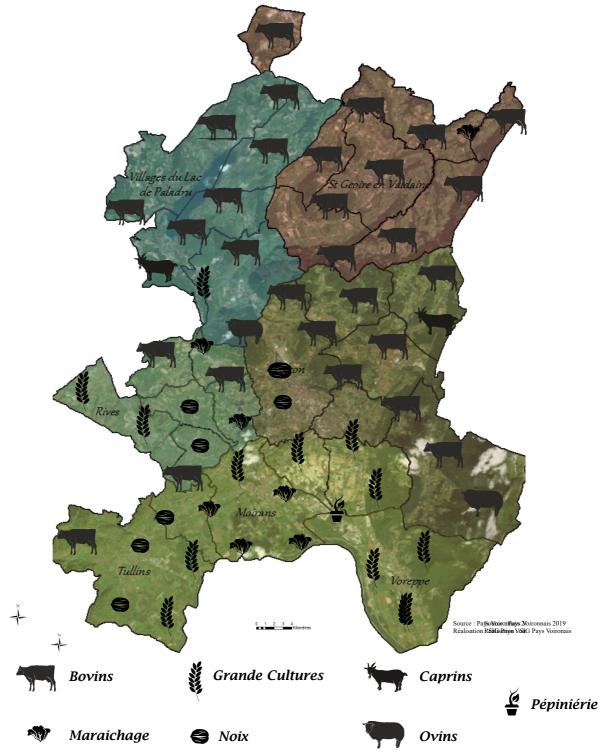


Schéma 10 : Cheptel agricole du Pays Voironnais, HERMANT.T, 2019

Carte de la répartition des productions agricoles sur le Pays Voironnais



Carte13 : Carte de la répartition des productions sur le territoire du Pays Voironnais, HERMANT.T, 2019

Annexe III: Récapitulatif des textes législatifs utilisés

Recensement Général Agricole

- ²²-Circulaire du 12 juillet 1836 portant la première enquête agricole
- -Décret n° 54-874 du 2 septembre 1954 relatif au recensement général agricole

Agriculture et Alimentation

- -Loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole, dite loi « LOA »
- -Loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, dite loi « DTR »
- -Loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche, dite loi « LMA »
- -Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, dite loi « LAAF »
- -Décret n° 2015-779 du 29 juin 2015 relatif à l'observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers
- -Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi « EGalim »

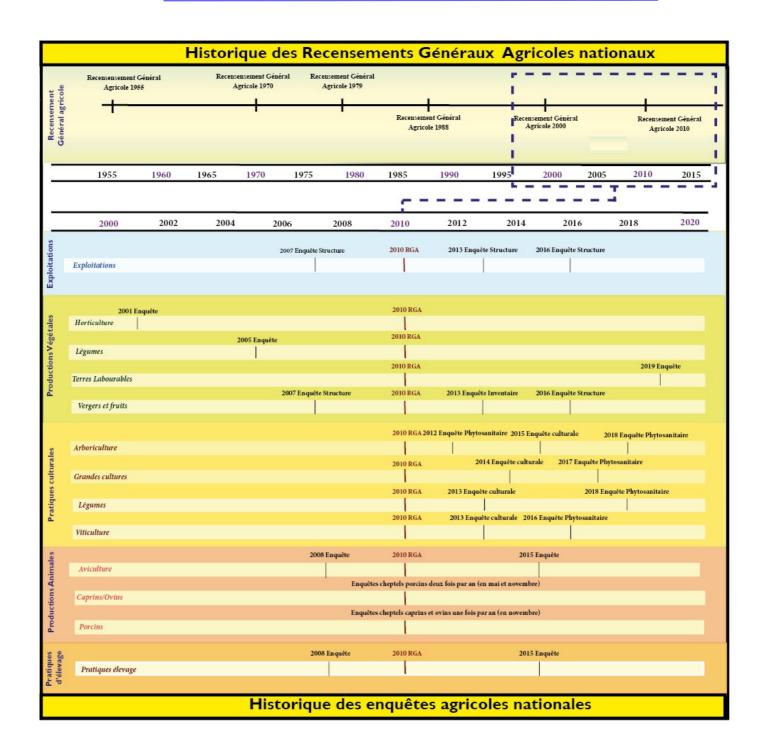
Protection et ouverture des données

- -Loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques
- -Directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil, du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données
- -Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique
- -Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données
- -Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique
- -Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles

Collectivités territoriales

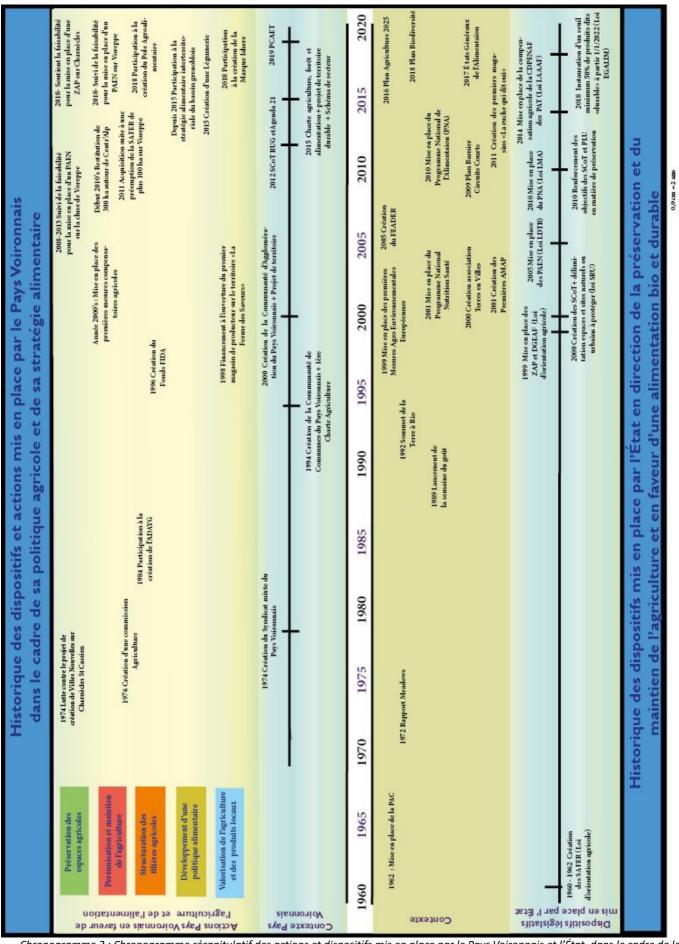
- -Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite « loi SRU »
- -Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle 2 »
- -Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi « MAPTAM »
- -Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- -Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe »
- -Décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme
- -Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi « ELAN »

Annexe IV : Historique des recensements généraux et enquêtes agricoles nationales



Chronogramme 1 : Chronogramme récapitulatif des Recensements Généraux Agricoles et enquêtes agricoles nationales menés par l'État, HERMANT.T, 2019

Annexe V : Historique des dispositifs mis en place par le Pays Voironnais et l'État dans le cadre de leurs politiques agricole et alimentaire



Tables des illustrations

Table des Cartes

Carte 1 : Carte de l'occupation du sol du Pays Voironnais en 2015, AURG (avec les données d'occupation	
sol de Spot Thema), 2019	
Carte 2 : Évolution de l'occupation du sol entre 2006-2012, M2 ADR, 2016	40
Carte 3 : Artificialisation possible future des espaces agricoles selon les zones AU et OAP des PLU	
communaux en vigueur en 2019, HERMANT.T, 2019	
Carte 4 : Offre et demande estimées en termes de productions de légumes en 2014 sur le territoire du Pa	
Voironnais, Service Agriculture CAPV, 2014	51
Carte 5 : Carte zones de chalandise des commerces alimentaires du Pays Voironnais avec exclusion des	
commerces de détail spécialisés, HERMANT.T, 2019	
Carte 6 : Carte zones de chalandise des commerces alimentaires du Pays Voironnais, HERMANT.T, 2019	55
Carte 7 : Capture d'écran de l'application en ligne mobile produits locaux, construit par le PNR de la	
Chartreuse, PNR Chartreuse, 2019	
Carte 8 : Capture d'écran de la carte en ligne des producteurs locaux du Pays Voironnais, Pays Voironnais 2019	
Carte 9 : Carte de localisation du Pays Voironnais, HERMANT.T, 2019	72
Carte 10 : Carte des communes du Pays Voironnais, HERMANT.T, 2019	
Carte 11 : Carte de la répartition des agriculteurs et agricultrices du Pays Voironnais par secteur,	
HERMANT.T, 2019	74
Carte 12 : Carte de la répartition des exploitations du Pays Voironnais par secteur, HERMANT.T, 2019	
Carte13 : Carte de la répartition des productions sur le territoire du Pays Voironnais, HERMANT.T, 2019	
Table des Schémas	
Schéma 1 : Schéma de gouvernance de la construction de l'observatoire, HERMANT.T, 2019	
Schéma 2 : Schéma de gouvernance du GP Agriculture, Alimentation et Forêt, HERMANT.T, 2019	
Schéma 3 : Déroulement de l'étude, HERMANT.T, 2019	
Schéma 4 : Planning d'organisation du stage, HERMANT.T, 2019	
Schéma 5 : Sous-objectifs de la mission observatoire agricole du Pays Voironnais, HERMANT.T, 2019	
Schéma 6 : Sous-objectifs de la mission diagnostic agricole du Pays Voironnais, HERMANT.T, 2019	
Schéma 7 : Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU en agriculture biologique sur le territoire du	
Pays Voironnais, HERMANT.T, 2019	41
Schéma 8 : Zones d'intervention des collectivités dans le schéma de la gouvernance alimentaire,	
HERMANT.T, source issue de départ d'un schéma réalisé par D.Guennoc et M.Marie(Programme Étude	
Frugal), 2019	
Schéma 9 : Répartition des exploitations en fonction de leur production, HERMANT.T, 2019	
Schéma 10 : Cheptel agricole du Pays Voironnais, HERMANT.T, 2019	/4
Table des Chronogrammes	
_	
Chronogramme 1 : Chronogramme récapitulatif des Recensements Généraux Agricoles et enquêtes	77
agricoles nationales menés par l'État, HERMANTT, 2019	
Chronogramme 2 : Chronogramme récapitulatif des actions et dispositifs mis en place par le Pays Voiron et l'État, dans le cadre de leurs politiques agricole et alimentaire, HERMANT.T, 2019	
	/X